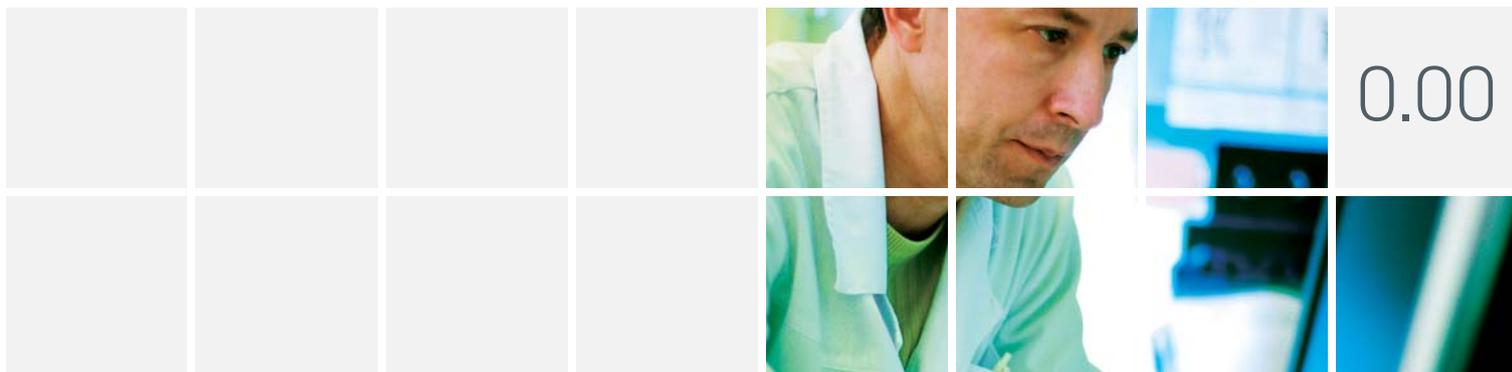




LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.





Société Anonyme
au capital de 4 050 000 €

Siège social : 152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen - France

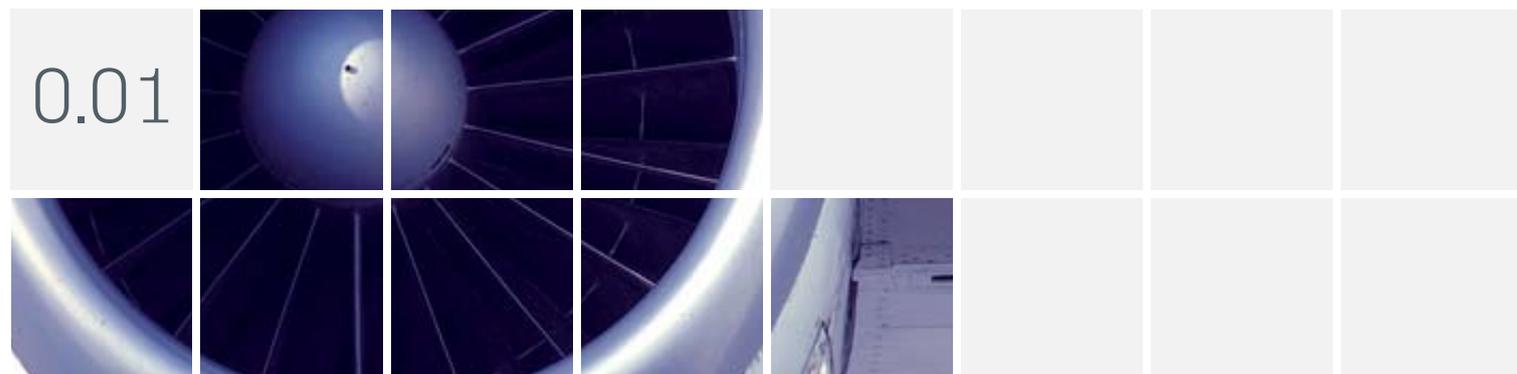
622 045 383 RCS Bobigny

Organes de gestion et de contrôle	0.01	4
Chiffres clés	0.02	5
Chapitre 1		
Message du Président	1.01	6
Profil du groupe Crit	1.02	8
Chapitre 2 :		
L'activité du groupe		
· Le travail temporaire, notre cœur de métier	2.01	10
· L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance	2.02	12
· Les autres services, des activités connexes	2.03	22
Chapitre 3 :		
L'organisation du groupe : une société-mère au service de ses filiales	3.01	24
Les ressources humaines, forces vitales du groupe	3.02	25
Politique d'investissement et facteurs de risques	3.03	28
Evolution et perspectives	3.04	32
Groupe Crit et la Bourse	3.05	34
Chapitre 4		
Rapport Financier	4.01	35
Rapport de Gestion	4.02	86
Rapport du Président du Conseil d'Administration	4.03	104
Informations juridiques et financières	4.04	118
Table thématique	4.05	140

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 02 juin 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

0.01



Organes de gestion et de contrôle

Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire & Recrutement
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Laurent Sicart	Directeur Général Pôle Travail Temporaire & Recrutement
Maunir Khablachi	Directeur Activités Aéroportuaires
Olivier Garrigues	Directeur Financier
André Engler	Directeur Ressources Humaines

Commissaires aux comptes titulaires

• PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT

Représenté par Jean-François Chatel, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGO du
14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGM
du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre
2010.

Commissaire aux comptes titulaire précédent en fonction
sur les exercices 2006 et 2007 :

RICOL LASTEYRIE ET ASSOCIÉS, représenté par Gilles de Courcel
2, avenue Hoche - 75008 Paris

• ACE AUDIT

Représenté par Alain Auvray,
membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Nommé par l'AGM
du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre
2013.

Commissaires aux comptes suppléants

• Monsieur Pierre Coll
Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGM
du 11 juin 2003
Renouvelé par l'AGM
du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre
2010.

Commissaire aux comptes suppléant précédent
en fonction sur les exercices 2006 et 2007 :

Jean-Charles de Lasteyrie
2, avenue Hoche - 75008 Paris

• Monsieur Emmanuel Charrier
Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

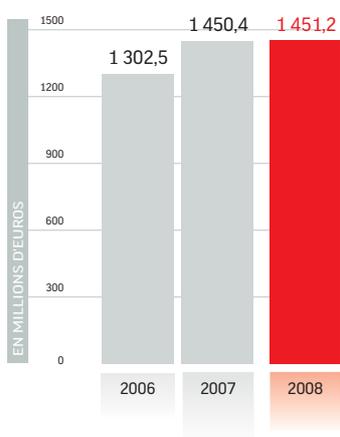
Nommé par l'AGM
du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre
2013.

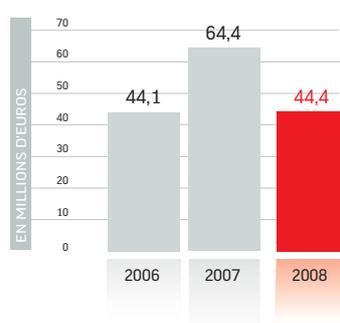


Chiffres clés

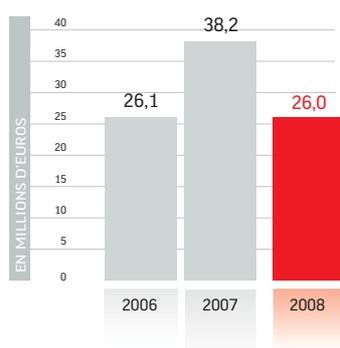
Chiffre d'affaires publié



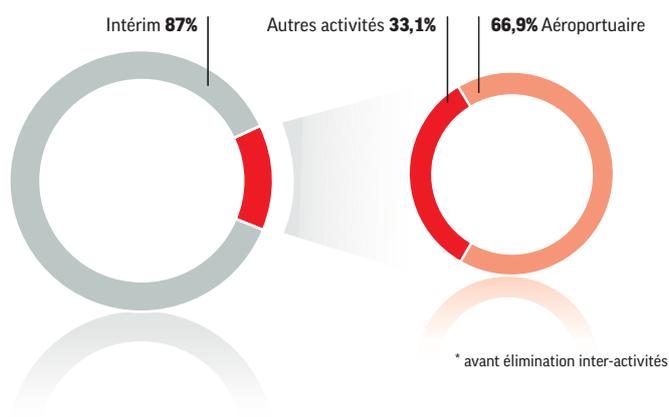
Résultat opérationnel publié



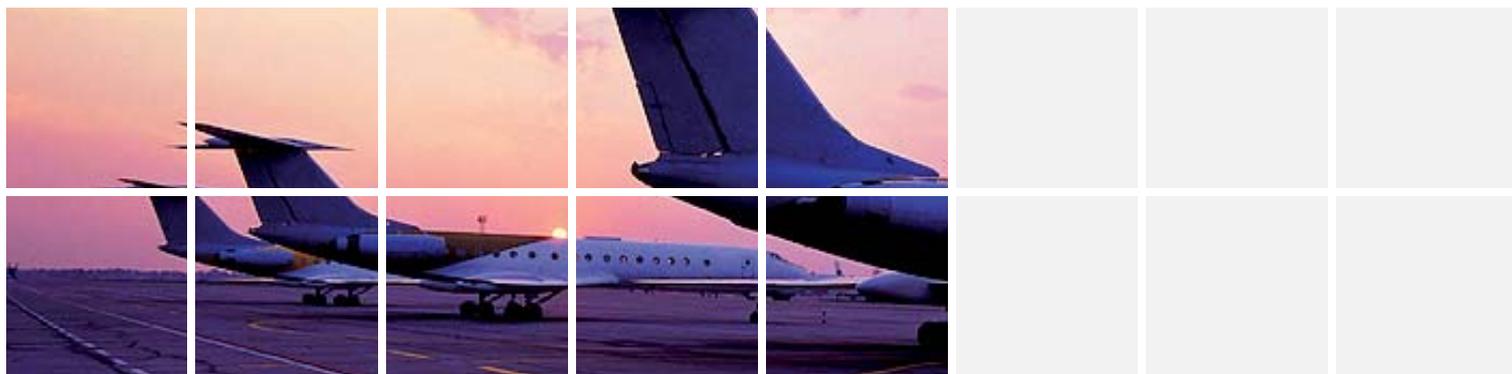
Résultat net publié



Répartition du chiffre d'affaires 2008 par activité*



En milliers d'euros	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires consolidé	1 302 461	1 450 431	1 451 227
dont : Pôle travail temporaire	1 143 934	1 288 364	1 260 238
Pôle assistance aéroportuaire	103 853	105 378	132 935
Pôle autres activités	78 599	78 724	81 791
Eliminations inter activités	(23 926)	(22 035)	(23 738)
Résultat opérationnel	44 096	64 394	44 371
Résultat part du groupe	25 589	37 358	25 040
Capitaux propres part du groupe	115 982	150 645	171 338
Résultat par action (en euros)	2,28	3,32	2,23
Effectifs permanents	4 201	4 473	4 857
Nombre d'agences	437	456	463



Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En 2008, le Groupe CRIT a particulièrement bien résisté et réalisé une performance en maintenant un niveau d'activité comparable à l'exercice précédent, malgré un contexte conjoncturel tendu.

La bonne résistance de notre groupe s'illustre par un chiffre d'affaires consolidé stable qui s'est élevé à 1.451,2 M€ contre 1.450,4 M€ lors de l'exercice 2007. Cette évolution, réalisée 100% en organique, apparaît comme d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans un environnement économique général dégradé qui a conduit à un net ralentissement de l'activité au quatrième trimestre.

BONNE RÉSISTANCE DANS UN CONTEXTE CONJONCTUREL TENDU

Malgré ce ralentissement, notre groupe a dégagé sur l'exercice un résultat opérationnel retraité des éléments non récurrents qui s'élève à 39,3 M€ en 2008 contre 41,6 M€ en 2007, un résultat avant impôt de 38,9 M€ et un résultat net part du groupe de 25 M€.

Notre pôle travail temporaire, qui assure 87 % de nos revenus, a particulièrement bien résisté et a généré un chiffre d'affaires de 1.260,2 M€, en repli limité à 2,2 % sur l'ensemble de l'exercice tous pays confondus.

En France, dans un environnement particulièrement difficile, nous avons fait mieux que le marché avec un chiffre d'affaires qui atteint 1.163 M€, en repli limité de 2,4% dans un marché du travail temporaire en baisse de 4% (source Prisme).

A l'international, notre groupe a affiché une bonne activité dans la plupart des pays où nous sommes présents. Ainsi, nous avons réalisé des croissances à deux chiffres en Suisse (+18%) au Maroc (+26%) et en Allemagne (+36%). Seule l'Espagne, pays européen le plus touché par la crise, affiche un chiffre d'affaires en repli de 9,7% sur l'année, qui, comparé à la croissance du marché espagnol estimé à -18%, constitue une performance.

Ces performances nous permettent de dégager un chiffre d'affaires international stable sur l'année qui s'établit à 97,2 millions d'euros.

Le pôle Multiservices nous a réservé, en 2008 encore, de vrais motifs de satisfaction en dégagant un chiffre d'affaires de 198,8 M€, en croissance de 16,8 %. Cette bonne performance bénéficie de la dynamique des activités d'assistance aéroportuaire qui enregistrent une progression de 26,2 % avec un chiffre d'affaires de près de 133 M€.

L'autre grand motif de satisfaction est notre situation financière que nous avons encore renforcée en 2008. Avec des capitaux propres de 173,5 M€, une capacité d'autofinancement de 33 M€, un endettement net de 35 M€ et un gearing de 0,2, elle sécurise la poursuite de notre développement et ouvre la porte aux opportunités d'acquisition que favorise l'environnement actuel.

UNE SITUATION FINANCIÈRE ENCORE RENFORCÉE

Tout aussi sévère qu'elle soit, la crise que subit actuellement notre pays n'est pas la première que nous avons à affronter. L'expérience acquise nous a permis de prendre très rapidement les mesures d'ajustement et d'adaptation appropriées. Avec son endettement très faible et sa réactivité propres aux entreprises familiales, le groupe CRIT est paré pour résister aux plus fortes turbulences.

Bien évidemment, notre Groupe a pris sans aucun retard les mesures qui s'imposaient pour préserver sa rentabilité : plan d'économies général sur les frais de siège et réseaux, fermetures et regroupements d'agences dans les régions les plus affectées par la crise, mise en œuvre de mesures de chômage partiel... Leur point commun : ne rien sacrifier à notre capacité de rebond lorsque l'environnement économique redeviendra favorable.

1.01



Le secteur du travail temporaire qui constitue notre cœur de métier a été l'un des tout premiers touchés par la crise qui a ébranlé l'économie occidentale en 2008. Mais, c'est sa spécificité, il sera aussi l'un des tout premiers à repartir quand s'amorcera la reprise. Celle-ci, si l'on en croit le patron de la Réserve fédérale américaine, devrait intervenir avant la fin de l'année 2009.

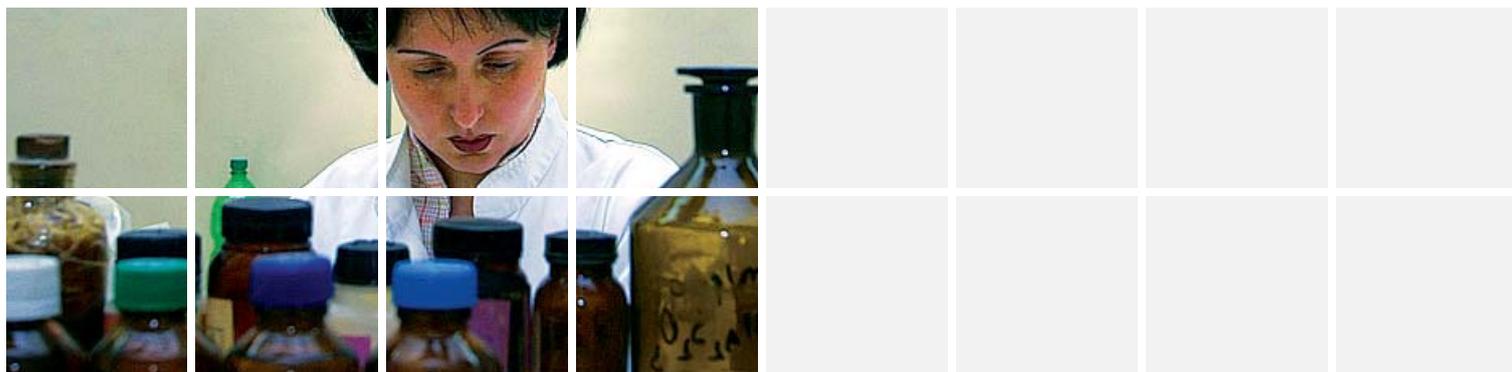
Nous avons donc de bonnes raisons de rester optimistes. S'il faut effectivement s'attendre à une année 2009 difficile pour notre profession, le facteur conjoncturel qui pèse momentanément sur le travail temporaire et qui sera un très fort levier de croissance lors de la reprise, ne remet pas en cause ses fondamentaux. Notre secteur dispose d'un solide potentiel structurel de croissance : un besoin de flexibilité incontournable pour les entreprises, la pénurie en

ressources humaines liée aux facteurs démographiques et aux réformes législatives sur les départs en retraite, l'ouverture à notre profession du marché du placement et du recrutement, l'étendue des

prestations en ressources humaines que nous proposons désormais en conseil, formation, accompagnement, insertion, reclassement,... tant aux entreprises privées qu'aux acteurs publics sont autant de leviers et d'opportunités de croissance pour notre groupe.

**DES FONDAMENTAUX
SOLIDES,
UN POTENTIEL
STRUCTUREL DE
CROISSANCE**

Claude GUEDJ
Président Directeur Général



Un groupe de services aux entreprises

REPÈRES HISTORIQUES

• 1962

NAISSANCE DU GROUPE CRIT

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

• 1972 - 1998

PREMIÈRE LOI SUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE CRÉATION DE CRIT INTÉRIM

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation des ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

• 1999 - 2000

INTRODUCTION EN BOURSE

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

• 2001

N°4 DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne (3 agences) et en Espagne (6 agences).

• 2002

40 ANNÉES DE CROISSANCE

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, Crit Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

• 2003 - 2004

POURSUITE DE LA CROISSANCE ET DE LA RENTABILITÉ

Création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo,

Création d'une filiale Crit Intérim au Maroc.

• 2005

UN NOUVEL EXERCICE DE CROISSANCE

La loi de Cohésion Sociale de 2005 permet à Crit intérim d'étendre son offre de service aux recrutements des CDI et CDD,

Crit intérim est la 1^{ère} entreprise de travail temporaire certifiée QSE en France.

• 2006

ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET RENFORCEMENT À L'INTERNATIONAL

Le groupe double son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire à l'international avec l'acquisition des sociétés espagnoles Tutor et Addenda,

Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive sur l'aéroport de Libreville au Gabon.

• 2007

CRIT SURPERFORME SON MARCHÉ ET RENFORCE SA POSITION DE 1^{ER} INDÉPENDANT DU TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE

Le groupe affiche une forte dynamique de croissance, une progression de ses résultats et un renforcement significatif de sa structure financière.

• 2008

UNE BONNE RÉSISTANCE SUR DES MARCHÉS DIFFICILES

Le groupe maintient un bon niveau d'activité malgré la dégradation de l'environnement économique et renforce encore sa situation financière.



En bref

Crit, un acteur global en ressources humaines et services aux entreprises

Premier acteur indépendant du travail temporaire et du recrutement en France, le groupe Crit apporte depuis 45 ans à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les ressources humaines professionnelles dont elles ont besoin.

Travail Temporaire & Recrutement : L'un des leaders en Europe

Avec un réseau international de plus de 460 agences d'emploi, le groupe est le partenaire ressources humaines de 27 000 entreprises pour leur recrutement permanent et temporaire et délègue chaque année près de 200 000 salariés de toutes qualifications.

Assistance aéroportuaire : un prestataire majeur

Le groupe Crit bénéficie de la confiance de 138 compagnies aériennes internationales qu'il assiste à travers ses 16 filiales d'assistance aéroportuaire en France, en Irlande et en Afrique.

Ingénierie et Maintenance : partenaire des projets des grandes industries

Le groupe participe à la réalisation des grands projets industriels et technologiques en matière d'ingénierie, conseils en hautes technologies et de maintenance industrielle.

- 1 451,4 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008.
- 4 857 collaborateurs permanents.
- 12 pays d'implantation

TRAVAIL TEMPORAIRE & RECRUTEMENT **87%***

FRANCE

- Crit Intérim
- AB Intérim

- Les Compagnons **92,2%**
- Les Volants
- Mayday Travail Temporaire

ÉTRANGER

- Crit Intérim (Suisse)
- Crit España (Espagne)
- Propartner (Allemagne) **7,8%**

- Crit Maroc
- Crit Tunisie

ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE **9,2%***

FRANCE

- Groupe Europe Handling (Roissy CDG) **84,3%**

EUROPE

- Sky Handling Partner (Irlande) **10,6%**

AFRIQUE

- Congo Handling (Brazzaville, Pointe Noire - Congo) **5,1%**
- Handling Partner Gabon (Libreville)

AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES **3,8%***

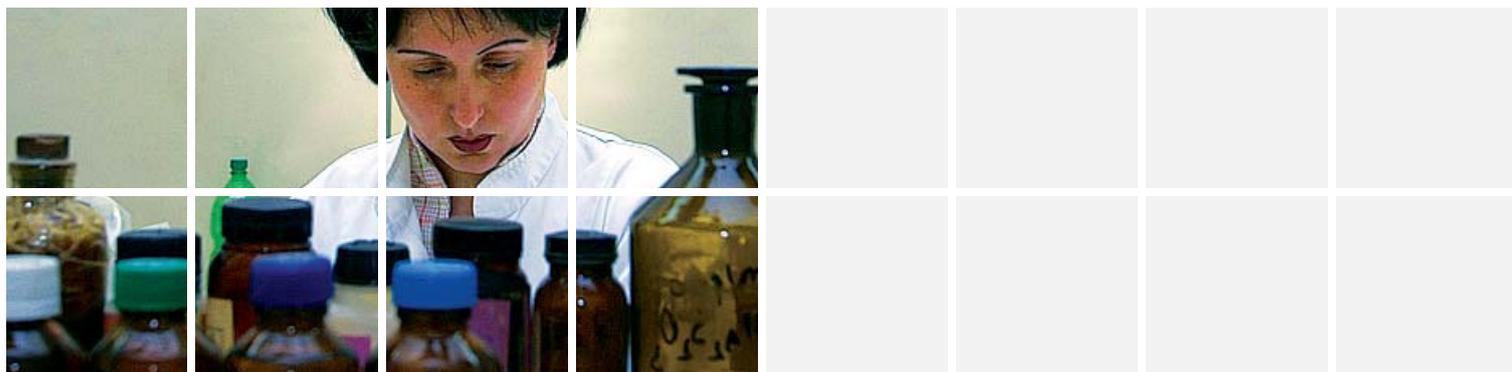
Ingénierie & maintenance industrielle

- Maser
- ECM **85,3%**

Autres services

- RHF (Formation)
- Rh-ExternETT (Dématérialisation RH) **14,7%**
- Otessa (Accueil)
- Crit Center (Industrie & Bâtiment)

* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations inter-activités



L'activité du groupe en 2008

Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe

Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur. Premier groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement en France, présent dans près de 60 villes à l'international, expert dans le domaine de la formation et du conseil et de la gestion dématérialisée des ressources humaines, développant une spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, l'outplacement, le conseil et l'insertion, le Groupe Crit s'impose aujourd'hui comme un acteur global en ressources humaines grâce à son offre de services étendue.

Le groupe bénéficie également de fortes positions dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en Europe et en Afrique et d'une offre de services en ingénierie et maintenance dédiée aux grands projets industriels et technologiques.

Le travail temporaire et recrutement constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit Intérim. Ce pôle a représenté 87 % de l'activité du groupe en 2008 (avant éliminations inter-activités).

Positionné sur un secteur à fort potentiel de développement, le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 9,2 % de l'activité en 2008.

Les autres services sont constitués pour l'essentiel des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle et regroupent également des services en ressources humaines connexes au métier de base tels que la formation, la gestion dématérialisée des ressources humaines et des prestations d'accueil externalisé.

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une dimension significative sur son cœur de métier. Cet effet de taille et les valeurs du groupe - entrepreneurship - proximité - réactivité - satisfaction - sont les fondements sur lesquels se construit la politique de croissance des années à venir.

Cette politique de croissance permet au groupe Crit de bénéficier d'une position clé de challenger dans un secteur concurrentiel et concentré. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, fort de 463 agences à fin 2008 dont 405 en France sous l'enseigne Crit Intérim, le Groupe Crit dispose d'une taille idéale, d'un maillage territorial national, du savoir-faire et des compétences nécessaires pour servir ses clients partout en France en leur délivrant la compétence requise au moment où le besoin s'en fait sentir.

Le marché français du travail temporaire : un modèle en Europe

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer

la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 234 milliards d'euros en 2007 et a représenté plus de 9,5 millions de salariés employés quotidiennement dans le monde, plaçant le secteur du travail temporaire comme l'un des plus importants employeurs privés dans le monde (Source CIETT). Le recours au travail temporaire a constamment augmenté depuis plusieurs décennies. Le chiffre d'affaires généré par le marché de l'intérim dans le monde est passé de 84 milliards d'euros en 1996 à 234 milliards en 2007 et témoigne de l'importance croissante de ce secteur dans l'économie mondiale.

Intimement lié à la conjoncture économique dont il est l'un des principaux indicateurs avancés, le secteur du travail temporaire a été l'un des premiers secteurs touchés par le retournement du contexte économique mondial enregistré au cours de l'année 2008 et devrait connaître une année 2009 particulièrement difficile pour tous les pays et toutes les régions. Cependant, le secteur du travail temporaire dispose de solides atouts et offre un cadre structurel de croissance : la recherche de flexibilité incontournable pour les entreprises, les facteurs démographiques, de pénurie de main d'œuvre créent des conditions naturelles favorables au secteur qui sera en première ligne pour bénéficier des effets de la reprise économique.

2.01

Avec un volume d'activité de 20,9 milliards d'euros en 2008, le marché français, principal marché du Groupe Crit, est le quatrième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonctions de chaque pays. Ainsi, l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. En conséquence, d'importantes disparités subsistent mais elles tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

Dans ce sens, la directive 2008/104/CE du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008 a établi un cadre protecteur basé sur le principe de la non discrimination concernant notamment l'égalité de traitement entre les travailleurs intérimaires et les travailleurs de l'entreprise et l'accès à la formation professionnelle. La directive prévoit en outre que puissent être revues voire levées les restrictions au travail temporaire qui existent dans certaines législations nationales, comme c'est le cas en France. Les Etats membres doivent transposer la directive d'ici le 5 décembre 2011.

Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire (Source CIETT)

• États Unis

70 milliards d'euros (en 2007)

• Europe

114,7 milliards d'euros (en 2007)

• Grande Bretagne

37,4 milliards d'euros (en 2007)

• France (Source Prisme)

21,7 milliards d'euros (en 2007)
et 20,9 milliards d'euros (en 2008)

• Allemagne

14 milliards d'euros (en 2007)

• Pays-Bas

11,7 milliards d'euros (en 2007)

• Japon

32,8 milliards d'euros (en 2007)

La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict.

Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social. Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur en application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur. Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit « de mission » entre l'intérimaire et l'entreprise de

travail temporaire. Un contrat commercial dit « de mise à disposition » est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier qui a autorisé les entreprises de Travail Temporaire à intervenir sur le marché du placement, a prévu également deux nouveaux cas de recours à l'intérim réservés aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, RMistes...) ou nécessitant un complément de formation.

En janvier 2008, l'accord sur la modernisation du marché du travail, transposé par la loi du 25 juin 2008, a confié au secteur du travail temporaire le soin d'encadrer juridiquement l'activité de portage salarial (activité adaptée aux cadres effectuant des missions ponctuelles en tant que consultants), étendant ainsi les offres de service de la profession.



L'activité du groupe en 2008

Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

- Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des Ressources Humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer « au juste moment, de la juste compétence ».

- Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de « pis aller », d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

Les principaux acteurs du travail temporaire en France en 2008

Rang	Groupe	Contrôle ou actionariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	20	6,6
• N°2	RANDSTAD	Origine Néerlandaise	21,6	6,9
• N°3	MANPOWER	Origine Américaine	17,2*	3,9*
• N°4	GROUPE CRIT	Origine Française	1,45	1,3

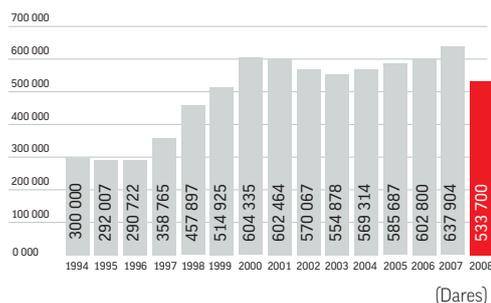
Source : communiqués financiers des sociétés

* Md\$

Ce rôle croissant d'accès au monde du travail se traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate année après année une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés.

Ainsi, la part des ouvriers qualifiés, avec 40% des effectifs en 2007, devient prépondérante dans l'emploi intérimaire. Les catégories cadres et professions intermédiaires, qui comptaient pour 5,6% des effectifs en 1999, ont représenté 8,9% des effectifs en 2007. Il est à souligner la forte montée en puissance de l'intérim cadres qui s'est traduit par une croissance de 550% entre 1997 et 2007.

Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1994 (ETP)



L'intérim présente il est vrai des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi (en 2007, 31,2% des intérimaires ont moins de 25 ans et 54% trouvent leur premier poste grâce à l'intérim) ou au retour à l'emploi pour les seniors qui sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'intérim (7,5% des intérimaires ont plus de 50 ans en 2007). Pour beaucoup, il représente un moyen idéal de s'enrichir d'expériences professionnelles significatives et possède une dimension formatrice très importante : ce sont 240 000 intérimaires qui ont bénéficié en 2007 de formations pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 330 millions d'euros. (Source Prisme)

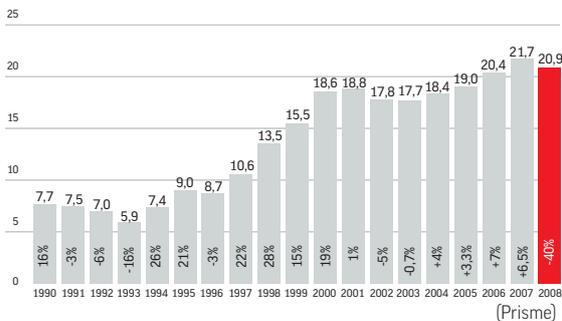
- C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi ne cesse de se renforcer. Entre 1995 et 2007, le nombre de salariés en équivalent temps plein a plus que doublé. Entre 2003 et 2007, le chiffre d'affaires du travail temporaire a enregistré une croissance de 22,6%. Des chiffres qui témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'employabilité et dans l'économie.

2.01

2008, une année marquée par le retournement de la conjoncture économique

- Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit.

Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)



En 2008, le PIB français a enregistré une croissance limitée à 0,7% sur l'année, marqué par un recul de l'activité de -1,1% sur le dernier trimestre. L'activité a particulièrement chuté dans l'industrie, la production manufacturée ayant diminué de -7,1% et notamment de -10,4% dans l'industrie des biens intermédiaires et de -22,9% dans l'automobile.

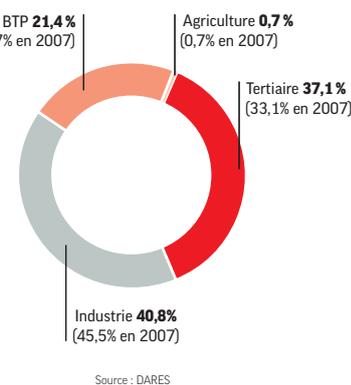
Cette forte contraction de l'activité s'est accompagnée d'une dégradation de la situation du marché du travail avec notamment une réduction importante des effectifs intérimaires en repli annuel de -21,2%, soit 139 200 postes en moins par rapport à l'année 2007. L'industrie, secteur le plus affecté, a, en plus des 74 000 emplois permanents détruits en 2008, réduit massivement son recours à l'intérim. L'industrie, (qui a représenté 40,8% de l'emploi intérimaire en 2008) a concentré ainsi les deux tiers des réductions d'effectifs intérimaires avec 98 200 postes en moins sur l'année. L'automobile a supprimé à elle seule 22 800 postes en 2008.

Le secteur de la construction (qui a représenté 21,4% de l'emploi intérimaire en 2008) a été également touché réduisant de -13 000 ses effectifs intérimaires en 2008. Quant au secteur tertiaire, également affecté, la réduction des effectifs intérimaires y est -12,3% sur un an. Seuls les secteurs non marchands du tertiaire n'ont pas réduit leurs effectifs intérimaires en 2008 qui s'élèvent à 12 100 postes à la fin de l'année.

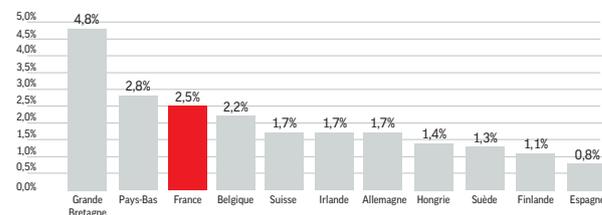
Outil de flexibilité par définition, le travail temporaire constitue en effet la première variable d'ajustement des entreprises en période de ralentissement économique. Face au retournement brutal de la conjoncture, celles-ci ont donc mis en œuvre des restructurations importantes avec en premier lieu, des plans de réductions de leurs effectifs intérimaires.

Ce facteur conjoncturel qui pèse momentanément sur le travail temporaire ne remet cependant pas en cause les fondamentaux de ce secteur qui dispose de solides atouts et conserve des perspectives prometteuses. S'il est dans les cycles baissiers le premier secteur à subir immédiatement les effets de la contraction de l'activité économique, il est en première ligne pour bénéficier immédiatement des effets de retournement de cycle et tirer profit des phases de croissance. D'autre part, le besoin structurel de flexibilité des entreprises devenu indispensable, le rôle de plus en plus important qu'il joue dans la gestion du chômage, des facteurs démographiques (papy-boom), des pénuries de métiers, les nombreux leviers de croissance qu'offre ce secteur à la fois dans son cœur de métier avec le développement de l'intérim spécialisé, l'intérim cadres, l'intérim senior, le projet de loi de l'intérim dans la fonction publique,... que dans les activités de placement, de recrutement, de reclassement, de conseil, de formation, de portage salarial, de gestion des ressources humaines sont autant de nouveaux marchés et de compétences qui confèrent au secteur du travail temporaire un grand potentiel de croissance. Ainsi, avec près de 40 000 recrutements en CDI ou CDD en 2007, 51 000 recrutements en 2008 et 60 000 prévus en 2009, les agences de travail temporaire sont devenues les premiers opérateurs privés dans le domaine du recrutement.

- Le groupe Crit évolue sur un marché fortement concentré : sur les 1 000 entreprises de travail temporaire regroupant un total de 6 650 agences à fin 2007, trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire. Avec près de 6% de parts de marché, le groupe Crit se place au 4^e rang et est le premier groupe indépendant du travail temporaire sur le marché français.



Part de l'emploi intérimaire dans la population active en Europe (en 2007)





L'activité du groupe en 2008

Le pôle travail temporaire du groupe Crit :

Une offre globale de services en ressources Humaines

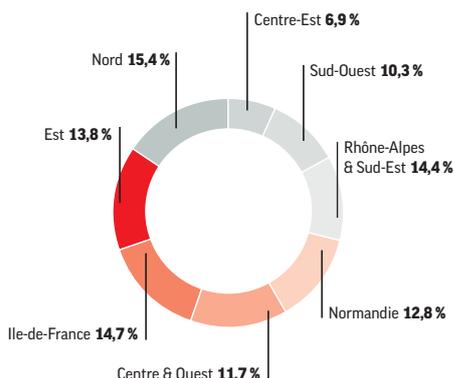
Pionnier du travail temporaire, Crit est aujourd'hui un acteur global en ressources humaines grâce à une offre de services étendue.

Leader indépendant du travail temporaire en France (source société), disposant de positions clés à l'international avec des implantations dans près de 60 villes en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie, Crit répond chaque année aux besoins de 27 000 entreprises clientes et accompagne près de 200 000 salariés de toutes qualifications dans leurs parcours professionnels.

Son expertise lui permet d'offrir une solution globale de recrutement et de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois temporaires, à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), de formation, d'évaluation, d'insertion, de conseil.

Avec 1800 collaborateurs permanents, son propre centre de formation qui gère chaque année la formation de près de 10 000 salariés permanents et temporaires, et la spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, le conseil, l'insertion (accompagnement des demandeurs d'emplois, reclassement et reconversion professionnelle des salariés licenciés, ingénierie-conseil pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagnement des travailleurs handicapés vers l'emploi, audit et conseils aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, prestations d'évaluation des compétences,...), le groupe a acquis une dimension d'acteur global en ressources humaines pour répondre aux attentes des entreprises privées et publiques.

Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit par région (% du CA 2008)



Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activités

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneuriat, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit Intérim d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activités et sur tout le territoire.

• Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes de France et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

• Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activités

Le réseau Crit Intérim s'illustre par une forte activité dans l'industrie qui représente près de 44 % de son activité en 2008. Le réseau est également très développé dans le BTP et a renforcé en 2008 sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 18 % en 2003 à 32 % en 2008.

Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (agro-alimentaire, aéronautique, pharmacie, chimie...) et les services (banque assurance, télémarketing, transport et logistique, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

• Un mix clientèle stratégique

Avec une forte pénétration auprès des PME/PMI, son cœur de cible qui représente près de deux tiers du chiffre d'affaires du pôle, le groupe occupe également des positions clés auprès des grands comptes avec 302 accords nationaux actifs à fin 2008.

La diversification de sa base de clientèle permet au groupe de limiter son exposition aux secteurs les plus touchés par la crise et de n'avoir aucune dépendance clients, son premier client représentant moins de 4% du chiffre d'affaires. Le groupe apporte également son expertise auprès d'entreprises publiques, ce qui lui permet d'élargir son mix clientèle. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

2.01

La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 405 agences à fin 2008 en France, Crit dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les candidats.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

463 agences d'emploi en France et à l'étranger en 2008



Une organisation entrepreneuriale

A la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit sont managées par 9 directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit sont des agences « entreprises » organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agence sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité. Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de

Organisation fonctionnelle d'une agence



compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover. Cette stabilité favorise en outre une relation « d'intimité » et de proximité avec les entreprises clientes et les candidats. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

Une optimisation des réseaux en France et à l'international

Le contexte conjoncturel actuel crée une pause dans la stratégie extensive des réseaux d'agences du groupe qui s'était traduite en France par la création de 67 nouvelles agences sur les trois précédents exercices. En 2008, le groupe a suspendu provisoirement sa politique de maillage territorial et a pris dès le second semestre 2008, des mesures d'adaptation dans les régions françaises les plus affectées par la crise, en s'attachant à préserver les forces opérationnelles pour profiter du rebond : à fin 2008, le réseau français compte ainsi 405 agences, revenant à son niveau de mars 2008.

A l'international, le groupe dispose de positions clés avec des réseaux en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie qui lui permettent d'accompagner ses clients hors de l'hexagone, de répondre à la demande de clients frontaliers et de se positionner sur des pays offrant des potentiels de développement. L'Espagne, pays où le groupe compte le plus d'implantations et qui contribue pour 65 % du chiffre d'affaires du pôle à l'international, a été le pays européen le plus touché par la crise en 2008. Après s'être attaché en 2007 à la fusion des réseaux espagnols acquis en 2006, le groupe a poursuivi en 2008 la réorganisation de ses agences hispaniques et mis en place les mesures dictées par le contexte économique espagnol sévèrement touché.

En 2008, le groupe a poursuivi son développement au Maghreb, pays qui bénéficient d'un afflux d'investissements étrangers et d'un maillage industriel d'entreprises nationales et internationales de plus en plus important. Ainsi en Tunisie, pays sur lequel le groupe s'est implanté en 2008, on recensait en fin d'année une nouvelle implantation d'entreprise française tous les cinq jours. Au Maroc, où s'implante également un grand nombre d'entreprises, le groupe continue de renforcer son réseau, a ouvert une nouvelle agence en 2008 et prévoit l'ouverture de 2 nouvelles agences en 2009.

Dès que le contexte économique redeviendra favorable, le groupe entend reprendre le maillage de ses réseaux et renouer avec sa stratégie de croissance extensive ciblée dans les pays et les régions offrant des potentiels de développement.



L'activité du groupe en 2008

L'activité du pôle travail temporaire en 2008 : une bonne résistance sur des marchés difficiles

En 2008, le pôle travail temporaire du groupe Crit a fait preuve d'une bonne résistance qui s'illustre par un chiffre d'affaires de 1 260,2 millions d'euros, en repli limité à seulement 2,2% tous pays confondus, malgré un contexte de net ralentissement du secteur du travail temporaire tant en France, son cœur de marché, qu'à l'international. Cette résistance est d'autant plus remarquable que la croissance est réalisée entièrement en organique.

En France où le groupe réalise plus de 92% de son chiffre d'affaires, l'activité du pôle a été marquée par un excellent premier trimestre 2008 et un premier semestre en croissance de 5,2%, supérieure à celle du marché (+1,4%), suivi par un ralentissement de l'activité au second semestre qui s'est creusé au fil des mois et s'est traduit par un chiffre d'affaires en baisse de 9,3% sur la période.

Malgré cette baisse, le groupe réalise sur l'exercice une meilleure performance que son marché avec un chiffre d'affaires qui ressort à 1 163 millions d'euros, en baisse de seulement 2,4% dans un marché hexagonal en repli de 4% (source Prisme).

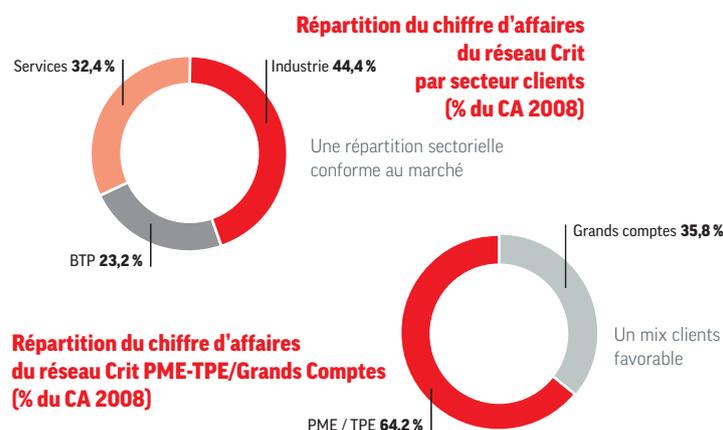
Cette bonne résistance de l'activité est le fruit d'une base de clientèle très diversifiée avec plus de 27 000 entreprises clientes et de positions sectorielles solides.

Le groupe bénéficie en effet d'une forte pénétration auprès des PME/TPE, son cœur de cible, qui représentent plus 64% du chiffre d'affaires du pôle en 2008, les grands comptes comptant pour 35,8% du chiffre d'affaires ; cette répartition limite ainsi l'exposition du groupe aux secteurs les plus touchés par la crise. De même, le premier client représente moins de 4% du chiffre d'affaires et les 5 premiers clients moins de 11%, illustrant ainsi la faible dépendance du groupe vis-à-vis de ses clients. La répartition sectorielle de l'activité témoigne également de la volonté du groupe de développer fortement la part réalisée dans les services, qui représentent en 2008 près d'un tiers du

Pôle travail temporaire	En % du CA 2008 consolidé
• Premier client	3,7% (contre 3,1% en 2007)
• Cinq premiers clients	10,8% (contre 10,2% en 2007)
• Dix premiers clients	15,7% (contre 14,6% en 2007)

La forte pénétration auprès des PME/TPE et le positionnement du portefeuille grands comptes sur de nombreux secteurs d'activité tels que l'agroalimentaire, le transport et logistique, l'environnement et le tertiaire permettent une concentration limitée de la part de l'activité totale des plus gros clients du pôle travail temporaire.

chiffre d'affaires contre 18% en 2003, d'équilibrer la part réalisée dans l'industrie qui représente 44,4% de l'activité contre 60% en 2003, et plus particulièrement dans le secteur automobile qui ne représente plus que 6,2% du chiffre d'affaires contre 13,7% en 2003.



Quelques références parmi les 27 000 entreprises clientes du groupe

ADIDAS	PASQUIER
ADP	PES
AIR FRANCE	PLASTIC OMNIUM
ARVATO	PSA
AUCHAN	RENAULT
CARREFOUR	RIO TINTO ALCAN
CEA	SAFRAN
CEGELEC	SAUR
CLEMESSY	SITA
DASSAULT - BREGUET	SNEF
DELPHI	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DHL	STEF-TFE
EADS	SPIE
EIFFAGE	SUEZ
FAURECIA	TOYOTA
FRANCE TELECOM	TRIGO
FORCLUM	VALOIS
GEFCO	VEOLIA ENVIRONNEMENT
GEODIS	VINCI
LA POSTE	...
LIDL	
MORY TEAM	

2.01

2008 a également été une année marquée par la performance des activités de placement et de recrutement du groupe dont le chiffre d'affaires a plus que doublé sur l'exercice. Cette dynamique de croissance est le fruit de la politique de formation volontariste menée à tous les niveaux du réseau.

Toutes ces évolutions reflètent la capacité d'adaptation du groupe aux évolutions du marché de l'emploi.

A l'international, le groupe a enregistré sur l'exercice d'excellentes performances dans la plupart des pays où il est implanté avec une croissance à deux chiffres au Maroc (+ 26 %), en Suisse (+ 18,3 %) et en Allemagne (+ 36,4 %). Seule l'Espagne qui a réalisé un chiffre d'affaires de 62,8 millions d'euros en 2008, enregistre une baisse d'activité de 9,7 % sur la période, ce qui constitue une très bonne résistance compte tenu de la baisse du marché espagnol estimé à -18% sur l'année.

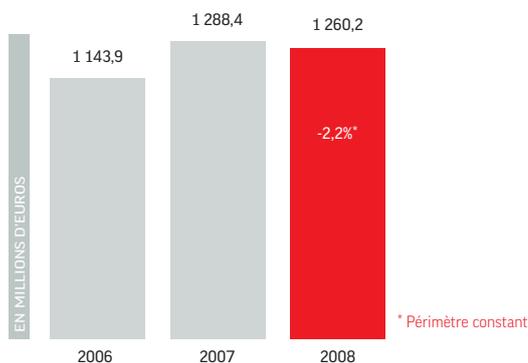
Ces performances ont permis au groupe de dégager un chiffre d'affaires stable à l'international qui s'est établi à 97,2 millions d'euros sur l'exercice.

Des résultats marqués par le ralentissement du second semestre

Pour l'exercice 2008, le résultat opérationnel du pôle travail temporaire s'est établi à 38,5 millions d'euros. Après une progression de 6,2% au premier semestre, le résultat opérationnel du pôle* a été impacté par la baisse de l'activité du marché du travail temporaire et s'est établi à 33,8 millions d'euros contre 37 millions d'euros en 2007. Il est à noter la nette amélioration du résultat opérationnel du pôle à l'international qui s'établit à 0,8 million d'euros contre 0,3 million d'euros en 2007 et ce, dans un contexte de stabilité du chiffre d'affaires. Cette évolution illustre les bons niveaux de rentabilité en Suisse, au Maroc et en Allemagne et la mise en œuvre de mesures de maîtrise des coûts en Espagne.

* hors éléments non récurrent liés à la modification de calcul des charges sociales

Évolution du chiffre d'affaires travail temporaire (en M€)



Le développement des prestations diversifiées en ressources humaines : Recrutement, placement, insertion, reclassement, conseil...

La spécialisation et la diversification de ses prestations en ressources humaines est l'un des axes de développement privilégié par le groupe en 2008. Le recrutement, le placement, l'accompagnement des demandeurs d'emplois, l'insertion professionnelle des jeunes, le reclassement et la reconversion professionnelle des salariés licenciés, l'accompagnement des travailleurs handicapés, l'audit et le conseil aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, les prestations d'évaluation, ...s'inscrivent dorénavant dans l'éventail des métiers du groupe.

Le doublement de son chiffre d'affaires dans les prestations de recrutement et de placement en 2008, les nombreux partenariats et contrats signés et renouvelés avec les partenaires institutionnels, son positionnement sur les consultations et les appels d'offres privés et publics, témoignent de cette volonté.

Le groupe a noué des partenariats avec de nombreux acteurs publics et privés de l'emploi : les agences Pôle Emploi, le Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale, le Conseil National des Missions Locales, les Conseils généraux, les Conseils régionaux, les PLIE, les CCI, l'Agefiph, la Fagerh...

Le groupe a ainsi remporté un appel d'offre du Ministère de l'emploi et a été mandaté pour 3 ans comme prestataire exclusif sur les régions IDF, Pays de la Loire et Lorraine pour l'accompagnement et le maintien dans l'emploi de 2 500 jeunes diplômés. Le partenariat conclu en 2007 avec le Conseil National des Missions Locales (CNML) destiné à accompagner vers l'emploi les jeunes de moins de 26 ans a été reconduit et étendu à toutes les régions. Le groupe collabore étroitement avec les agences Pôle Emploi (ex-ANPE) avec lesquelles sont signés de nombreux accords régionaux et locaux (contrats de services qualité, conventions...), et pour lesquelles il assure entre autre des prestations d'évaluation des compétences. Le groupe vient également de remporter un appel d'offre de l'Agefiph qui porte sur des prestations de diagnostics et de conseils auprès de plus de 1 600 entreprises dites à « quota zéro », afin de les sensibiliser et les accompagner dans une démarche de cohésion sociale en faveur de l'emploi de personnes handicapées. En 2008, le groupe a également assuré auprès d'entreprises privées, des prestations de reclassement et de reconversion professionnelle de salariés licenciés.

Une politique active en faveur des travailleurs handicapés

Depuis plusieurs années, CRIT mène une politique active en faveur des personnes handicapées. Dès 2005, le groupe a créé un département « Emploi & Handicap » destiné à favoriser l'emploi des personnes reconnues handicapées au sein des entreprises et à accompagner les entreprises dans leur démarche de cohésion sociale.

A cet effet, le groupe CRIT a signé des partenariats avec les organismes ou associations en charge des travailleurs handicapés, en particulier l'AGEFIPH (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), qui a reconduit et élargi son partenariat en 2008. Le groupe a également signé en 2008 un accord cadre avec la FAGERPH (Fédération des associations groupements et établissements pour la réadaptation des personnes en situation de handicap). Ainsi, 11 600 missions ont ainsi été confiées par CRIT à des personnes reconnues handicapées au sein de 2 400 entreprises clientes et 20 000 heures de formation ont été dispensées à des intérimaires reconnus handicapés.

2.01



L'activité du groupe en 2008

• Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

La stratégie de développement du réseau Crit



Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME/TPE, qui représentent le cœur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquêtes commerciales basée d'une part sur le développement de sa clientèle « grands comptes » en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME/TPE. En 2008, le groupe a continué à renforcer sa présence sur les grands comptes avec 302 accords nationaux actifs à fin 2008.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges. Le bon équilibre de la valeur moyenne de ses contrats sera au cœur du rebond du pôle travail temporaire.

- Une croissance extensive et intensive

Les agences sont bien sûr au cœur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance extensive avec la création de nouvelles agences et une croissance intensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

Dès le retournement de la conjoncture économique, le groupe a mis en sommeil sa politique de croissance extensive en gelant son programme d'ouverture d'agences et en procédant à des regroupements et des fermetures d'agences, sans pour autant altérer la qualité de son maillage et de ses prestations. Cette optimisation s'est opérée en maintenant les ressources humaines nécessaires pour pouvoir assurer un déploiement rapide. La structure ainsi maintenue permettra au groupe de bénéficier pleinement de la reprise du marché.

Parallèlement, le groupe a renforcé sa politique de croissance intensive pour améliorer la performance de ses agences et mobilisé ses forces opérationnelles sur le terrain.

Le groupe entend reprendre, dès que la conjoncture économique lui permettra, sa stratégie de création d'agences car chaque ouverture d'agence, qui fait l'objet d'une étude de marché pointue, apporte au groupe une clientèle nouvelle et l'élargissement de son fichier de candidats. Chaque ouverture renforce la politique de proximité qui est au cœur du dispositif du pôle travail temporaire.

• Si son positionnement reste celui du généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera le développement de son pôle travail temporaire sur des secteurs à plus forte valeur ajoutée tels que le nucléaire, le médical, l'informatique, l'aéronautique et l'aéroportuaire (qui présentent des synergies évidentes avec les autres filiales du groupe), la mise à disposition de personnels techniques spécialisés à l'étranger (cadres de haut niveau, informaticiens, ingénieurs...), ainsi que sur les activités de recrutement dont le chiffre d'affaires 2008 a été multiplié par 2 pour atteindre plus de 5 millions d'euros.

Cette performance illustre les effets de la politique de formation volontariste entreprise par le groupe pour l'ensemble de ses collaborateurs d'agence, responsables d'agence, commerciaux et recruteurs qui ont bénéficié de formations spécifiques aux métiers du recrutement. La stratégie du groupe est d'intégrer l'ensemble des métiers des ressources humaines et de poursuivre le développement des autres leviers de croissance connexes au travail temporaire : la formation, les activités de recrutement, de placement et de conseils, les prestations d'évaluation, d'insertion et de reclassement, etc.

Le développement des agences Crit répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par là même la productivité de ses agences. La génération de cash flow lui permet donc de financer de nouvelles agences et offre un potentiel de croissance organique extrêmement fort, tant en termes de chiffre d'affaires que de marges commerciales.

2.02

Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Grâce à un marché en croissance, ce pôle restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe dans les années à venir.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 dérègle ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

L'assistance aéroportuaire : une gamme de services élargie

Un positionnement de choix

- 1^{er} prestataire aéroportuaire* sur Roissy CDG 2
- L'un des leaders sur l'aéroport de Dublin (Irlande)*
 - Concessions exclusives sur le Congo et le Gabon, prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali

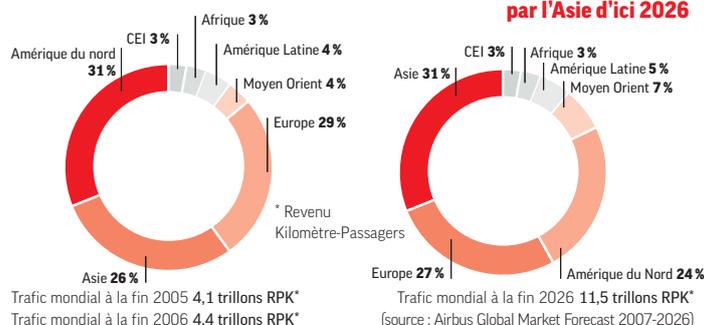
*source société

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, sécurisation, collecte des bagages,
- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages, contrôle des pleins, push back,
- Trafic : établissement des plans de vol, contrôle du centrage des charges, météo...

Un même client peut choisir de confier à son prestataire tout ou partie des fonctions rappelées ci-dessus sur tout ou partie de ses vols. Le groupe est donc très présent sur l'assistance aéroportuaire sur le segment du transport des passagers et développe en plus des activités de frêt sur les aéroports étrangers.

Le marché aérien mondial sera dominé par l'Asie d'ici 2026



Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier a connu un développement continu depuis plus de trente ans et une étude menée par Airbus prévoit un doublement du trafic aérien dans les 15 prochaines années et une croissance annuelle mondiale de 4,9 % pour les 20 prochaines années. Les compagnies de l'Asie et du Moyen Orient sont appelées à se développer plus rapidement que celles implantées sur les autres régions du monde. Néanmoins, les compagnies américaines et européennes continueront à connaître une forte croissance avec respectivement des hausses de 3,5 % et 4,5 % par an pour les vingt prochaines années. Conséquence de la crise financière et économique mondiale, la croissance du trafic aérien a marqué une pause en 2008 avec un trafic passagers dans le monde en hausse limitée à 1,6% après une année 2007 exceptionnelle en croissance de 7,4% (lata). Le trafic passagers dans les aéroports européens a reculé de 0,2% à fin 2008. Malgré cette baisse, le trafic des aéroports français a continué à croître en 2008 avec une croissance total du trafic passagers de 1,3% par rapport à 2007 (source UAF). Cette croissance a été notamment soutenue par l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, plateforme aéroportuaire de référence du groupe Crit, qui non seulement a enregistré un trafic passagers en croissance de 1,6% sur l'année, est le seul aéroport en croissance parmi les cinq principaux aéroports européens mais s'est également hissé au 5^{ème} rang mondial des aéroports en termes de trafic passagers (source ADP et ACI).

Roissy CDG, 1^{er} aéroport français

- 2^e aéroport européen : 60,9 millions de passagers en 2008
- CDG2 : 1^{ère} plateforme aéroportuaire de Roissy 48,3 millions de passagers en 2008
- CDG1 : 8,5 millions de passagers en 2008
- CDG3 : 3,9 millions de passagers en 2008



L'activité du groupe en 2008

La France, un marché spécifique

Avec près de 61 millions de passagers en 2008, l'aéroport Roissy CDG est le 2^e plus grand aéroport en Europe et le 5^e au monde et affiche l'un des meilleurs taux de croissance au monde avec un trafic passagers en progression de 1,6 % en 2008 (source ADP). Le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, opère sur CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de plus de 48,3 millions de passagers en 2008, et sur CDG1 (8,5 millions de passagers en 2008).

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Fort de son positionnement et de sa nomination en tant que prestataire aéroportuaire en juin 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, British Airways, Emirates, EasyJet...). Le groupe Europe Handling a ainsi assisté près de 80 000 vols en 2008.

Le marché irlandais, 2^e marché sur lequel opère le groupe Crit

Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuaire opérant sur un même aéroport.

- Dublin,** Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec 23 millions de passagers. Sky Handling Partner bénéficie depuis 2004 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Shannon et a bénéficié en 2006 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Cork. Cette troisième escale a permis à Sky Handling Partner d'élargir son offre et d'étendre ses contrats à un niveau national. Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies Charter, la stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui permet de conforter sa position sur le marché irlandais.
- 1^{er} aéroport irlandais
 - 23 millions de passagers en 2008

Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement grâce à la déréglementation européenne.

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation. En effet, la Directive 96/67/EC de 1996, mise en place progressivement entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2003, ouvre à la concurrence l'ensemble des aéroports européens. Cette dérégulation des services spécialisés a permis une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuaire, marché sur lequel le groupe Crit compte jouer un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuaire, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit

- 105 000 vols assistés par an dans le monde
- Certification IATA AHM 804
- 16 filiales d'assistance aéroportuaire
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- Plus de 20 implantations sur la plateforme de Roissy CDG2
- 3 implantations en Irlande
- 2 implantations au Congo (Brazzaville et Pointe Noire) et 1 au Gabon à Libreville
- Un effectif de plus de 2 305 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériels d'assistance en escale : un parc de plus de 600 engins et véhicules aéroportuaire (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaire. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaire de sociétés extérieures.

2.02

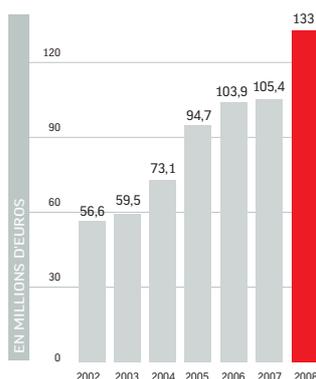
Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation « terrain ». Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats en prestation directe sur ses différents marchés.

Le pôle aéroportuaire, une stratégie de niche avec une volonté d'accroître la prestation directe

La France, l'Irlande, le Congo et le Gabon, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent de forts potentiels de croissance. Potentiels qui seront renforcés grâce à l'ouverture de nouveaux terminaux sur Roissy Charles de Gaulle. L'ouverture totale du terminal S3 de CDG2 effective en 2007 et qui accueillera notamment en 2009 les premiers A380 d'Air France, celle du terminal 2G d'une capacité de 3 millions de passagers par an et dédié aux courts-courriers effective en 2008 ainsi que celle du nouveau satellite S4 à l'horizon 2012 vont permettre potentiellement d'atteindre une capacité de plus de 66 millions de passagers sur CDG en 2009 et de 73 millions en 2012.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire



Devenu 1^{er} prestataire aéroportuaire en nombre de vols assistés par an sur la plateforme de Roissy CDG 2 (hors vols Air France auto-assistés), l'un des prestataires leaders sur Dublin, prestataire exclusif sur le Congo et au Gabon et assurant au Mali des prestations d'assistance technique et opérationnelle sur les

13 aéroports du pays, le pôle aéroportuaire du groupe Crit occupe une position de choix pour profiter pleinement de la croissance de ses marchés. Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.

Une croissance à deux chiffres sur l'exercice

En 2008, les activités aéroportuaires ont affiché un chiffre d'affaires en progression de plus de 26% sur l'exercice. L'expertise désormais reconnue du groupe a permis la signature de très nombreux contrats portant sur des périodes de 3 à 5 ans qui confirment les perspectives d'engagement à long terme avec les compagnies clientes du groupe. A fin 2008, le groupe assure ainsi l'assistance aéroportuaire de 138 compagnies aériennes en France et à l'international.

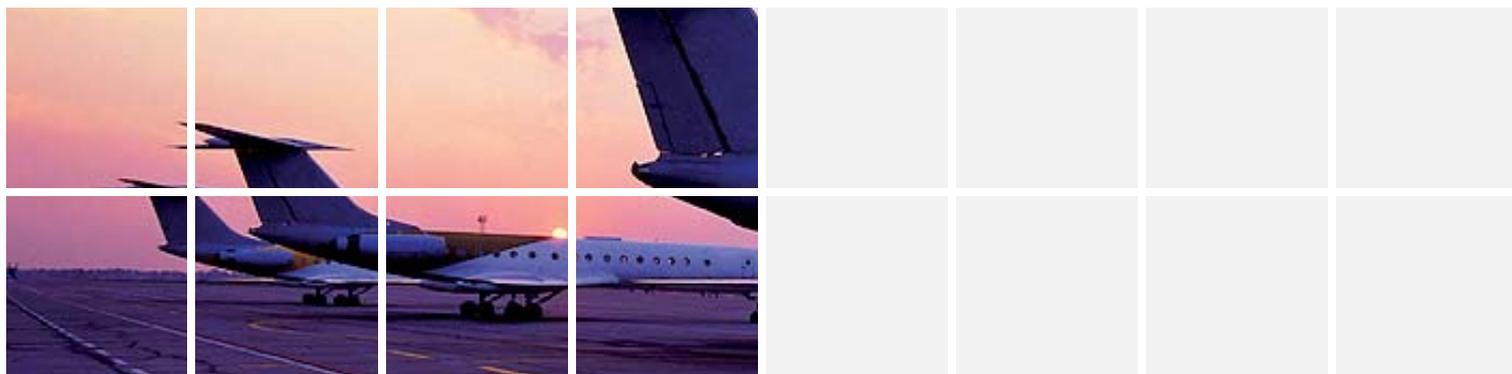
En France, où le groupe occupe une position de choix sur l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, le deuxième plus important aéroport en Europe et le cinquième plus important dans le monde, l'année 2008 a été marquée par la signature, le renouvellement et l'élargissement du périmètre d'activité de très importants contrats pluriannuels en prestation directe avec des compagnies aériennes telles que British Airways (effectif en février 2008) et Emirates (effectif en avril 2008) ainsi que la reconduction d'un important contrat de sous-traitance avec Air France (effectif en décembre 2008). Les capacités du nouveau terminal CDG2G où le groupe est très bien implanté, ont profité à plein aux compagnies qui souhaitaient depuis longtemps s'y installer tels qu'EasyJet, compagnie avec laquelle le groupe a signé un très important contrat pluriannuel effectif en janvier 2008.

Après sa désignation en 2007 par l'AOC (Airport Operator Committee) sur le terminal de CDG1 pour la gestion des bagages en correspondance, ce qui a permis au groupe d'élargir ses prestations sur ce nouveau terminal, le groupe a étendu à compter du 1^{er} octobre 2008 son activité transfert de bagages en correspondance intra et inter terminaux à l'ensemble des compagnies opérant sur Roissy CDG2. Ainsi à fin 2008, le groupe assure les prestations de transfert de bagages en correspondance pour 52 compagnies aériennes pour des contrats d'une durée de 3 ans.

En Afrique, l'année 2008 a été marquée par une activité commerciale intense sur les 3 pays sur lesquels opère le groupe. Au Congo et au Gabon, 19 contrats (dont 13 nouveaux) ont été signés ou renouvelés au cours de l'exercice. Au Mali, le groupe a poursuivi ses prestations d'assistance technique et opérationnelle auprès du prestataire aéroportuaire désigné sur les 13 aéroports du pays dont 6 sont internationaux.

En Irlande, le groupe a signé 5 nouveaux contrats pluriannuels en 2008 avec les compagnies Evergreen International Airlines, Cityjet, Europe Air Post, CSA et Austrian Airlines ainsi que le renouvellement d'un contrat de 5 ans avec l'opérateur UPS.

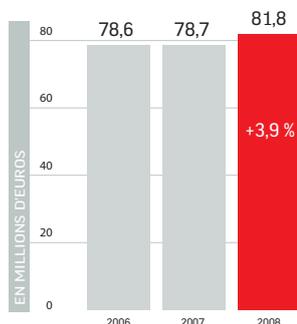
Par ailleurs, après avoir reçu en 2005, le « Main Award » récompensant la meilleure entreprise franco-irlandaise, le groupe a reçu en février 2009 « L'Excellence through people » prix décerné à la meilleure entreprise pour sa gestion de ressources humaines par le FAS, autorité nationale irlandaise du standard de qualité en ressources humaines.



Les autres services : des activités connexes au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (Formation, Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

Évolution du Chiffre d'affaires Autres Services*



* avant éliminations inter-activités

En 2008, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 81,8 millions d'euros (avant éliminations inter-activités).

L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des "autres services", représentent 85 % des revenus du pôle. Ces activités ont pour vocation la réalisation de projets industriels portés par deux filiales du groupe, ECM société d'ingénierie et de conseil en hautes technologies, partenaire des projets des grands groupes industriels en France et à l'international et qui intervient au plus haut niveau de conception en tant que conseil en innovation (activité pour laquelle elle possède un agrément du Ministère de la recherche) et Maser Engineering, spécialisée depuis plus de 30 ans en méthodes industrielles, installations et travaux neufs, ingénierie de maintenance et maintenance industrielle.

De l'ingénierie Produit/Process à la maintenance industrielle, quatre domaines d'intervention clés :

- **Les Etudes Produits – Process** : le groupe dispose d'une société d'études qui intervient d'une part en conception, études et calculs de structures aéronautiques ou d'équipements automobiles, d'autre part, dans l'étude et la réalisation en sous-traitance des

procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général.

- **Les Méthodes industrielles** : le groupe a développé une gamme de compétences lui permettant d'intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en œuvre d'un projet industriel.

- **L'installation et les travaux neufs**, domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.

- **La Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production et d'exploitation ainsi que leurs périphériques.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 12 agences et 7 antennes en France.

Les activités d'ingénierie et de maintenance du groupe s'exercent sur l'ensemble des secteurs de l'industrie. Historiquement positionnées sur les secteurs automobile et aéronautique, le groupe a élargi depuis plusieurs années son offre aux industries agroalimentaire, aéroportuaire, pharmacie et cosmétologie, papeterie, pétrochimie, construction navale.

Les principaux clients du pôle sont les groupes ABB, ADP, BEAUFOR-IPSEN, CALCIA, DASSAULT, DURR, EADS, FIAT, FINUCHEM, FLOWSERVE, GSK, HEINEKEN, KORBER, KUKA, LAFARGE, PSA, RENAULT-NISSAN, SAFRAN, SANOFI-AVENTIS, SNR GROUP, THALES, V&M, VEOLIA, ZODIAC...

Le secteur ingénierie et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001 / 2000, CEFRI (nucléaire).
- Une entreprise membre du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).
- Un effectif moyen en 2008 de plus de 700 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

2.03

L'ingénierie et la maintenance industrielle

Malgré une année 2008 marquée par le retournement de la conjoncture économique et un ralentissement de l'activité au 4^{ème} trimestre de l'année, les activités Ingénierie et Maintenance industrielle du groupe Crit ont enregistré sur l'exercice une croissance de 3,5%. Cette progression constitue une performance compte tenu du contexte automobile difficile, l'un des secteurs historiques de référence des activités d'ingénierie et de maintenance du groupe.

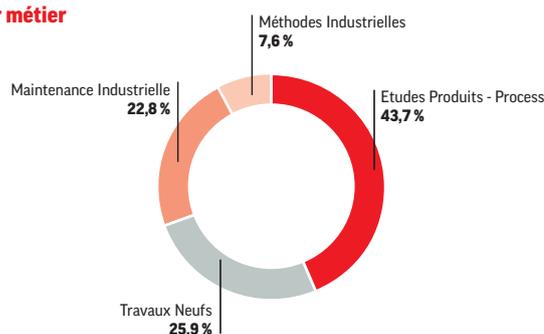
Cette évolution a été le fruit d'une part d'une stratégie commerciale offensive qui a permis au groupe de bénéficier deancements de nouveaux projets industriels, malgré le ralentissement des projets des grands donneurs d'ordre aéronautique et automobile.

D'autre part, la stratégie de diversification opérée par le groupe a permis de renforcer le développement des activités ingénierie et maintenance sur d'autres secteurs d'activité comme l'agroalimentaire, la construction navale et mécanique, la pharmacie et la chimie, les services,... ainsi que sur des secteurs stratégiques « non délocalisables » comme celui de l'aéroportuaire. A ce titre, le groupe a remporté en 2009 un contrat de maintenance pluriannuel avec le groupe Aéroports de Paris portant sur la maintenance des équipements postes avions de l'Aéroport de Roissy CDG.

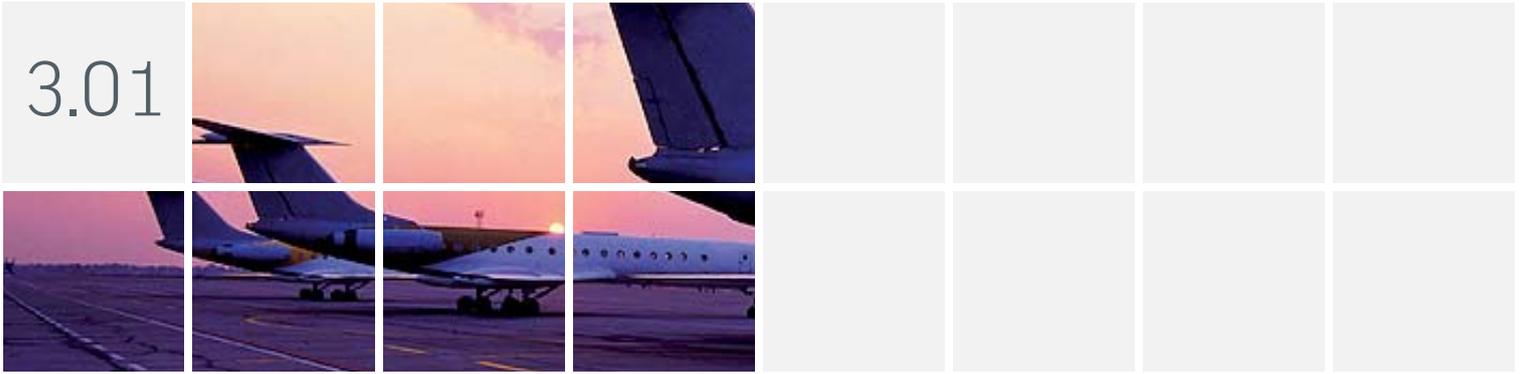
Enfin, le groupe qui a poursuivi ses activités de recherche et développement dans l'étude des process nouveaux dans le domaine de l'aérodynamique, dans l'utilisation de matériaux nouveaux permettant de développer un gain de masse et les recherches de nouvelles fonctions pour les équipements, s'attache à accroître son niveau de compétences et d'expertise afin d'offrir des services de plus en plus performants tels que le conseil en technologies et innovation et en accompagnement de projets à l'international.

Conformément aux objectifs annoncés, le redressement des résultats des activités d'ingénierie et de maintenance du groupe amorcé au second semestre 2007 s'est confirmé en 2008 avec un résultat opérationnel qui s'est élevé à 1,6 million d'euros contre 0,2 million en 2007. Cette évolution est le fruit du plan d'actions engagé en 2008 qui vise une diminution des charges d'exploitation et une meilleure adaptation du réseau d'agences avec le marché.

Répartition du CA Ingénierie et Maintenance 2008 par métier



3.01



L'organisation du groupe

Une société-mère au service de ses filiales

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales. Elle n'exerce pas d'activité économique propre.

Au 31 décembre 2008, ses filiales sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- Le travail temporaire : cette ligne de métier, qui représente un chiffre d'affaires total de 1 260,2 millions d'euros, regroupe 5 filiales opérationnelles exerçant en France et 10 filiales opérant à l'étranger (Allemagne, Espagne, Maroc, Suisse, Tunisie). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 7,7 % du chiffre d'affaires total du pôle.
- L'assistance aéroportuaire : cette ligne de métier représente un chiffre d'affaires total de 132,9 millions d'euros et regroupe 11 filiales exerçant en France et 5 filiales opérant à l'étranger (Gabon, Congo, Irlande). Le volume d'activité à l'étranger représente 15,7 % du chiffre d'affaires total de ce pôle.
- Les autres activités : cette ligne de métiers regroupe à la fois les entreprises à objet interne (3 filiales) et les autres activités de services aux entreprises (transmission et gestion d'informations dématérialisées, engineering et maintenance industrielle, fournitures pour l'industrie et le bâtiment, formation..., soit 8 filiales opérant toutes en France), pour un chiffre d'affaires total de 81,8 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en page 9 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en note 24 aux états financiers sociaux. Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés en pages 101-103 et 132-134.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans sont les suivantes :

2006 : Acquisition des sociétés de travail temporaire espagnoles Tutor et Addenda (intégrées respectivement en mai et juillet 2006) ; Aucun complément de prix n'a été négocié dans le cadre de ces acquisitions. Création le 2 mars 2006 de la société de droit irlandais Crit Ireland HR (spécialisée dans le travail temporaire).

2007 : Création de la société de droit slovaque Crit s.r.o. spécialisée dans le travail temporaire et détenue à hauteur de 100 % par Groupe Crit ; création de la société de droit marocain C-Services, spécialisée dans la prestation de services et les travaux de sous-traitance ;

création de la société de droit tunisien Crit RH spécialisée dans le travail temporaire.

2008 : Cession en juin 2008 de la filiale Paris Ile de France Sécurité SARL dédiée aux activités de gardiennage et de sécurité ; Création de la société Paris Customers Assistance, détenue en totalité par la société Groupe Europe Handling, dédiée aux activités aéroportuaires ; Création de la société de droit tunisien Crit Tunisie, détenue à hauteur de 95 % par la société Groupe CRIT, dédiée aux activités de sélection et de placement de personnel.

En sa qualité de société holding, le rôle de Groupe CRIT s'inscrit autour des principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...,
- Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles.

Les principaux flux financiers entre Groupe CRIT et ses filiales concernent les redevances versées par les sociétés de travail temporaire en rémunération des prestations rendues par Groupe CRIT, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les frais de loyers relatifs aux locaux dont Groupe CRIT est propriétaire et dont certaines filiales bénéficient. Enfin, dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002, certaines filiales cèdent au véhicule de titrisation leurs créances et prêtent à Groupe CRIT la trésorerie ainsi obtenue. En conséquence, Groupe CRIT est redevable de ces montants à ses filiales. Ainsi, le bilan de Groupe CRIT est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe ainsi que des dettes d'acquisition.

3.02

Les Ressources Humaines

Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise.

Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Conjointement à la politique de développement des compétences affichée par le groupe depuis plusieurs années destinée à optimiser les parcours professionnels de tous ses collaborateurs, le groupe privilégie l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs.

Afin de faciliter leur intégration au sein du groupe, de leur entité, de leur équipe et de leur fonction, le groupe a mis en place un parcours d'intégration individuel visant à favoriser le partage d'une culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes. Chaque parcours d'intégration comporte une journée d'information présentant de manière exhaustive le groupe, suivie de plusieurs stages de formation et d'un accompagnement de proximité sur le terrain.

De même, notre groupe a mis en place en 2008 des entretiens visant à une évaluation des compétences et du potentiel afin de mieux répondre aux attentes des collaborateurs en termes d'évolution professionnelle et de développement personnel. Ces entretiens permettront également au groupe une gestion optimisée des ressources humaines visant à limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles.

Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés...).

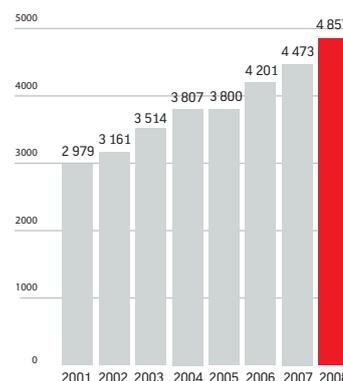
La politique menée depuis plusieurs années par le groupe en faveur des personnes handicapées s'est illustrée en 2008 par le renouvellement et l'élargissement de son partenariat avec l'Agefiph dans une nouvelle convention de deux ans en faveur des salariés intérimaires, intégrant également dans une convention spécifique, les collaborateurs permanents. En 2009, le groupe a souhaité renforcer sa politique en faveur des personnes handicapées en signant un accord national avec la Fagerh (Fédération des Associations Gestionnaires et des Etablissements de Réadaptation pour handicapés).

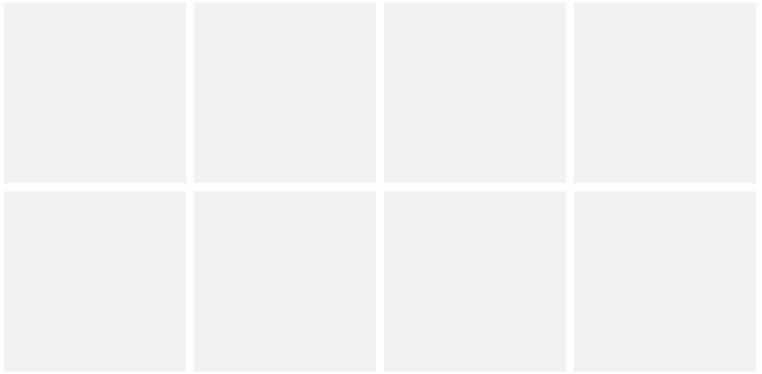
Afin de favoriser l'intégration des jeunes en entreprises, le groupe a signé en 2007 une convention avec le Conseil National des Missions Locales reconduite et étendue en 2008. En 2007, Crit a été mandaté pour 3 ans par le Ministère de l'emploi afin d'accompagner les jeunes demandeurs d'emploi diplômés Bac +2 et plus vers un emploi durable. Le groupe continue de renforcer sa coopération avec le Pôle Emploi par le biais de partenariats régionaux visant à mettre en œuvre un programme d'actions conjointes pour favoriser le retour à l'emploi et s'engager dans la lutte contre l'exclusion professionnelle.

En 2008, le groupe s'est engagé à promouvoir la non-discrimination et favoriser la diversité auprès de ses salariés par le biais de formations spécifiques.

Le groupe s'est également inscrit dans une démarche de développement durable et a créé à cet effet une structure en interne. L'objectif du groupe est la réalisation d'un rapport de Développement Durable et son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).

Évolution des effectifs permanents du groupe Crit





Les Ressources Humaines

La formation : un maître mot et un gage permanent de progrès et de promotion

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le groupe. Accompagner le développement et l'évolution de chaque salarié qu'il soit permanent ou temporaire, l'aider à s'intégrer harmonieusement tant au sein du groupe que dans les entreprises clientes, répondre aux demandes de formation exprimées par les entreprises et anticiper leurs besoins, être le moteur de la performance et valoriser les compétences de chacun, telles sont les exigences clés du groupe Crit. De part les évolutions des caractéristiques et exigences législatives, commerciales et techniques des métiers clients, la formation développe désormais une offre de plus en plus étendue pour permettre une montée en compétences des personnels permanents et temporaires du groupe.

La prise en charge des nouveaux entrants au travers d'un processus d'intégration permet une adaptation immédiate aux activités de gestion d'agence.

Ces formations permettent aux collaborateurs d'intégrer de façon harmonieuse l'entreprise et les fondamentaux culturels. Une cellule d'écoute des besoins clients a été créée, elle apporte son soutien à la création de nouveaux modules qui correspondent à la demande du client.

La direction pédagogique veille au suivi rigoureux de l'amélioration des programmes mis en œuvre et adapte ceux-ci pour une meilleure adéquation " personnels-activité clients ". Pour servir sa politique de formation, le groupe dispose de deux centres de formation internes dédiés aux collaborateurs permanents et temporaires. En 2007, le groupe a doté sa filiale de formation RHF de nouvelles installations afin de répondre parfaitement aux besoins des techniques modernes de formation d'aujourd'hui.

Le groupe a récemment procédé à l'acquisition de deux nouveaux centres de formation situés à Paris et à Valence qui lui permettent de diversifier son offre de formation. En effet, le centre de Paris dispense des formations qualifiantes et diplômantes (BAC – BTS en alternance) et le centre de Valence est spécialisé dans la formation longue durée et travaille en étroite collaboration avec le Pôle Emploi.

La formation des collaborateurs permanents

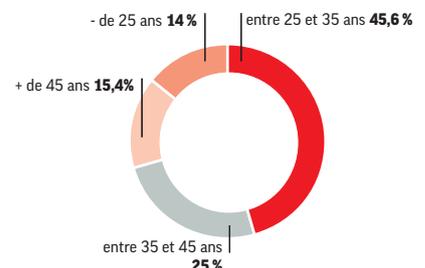
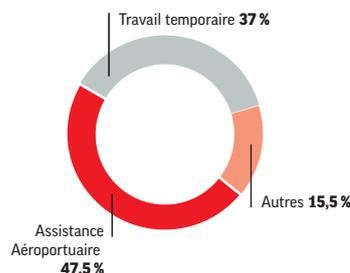
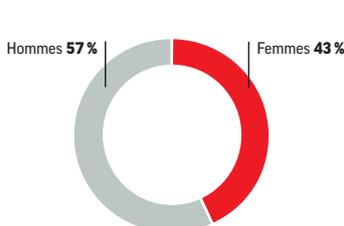
Les centres de formation du groupe répondent aux besoins de formation exprimés par les responsables des différentes filiales et les collaborateurs d'agences et se positionnent en force de proposition afin d'anticiper l'évolution des métiers du groupe.

Façonner une culture managériale pour dépasser la vision technicienne et devenir de véritables gestionnaires du capital humain, optimiser et fidéliser les compétences des personnels permanents et intérimaires, permettre à chaque collaborateur d'accroître ses performances par l'élargissement de ses compétences, lui donner tous les outils pour mieux appréhender la complexité et l'évolution de sa fonction s'inscrivent parmi les objectifs des formations proposées. Ainsi, les outils de gestion informatique développés par le groupe pour automatiser, réduire et optimiser les traitements administratifs de son réseau d'agences vont permettre de favoriser un redéploiement des tâches administratives vers des fonctions productives.

Pour ce faire, le groupe met en place des parcours de professionnalisation individualisés qui permettront à un grand nombre de ses collaborateurs administratifs d'évoluer vers des carrières commerciales ou des fonctions liées au recrutement, leur offrant ainsi un élargissement de leurs compétences et permettant au groupe de mobiliser ces forces nouvelles sur la conquête de nouveaux clients. En 2008, le groupe a reconduit ses modules de formations destinées à aider les collaborateurs à faire face aux incivilités et aux agressions, malheureusement de plus en plus fréquentes au sein des agences de travail temporaire.

En 2008, le groupe a poursuivi son programme spécifique de formation aux métiers du recrutement, pour l'ensemble des responsables d'agence, commerciaux et recruteurs. En 2008, le groupe s'est engagé à promouvoir la non-discrimination et la diversité grâce à des formations spécifiques auprès de ses collaborateurs permanents et mis en place un projet de e-learning sur ce sujet.

Tous les domaines touchant au savoir-faire et savoir-être des collaborateurs permanents du groupe sont ainsi couverts.



3.02

La formation des collaborateurs intérimaires

Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement efficaces et opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des seniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe,

	Budget de formation en milliers d'euros	Nombre de salariés
• 2002	8 410	9 251
• 2003	7 826	9 023
• 2004	9 640	14 671
• 2005	9 625	14 505
• 2006	13 430	10 212
• 2007	14 981	11 905
• 2008	15 019	8 418

La Qualité, la Sécurité, l'Environnement le management "d'une entreprise citoyenne"

Crit a été l'une des premières entreprises de services à développer une politique en matière de qualité. C'est ainsi que, en 1993, Crit a reçu la " Coupe d'Or " des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification :

- ISO 9000 pour l'ensemble du réseau,
- CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées,
- MASE pour les agences initialement spécialisées en pétrochimie.

La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité. Toutes les activités du groupe sont aujourd'hui certifiées.

La qualité a permis de fédérer, suite aux différentes acquisitions, l'ensemble des entités du réseau en améliorant son organisation ainsi qu'en optimisant l'écoute et la satisfaction clients.

Conformément à ses engagements, Crit a réussi l'intégration de son Système de Management Intégré basé sur les référentiels Qualité (ISO 9001) / Santé & Sécurité au travail (BS OHSAS 18001) / Environnement (ISO 14001) et a certifié l'ensemble de ses agences en juin 2005.

Ce Système de Management a pour objectif de gérer les risques liés à/au :

- La santé et la sécurité au travail des intérimaires,
- Juridique,
- La finance,
- L'environnement.

La mise en conformité du système de management de la Sécurité selon les nouvelles exigences du référentiel BS OHSAS 18001 a pris en compte la préservation de la santé et de la sécurité du personnel permanent et intérimaire grâce à :

- La montée en compétence et la responsabilisation du personnel en matière de maîtrise des risques professionnels afin notamment de réduire le nombre des accidents du travail et de trajet ainsi que leurs conséquences
- La prise en compte des prérogatives de santé, d'hygiène et de sécurité au travail
- L'approche de la prévention sécurité clients/intérimaires.

L'environnement, même dans une activité de service de par sa nature peu ou prou exposée aux risques environnementaux a été traité. Afin de réduire les impacts de nos établissements et de nos activités sur l'environnement, il a été décidé de mettre en place une approche participative des personnels du groupe à la gestion du "monde de demain".

En 2008, une nouvelle étape a été franchie avec la création d'une structure " Développement durable " au sein du groupe en vue de notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies.



Politique d'investissement

L'activité d'intérim est par nature peu capitalistique, à l'exception de la croissance externe. Compte tenu de l'acquisition d'Euristt fin 2001, qui a été entièrement financée par endettement, le groupe a pour objectif principal de réduire le niveau de sa dette, tout en maintenant une politique de croissance interne. Toutefois, une stratégie d'acquisition ciblée destinée à améliorer sa couverture territoriale et à renforcer sa présence en Europe s'est traduite en 2007 par l'accélération du programme d'ouvertures d'agences, notamment en France et par l'intégration de sociétés espagnoles acquises en 2006. En 2008, aucune acquisition n'a été réalisée.

Pour ce qui concerne les autres métiers du groupe, seule l'activité aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs tant en France qu'à l'étranger.

Au total et hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 5 à 7 millions d'euros par an (par autofinancement ou crédit-bail).

Facteurs de risques

Le groupe Crit a mis en oeuvre une politique de gestion de ses risques axée autour des principes suivants :

- Identification et revue annuelles de son portefeuille de risques,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Du fait de son activité, les risques identifiés concernent principalement :

- les risques de marché (risques de taux essentiellement),
- les risques de liquidité (risques de couverture par les créances et risques d'exigibilité anticipée),
- les risques juridiques se rattachant notamment à la réglementation du travail,
- les risques économiques (saisonnalité de l'activité, importance relative de certains clients).

Exception faite de ces risques qui sont développés ci-après, le Groupe n'a pas identifié d'autres risques significatifs.

Risques de marché

• Politique de gestion

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone Euro du groupe n'ayant pas un caractère significatif. La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

• Risque de taux

Le groupe a financé l'acquisition d'Euristt par recours à la dette et est en conséquence exposé aux variations de taux. A la clôture de l'exercice 2008, la majeure partie de la dette du groupe est à taux variable et n'a pas fait l'objet d'une couverture de taux. Les dettes relatives aux crédits baux sont à taux fixe.

Postérieurement à la clôture, aucune couverture complémentaire n'a été souscrite.

En milliers d'euros		2008		
		à moins d'1 an	1 à 5 ans	au delà
• PASSIFS FINANCIERS	Taux variable	47 045	42 500	
	Taux fixe	26 957 (84 501)	3 309	98
• ACTIFS FINANCIERS				
Position nette avant gestion		(10 498)	45 809	98
Hors Bilan				
Position nette après gestion		(10 498)	45 809	98

Le tableau suivant indique les échéances de la dette financière nette.

Une évolution de 1% des taux aurait une incidence équivalente à 20% de la charge financière annuelle du groupe.

- **Risque de change**

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de change, compte tenu d'une activité essentiellement centrée sur la zone euro à près de 98%.

Risques de liquidité

Ainsi que décrit en notes 6.10 à 6.12 aux états financiers consolidés, la dette du groupe est essentiellement composée d'une titrisation de créances commerciales (35 M€), de la participation due aux salariés (24 M€), le groupe n'ayant pas tiré sur ses lignes d'affacturage au 31 décembre 2008. Le risque de liquidité du groupe s'analyse comme suit :

- **Risque de couverture par les créances**

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements sur la titrisation ainsi que chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

De la même façon, une dégradation significative de la sinistralité serait susceptible d'impacter négativement les financements du groupe par un accroissement de la surdimension. Le groupe a mis en place une politique d'assurance crédit développée dans le paragraphe ci-après sur les assurances.

- **Risque d'exigibilité anticipée**

Le groupe Crit est essentiellement engagé à respecter :

- **Titrisation :**

Rappel du mode de fonctionnement : Ce principe est une technique de financement qui consiste à transformer des créances commerciales en titres auprès d'un fond commun de créances qui se charge de les placer auprès d'investisseurs. Groupe Crit agit comme mandataire de ses filiales, à savoir Crit SAS, les Volants, les Compagnons, AB Intérim, ECM et Maser. Au premier financement, le groupe a cédé ses créances commerciales à un fond commun de créances ABC Gestion, à hauteur du financement total (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension permettant de couvrir le risque de sinistralité. La capacité maximum de tirage peut être étendue à 110 millions d'euros.

En cours de mois, Groupe Crit ayant un mandat de recouvrement, encaisse ses créances.

En fin de mois, Groupe Crit cède de nouvelles créances à hauteur des encaissements du mois précédent, augmentées de la surdimension et fonction de ses besoins de financement.

Au 31 décembre 2008, le montant tiré était de 35 M€.

Ce contrat de titrisation de créances commerciales a été renouvelé en janvier 2007, pour une période de 6 ans. Aucun covenant n'est inclus dans le contrat.



Politique d'investissement - facteurs de risques

Le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum (non précisément défini) ainsi qu'un niveau de surdimension dont les caractéristiques sont développées dans le tableau suivant.

- Les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.
- En ce qui concerne le contrat d'emprunt moyen terme de 15 M€ mis en place en 2007, il inclut deux clauses spécifiques

- Mesure des risques :

Risque	Ratio	Périmètre	Période		Min	Max	Moyenne
			Début	Fin			
• Couverture par les créanciers ⁽¹⁾	Créances / Créances cédées	Titrisation	Janv-08	Janv-09	101%	103%	102%
• Accroissement de la sinistralité ⁽²⁾	Surdimension / Créances cédées	Titrisation	Janv-08	Janv-09	46%	49%	48%
• Couverture par les créanciers ⁽³⁾	Créances / Tirage	Factoring	Janv-08	Janv-09	326%	1542%	934%

⁽¹⁾ Le ratio Créances/créances cédées correspond au montant total des créances des cédants, faisant partie du périmètre de titrisation, communiqué tous les mois au véhicule de titrisation, par rapport au montant retenu et acquis par ce dernier.

⁽²⁾ Concernant le ratio de Surdimension/créances cédées, cela correspond à un pourcentage du portefeuille cédé qui est réajusté à chaque date de cession de créances sur la base des performances du portefeuille.

⁽³⁾ Le ratio Créances/tirage correspond au montant total des créances rapportées au montant tiré par le Factor.

Ces ratios démontrent la pertinence des financements mis en place et leur fiabilité dans le temps.

Il ressort de ce qui précède que :

- Le risque de couverture par les créances reste minimal et décroît dans le temps avec le cash flow généré par le groupe.
- Le risque lié à l'évolution de la surdimension (couverture par les créances et exigibilité anticipée) est faible compte tenu de la stabilité du taux dans le temps.

Au 30 avril 2009, le financement utilisé par le groupe au titre de la titrisation est de 10 M€ pour un montant de créances cédées à hauteur de 97,1 M€.

A cette date, la capacité de tirage n'est plus utilisée qu'à hauteur de 9% de son montant maximum théorique ainsi le risque de sinistralité du groupe qui est conforme à celui de l'économie en général n'est pas susceptible d'impacter négativement ce financement.

que le groupe s'est engagé à respecter comme suit :

- Dette financière nette consolidée inférieure ou égale à 1,5 fois les capitaux propres consolidés ; au 31 décembre 2008 le rapport est de 0,19
- Dette financière nette consolidée inférieure à 3 fois l'EBITDA consolidé ; au 31 décembre 2008 le rapport est de 0,57.

Risques juridiques

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le travail temporaire, activité fortement règlementée ainsi qu'il est décrit en page 11. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont les suivants :

- Caution financière : au titre de son activité de travail temporaire, le groupe doit de par la loi disposer d'une caution équivalente à 8% du chiffre d'affaires de cette activité de l'année calendaire précédente. La non-reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.
- Changement dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

Il est rappelé que l'essentiel des litiges en cours sont relatifs à des demandes de salariés devant la juridiction prud'homale. Procédures judiciaires et d'arbitrage :

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe .

Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

Risques économiques

- Corrélation à la croissance du PIB

Grâce à ses 405 agences réparties sur le territoire français, l'activité d'intérim du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises.

Cette corrélation a notamment pu se vérifier sur la période actuelle, le groupe ayant vu ses ventes baisser de façon significative à partir du quatrième trimestre 2008. Toutefois, la diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire, d'ingénierie et de placement permet de compenser légèrement cet effet.

Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges et notamment de ses frais de personnel.

Il convient de noter que le groupe a mis en place début 2009, un plan d'économie général sur ses frais de siège et de réseau (France et Espagne) visant à préserver sa rentabilité. Ce plan porte pour l'essentiel sur des mesures de non-renouvellement des CDD et de non-remplacement des départs, des fermetures/regroupement d'agences sur les bassins d'emploi les plus affectés ainsi que sur la mise en œuvre d'un programme de chômage partiel touchant près du tiers de ses agences à compter du 1^{er} mars 2009.

- Concentration

La concentration de l'activité sur les cinq premiers clients du groupe représentait 11,5% des revenus du groupe en 2008, et reste peu concentrée sur les autres clients (les dix clients suivants représentant 8,3% du chiffre d'affaires et les dix clients suivants 5,7%). Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

- Contrepartie

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

A ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en œuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

- Assurance et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en œuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

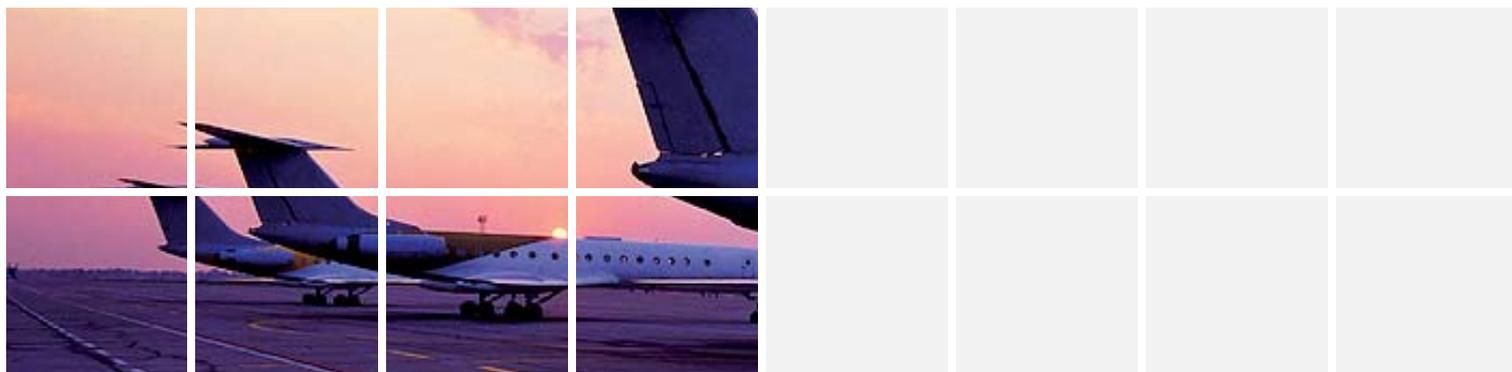
- Le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas par cas, par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.
- Les principales autres polices existantes au sein du groupe sont les suivantes :
 - Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 20 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile exploitation (plafond de 30 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile aéronautique (plafond de 130 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 10 M€ par période)
 - Flotte automobile : valeur vénale.

Le coût global de ces polices s'élève pour l'exercice 2008 à 4 M€.

En matière de prévention interne, le groupe :

- Opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- Développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.
- Contrats importants

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.



Évolution et perspectives :

Une stratégie réaffirmée pour accompagner les mutations du marché du travail et sortir renforcé de la crise

Pour 2009, l'objectif du Groupe Crit est, tout en s'appuyant sur les fondamentaux qui lui ont permis de se développer, de renforcer la diversification de ses activités ressources humaines pour accompagner les mutations du marché du travail et la mise en œuvre d'une stratégie volontariste, destinée à la fois à préserver sa rentabilité et se placer au premier rang des acteurs bénéficiaires de la reprise.

L'année 2009 a débuté dans un contexte général dégradé avec un PIB français en baisse de 1,2% au premier trimestre et un fort ralentissement du marché français du travail temporaire en baisse de 32% sur la période.

Comme attendu, le premier trimestre de l'exercice 2009 du groupe a été impacté par cet environnement économique. Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 251,4 millions d'euros, en repli de 29% sur la période (données 2009 non auditées). Dans le travail temporaire, le chiffre d'affaires ressort 206,9 millions d'euros en baisse de 32,9%. En France, le chiffre d'affaires s'est établi à 189 M€ contre 284,2 M€ au premier trimestre 2008. L'international a été également pénalisé par les contextes de marchés locaux difficiles avec un chiffre d'affaires de 17,9 M€ en repli de 25,4%.

Face à cet environnement dégradé, le groupe, qui s'est donné comme priorité la préservation de la rentabilité, a réagi rapidement et mis en place les mesures d'ajustement nécessaires. Le groupe a engagé un plan d'économie général sur les frais de siège et de réseaux, a procédé à des fermetures et regroupements d'agences sur les régions et les bassins d'emplois les plus affectés par la crise et a mis en œuvre à compter du 1^{er} mars 2009 des mesures de chômage partiel. L'objectif du groupe est l'adaptation des ressources à la demande tout en maintenant la qualité de son maillage géographique. Ces mesures non destructrices de ressources et d'emplois, permettent de préserver toute la capacité de rebond du groupe dès le retour à un environnement économique plus favorable.

Au-delà de ces mesures imposées par la conjoncture économique générale, les fondamentaux du groupe restent intacts.

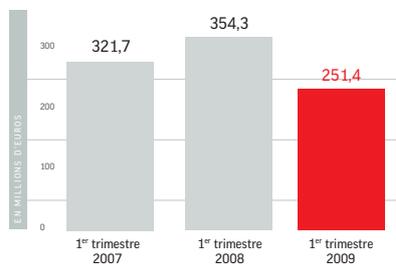
Le pôle travail temporaire et recrutement du groupe bénéficie d'une position forte en France avec une couverture sur tous les bassins d'emplois importants, de positions clés à l'international, d'un portefeuille clients diversifié et d'une capacité démontrée à intervenir sur les nouvelles problématiques ressources humaines. A ce titre, le groupe Crit entend poursuivre sa stratégie d'acteur global et accompagner les mutations du marché du travail en accélérant la diversification de ses prestations dans les domaines du recrutement, de placement, de l'insertion, de l'outplacement, du conseil,... tant auprès des entreprises privées que publiques. Le groupe qui entend également privilégier le développement de son offre formation a acquis en début d'année 2009 deux nouveaux centres de formation situés à Paris et à Valence.

Pour accompagner l'évolution de ses métiers, le groupe renforcera ses compétences internes pour assurer le déploiement sur ces nouvelles missions. Parallèlement, le groupe intensifiera sa politique de fidélisation et de formation dynamique pour attirer les meilleurs profils de candidats et sa politique en matière de responsabilité sociale et d'égalité dans l'accès au travail. En 2009, le groupe a ainsi signé un accord-cadre avec la Fagerh pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, a remporté un appel d'offre de l'Agefiph qui porte sur des prestations de diagnostics et de conseils auprès de plus de 1 600 entreprises dites à "quota zéro", afin de les sensibiliser et les accompagner dans une démarche de cohésion sociale, a étendu ses partenariats avec de nombreux acteurs institutionnels tels que le Conseil National des Missions Locales pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, les agences Pôle Emploi pour l'insertion et l'accompagnement des demandeurs d'emploi...

3.04

Sur le pôle multiservices, le groupe affiche au premier trimestre 2009 une bonne résistance avec un chiffre d'affaires de 44,5 millions d'euros en repli limité de 3,7%. Cette évolution bénéficie de la bonne tenue des activités aéroportuaires en croissance de 5,3%. Ce début d'année a notamment été marqué par la signature et la reconduction de nombreux contrats : reconduction du contrat TAM, extension de l'activité transfert de bagages en correspondance sur CDG2 avec 37 compagnies aériennes, signature, extension et renouvellement de 19 contrats en Afrique et en Irlande. En ce début d'année, le groupe s'est vu décerner pour sa filiale irlandaise, l'award de l' "Excellence through people" remis par le FAS, autorité nationale irlandaise du standard de qualité en ressources humaines, récompensant la meilleure entreprise en matière de gestion de ses ressources humaines.

Évolution du chiffre d'affaires du groupe Crit au 1^{er} trimestre 2009



La stratégie de diversification opérée par le groupe pour ses activités d'ingénierie et maintenance s'est illustrée au cours du premier trimestre 2009 par la signature d'un contrat de maintenance pluriannuel avec le groupe Aéroports de Paris portant sur la maintenance des équipements postes avions de l'aéroport Roissy CDG. Ce nouveau succès commercial lui permet de consolider ses activités de maintenance sur des secteurs stratégiques et non délocalisables.

Une situation financière encore renforcée.

En 2008, le groupe a encore renforcé de façon très significative sa structure financière en procédant au remboursement de 39 millions d'euros au titre de la titrisation. Ceci porte à 35 millions d'euros les dettes financières du groupe au 31 décembre 2008 contre 74 millions à la fin de l'exercice précédent, soit une diminution de près de 53% en une année.

Cette évolution témoigne d'une forte amélioration des ratios financiers, avec à fin 2008 des capitaux propres de 173,5 millions d'euros, une capacité d'autofinancement ⁽¹⁾ et un gearing de 20% à fin 2008 contre 49% à fin 2007 et 91% à fin 2006. Cette amélioration continue de l'endettement

témoigne d'une gestion stricte des encaissements clients. A ce titre, il convient de souligner que les dispositions de la loi LME imposant notamment des termes de paiement maximum de 60 jours devraient être favorables au groupe sur l'année 2009.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes de financement pluriannuelles renouvelées récemment, notamment une ligne de titrisation de créances commerciales de 75 millions d'euros renouvelée pour 6 ans en 2007, un emprunt moyen terme de 15 millions d'euros mis en place en 2007 pour 5 ans et d'une ligne d'affacturage de créances clients pour 80 millions d'euros.

Le groupe affiche ainsi une situation financière solide qui sécurise la poursuite de son développement et ouvre la porte aux opportunités d'acquisitions qui pourraient être favorisées par l'environnement actuel.

La titrisation, principe et mode opératoire

Le principe de la titrisation est de transformer un actif, en l'occurrence des créances commerciales, en titres négociables sur un marché : les sociétés cèdent leurs créances à un véhicule de titrisation qui refinance ce montant net de la surdimension par l'émission mensuelle de billets de trésorerie qui permettent de financer l'achat.

De ce fait, le groupe Crit a cédé à l'origine un montant de créances égal au montant du financement augmenté de la surdimension, puis cède chaque mois ses nouvelles créances afin de compenser les encaissements qui restent gérés par le groupe.

Ce programme a été mis en place pour une durée de 5 ans avec option de prorogation et d'accroissement du montant financé.

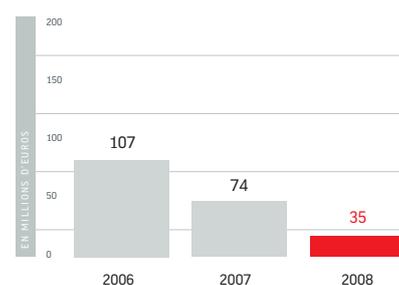
Ce contrat de titrisation de créances commerciales a été renouvelé en janvier 2007, pour une période de 6 ans.

Évolution de la dette nette

Gearing*: 20% à fin 2008 contre 49% à fin 2007

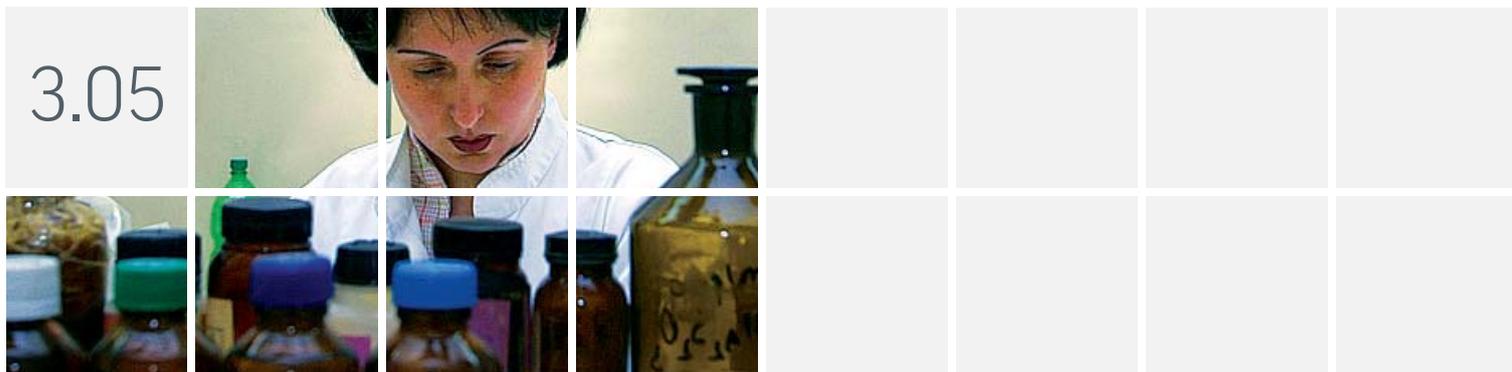
Une forte amélioration des ratios financiers

* Dette nette / fonds propres



⁽¹⁾ (CAF = Résultat de l'exercice + dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles + dotation nette aux provisions pour autres passifs et engagements de retraites).

3.05



Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit est cotée depuis le 18/03/1999 au NYSE EURONEXT - PARIS

Profil :

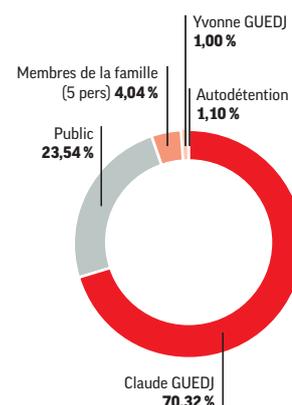
- Place de cotation : Nyse Euronext
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC Mid 100
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (15 mai 2009) : 121,5 millions d'euros

Cours de l'action Groupe Crit (source Fininfo)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du Titre Groupe Crit du 1 ^{er} janvier 2008 au 15 mai 2009	6,52 euros	28,80 euros

Répartition du capital

(au 30 avril 2009)



Composition de l'actionnariat (au 30 avril 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 910 777	70,32	80,70
• Yvonne GUEDJ	112 849	1,00	1,07
• Membre de la famille (5 pers.)	454 269	4,04	4,66
• Public	2 648 597	23,54	13,57
• Autodétention	123 508	1,10	/
TOTAL	11 250 000	100%	100%

Distribution de dividendes

Exercices	Dividende global	Nombre d'actions	Dividende net
• 2003	1 237 500 €	11 250 000	0,11 €
• 2004	1 800 000 €	11 250 000	0,16 €
• 2005	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €
• 2006	2 812 500 €	11 250 000	0,25 €
• 2007	3 375 000 €	11 250 000	0,30 €
• 2008*	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €

* proposé à l'AGO du 23 juin 2009



Rapport financier

Patrimoine - Situation financière - Résultats

Sommaire

- Comptes consolidés du Groupe crit 2006, 2007 et 2008
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux de Groupe crit 2006, 2007 et 2008
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A. Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31-12-2008	31-12-2007	31-12-2006
• Goodwill		101 245	101 245	101 732
• Autres immobilisations incorporelles		2 368	2 627	2 158
Total des immobilisations incorporelles	6.1	103 613	103 872	103 890
Immobilisations corporelles	6.2	23 400	22 446	22 915
Actifs financiers	6.3	3 526	3 450	3 635
Participations dans les entreprises associées		743	580	
Impôts différés	7.3	2 571	4 468	1 792
ACTIFS NON COURANTS		133 853	134 816	132 231
• Stocks		1 353	1 540	1 963
• Créances clients	6.4	326 876	378 559	355 603
• Autres débiteurs	6.5	25 173	23 709	18 786
• Actif d'impôt exigible		7 709	361	715
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6	84 501	44 057	41 231
ACTIFS COURANTS		445 611	448 226	418 297
TOTAL ACTIF		579 466	583 042	550 529

PASSIF	Notes	31-12-2008	31-12-2007	31-12-2006
• Capital		4 050	4 050	4 050
• Primes & réserves		142 248	109 236	86 343
• Résultat de l'exercice		25 040	37 359	25 589
CAPITAUX PROPRES revenant aux actionnaires de la Société		171 338	150 645	115 982
• Intérêts minoritaires		2 154	1 567	1 019
Total des CAPITAUX PROPRES		173 492	152 212	117 001
• Engagements de retraites	6.8	4 045	3 563	3 592
• Emprunts partie non courante	6.10	45 907	70 843	87 596
PASSIFS NON COURANTS		49 952	74 406	91 188
• Emprunts partie courante	6.10	29 971	15 820	9 549
• Autres dettes financières courantes	6.11	44 032	31 938	51 164
• Provisions pour autres passifs	6.9	4 969	4 412	4 120
• Dettes fournisseurs	6.14	27 641	23 494	22 957
• Dettes fiscales et sociales	6.13	233 028	266 820	243 028
• Dette d'impôts exigible		127	2 316	256
• Autres dettes	6.14	16 255	11 625	11 266
PASSIFS COURANTS		356 022	356 424	342 340
TOTAL PASSIF		579 466	583 042	550 529

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

B. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	5.1	1 451 227	1 450 431	1 302 461
• Charges opérationnelles	7.1	(1 393 440)	(1 373 516)	(1 249 144)
• Dotation nette aux amortissements		(6 733)	(6 069)	(5 819)
• Dotation nette aux provisions		(6 684)	(6 451)	(3 402)
Résultat opérationnel	5	44 371	64 394	44 096
• Coût de l'endettement financier		(5 470)	(6 369)	(5 355)
Résultat avant impôts		38 901	58 025	38 740
• Charge d'impôt sur le résultat	7.3	(13 103)	(19 856)	(12 676)
Résultat après impôts		25 797	38 169	26 065
• Quote-part dans les résultats des entreprises associées		160	60	
Résultat net de l'ensemble consolidé		25 957	38 229	26 065
Revenant :				
• aux actionnaires de la société		25 040	37 358	25 589
• aux intérêts minoritaires		917	871	476
		25 957	38 229	26 065

Résultat par action (Actionnaires de la société) en euros				
• Résultat par action de base	5.2	2,23	3,32	2,28
• Résultat par action dilué	5.2	2,23	3,32	2,28

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

C. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	capital	Autres réserves	Titres auto-détenus	Résultats non distribués	Total revenant aux actionnaires de la société	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2008	4 050	(156)	(189)	146 940	150 645	1 567	152 212
• Dividendes distribués				(3 354)	(3 354)	(386)	(3 740)
• Résultat de l'exercice				25 040	25 040	917	25 957
• Actions propres			(1 046)		(1 046)		(1 046)
• Autres mouvements		98		(45)	53	57	110
Solde au 31/12/2008	4 050	(58)	(1 236)	168 581	171 338	2 154	173 492
Solde au 01/01/2007	4 050	(107)	(347)	112 386	115 982	1 019	117 001
• Dividendes distribués				(2 807)	(2 807)	(316)	(3 123)
• Résultat de l'exercice				37 359	37 359	871	38 230
• Actions propres			158		158		158
• Autres mouvements		(47)			(47)	(7)	(54)
Solde au 31/12/2007	4 050	(154)	(189)	146 938	150 645	1 567	152 212
Solde au 01/01/2006	4 050	(77)	(253)	89 047	92 767	584	93 350
• Dividendes distribués				(2 250)	(2 250)	(220)	(2 470)
• Résultat de l'exercice				25 589	25 589	476	26 065
• Actions propres			(94)		(94)		(94)
• Autres mouvements		(30)			(30)	179	149
Solde au 31/12/2006	4 050	(107)	(347)	112 386	115 982	1 019	117 001

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

D. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	2008	2007	2006
Résultat net de l'exercice	25 958	38 230	26 065
<i>Elimination des charges sans effet de trésorerie</i>			
• Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(160)	(60)	
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 537	6 741	5 760
• Variation des provisions	1 502	263	(627)
• Elimination des résultats de cession actifs	(448)	(223)	(923)
• Coût endettement financier	4 719	6 306	5 682
• Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13 103	19 856	12 676
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	51 211	71 113	48 632
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	25 454	(3 064)	(11 280)
• Impôts versés (C)	(20 827)	(20 117)	(13 723)
Flux de trésorerie générés par l'activité (D =A+B+C)	55 838	47 931	23 629
• Augmentation de capital		(521)	119
• Dividendes versés	(3 737)	(3 136)	(2 446)
• Rachat-revente d'actions propres	(1 046)	157	(94)
• Remboursement d'emprunts	(21 165)	(31 029)	(4 608)
• Emission d'emprunts (hors contrats location-financement)	7 611	20 132	4 179
• Emission d'emprunts (contrats location-financement)	2 782	416	2 527
• Intérêts financiers versés	(4 719)	(6 306)	(5 682)
Flux liés aux opérations financières	(20 275)	(20 286)	(6 003)
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(297)	(455)	(247)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors contrats location-financement)	(4 778)	(5 327)	(4 314)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (contrats location-financement)	(2 782)	(416)	(2 527)
• Variation de trésorerie des activités arrêtés ou cédées	216		
• Acquisition sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite		31	(15 936)
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	455	321	1 190
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		99	111
• Autres flux liés aux opérations d'investissements	(100)	155	(120)
Flux liés aux opérations d'investissements	(7 286)	(5 592)	(21 843)
• Incidence de la variation des taux de change	74	(1)	
Variation de trésorerie	28 350	22 052	(4 217)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	12 119	(9 933)	(5 716)
Variation de trésorerie	28 350	22 052	(4 217)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	40 469	12 119	(9 933)

Au bilan

• Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 501	44 057	41 231
• Découverts bancaires	44 032	31 938	51 164
Trésorerie nette	40 469	12 119	(9 933)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

Note 1 – Faits marquants de l'exercice

Note 2 – Principales règles et méthodes comptables

- 2.1 Méthode de consolidation
- 2.2 Regroupement d'entreprises
- 2.3 Information sectorielle
- 2.4 Conversion des états financiers des activités à l'étranger
- 2.5 Immobilisations incorporelles
- 2.6 Immobilisations corporelles
- 2.7 Dépréciation d'actifs non financiers
- 2.8 Actifs financiers
- 2.9 Stocks
- 2.10 Créances clients et autres débiteurs
- 2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 2.12 Titres d'autocontrôle
- 2.13 Dividendes et capitaux
- 2.14 Emprunts et autres dettes financières
- 2.15 Impôts différés
- 2.16 Avantages du personnel
- 2.17 Provisions
- 2.18 Passifs financiers courants
- 2.19 Reconnaissance des produits

Note 3 – Risques financiers

Note 4 – Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

Note 5 – Information sectorielle et résultat par action

- 5.1 Information sectorielle
- 5.2 Résultat par action
- 5.3 Dividende par action

Sommaire (suite)**Note 6 - Notes sur le bilan**

- 6.1 Immobilisations incorporelles
- 6.2 Immobilisations corporelles
- 6.3 Actifs financiers
- 6.4 Créances clients
- 6.5 Autres débiteurs
- 6.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 6.7 Capital et autocontrôle
- 6.8 Avantages liés au personnel
- 6.9 Provisions pour autres passifs
- 6.10 Emprunts
- 6.11 Autres dettes financières courantes
- 6.12 Dette nette
- 6.13 Dettes fiscales et sociales
- 6.14 Dettes fournisseurs et autres dettes

Note 7 - Notes sur le résultat

- 7.1 Charges opérationnelles par nature
- 7.2 Coût de l'endettement financier
- 7.3 Impôts exigibles et différés

Note 8 - Autres informations

- 8.1 Engagements hors bilan
- 8.2 Engagements commerciaux et obligations contractuelles
- 8.3 Informations sur les parties liées
- 8.4 Événements post-clôture
- 8.5 Effectifs
- 8.6 Périmètre de consolidation

E. Notes annexes

Groupe Crit (« La Société ») est une société anonyme de droit français cotée au compartiment B Euronext à Paris. Son siège social est situé 152 bis, avenue Gabriel Péri à Saint Ouen. Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

Note 1 – Faits marquants de l'exercice

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés :

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite la détermination par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation comme indiqué en note 4. Dans le contexte conjoncturel actuel, l'exercice de prévision de l'activité est rendu plus difficile, aussi le groupe a précisé les hypothèses retenues et encadré celles-ci de calculs de sensibilité lorsque cela s'avérait pertinent.

Trois domaines ont notamment fait l'objet de travaux particuliers :

- L'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (impairment) au cours desquels le groupe s'est efforcé de retenir des hypothèses prudentes concernant notamment l'estimation des flux futurs de trésorerie et a développé dans la note 6.1 la sensibilité des tests d'impairment à une fluctuation du coût moyen pondéré du capital
- L'estimation des provisions pour litiges
- La détermination des impôts différés et en particulier dans l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs.

Pôle Travail Temporaire et Recrutement :

En 2007, des modifications de calcul de certaines charges sociales applicables jusqu'au 30 septembre 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006 ont fait l'objet d'une publication de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS). Les conséquences de ces changements ont été incluses dans les comptes de l'exercice 2007.

Les effets positifs de ces modifications sur le résultat opérationnel, nets de charges liées, s'élèvent à 23,6 M€ au 31 décembre 2007.

En avril 2008, la société a reçu une information complémentaire de son organisation professionnelle (Prisme) qui en relation avec l'ACOSS précise que ces modifications de calcul de réduction de charges sociales sont aussi applicables à 2005. Les comptes 2008 incluent les effets positifs de ces modifications qui s'élèvent, nets de charges liées, à 7,0 M€ sur le résultat opérationnel au 31 décembre 2008.

Pôle multiservices (autres services)

La filiale Paris Ile de France Sécurité (gardiennage sécurité) a été cédée le 2 juin 2008. L'incidence nette de cette cession est de 0,5 M€.

Les volumes et flux d'activité de cette filiale ne sont pas significatifs et ne nécessitent pas d'autres commentaires en particulier sur la comparabilité des comptes annuels avec les périodes antérieures.

Note 2 - Principales règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en sa séance du 14 avril 2009. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Groupe CRIT et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le référentiel utilisé est disponible sur le site internet de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Normes et interprétations applicables au 1er janvier 2008

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Le Groupe estime ne pas être impacté matériellement par l'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Normes et interprétations déjà publiées et non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2008

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de normes, amendements de normes ou interprétations par anticipation et plus particulièrement les normes et interprétations suivantes dont la date d'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2008.

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non entrées en vigueur, susceptibles d'avoir un impact sur les comptes du Groupe sont :

- IAS 1 révisée Présentation des états financiers
- IAS 23 amendée Coûts d'emprunt : le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif
- IFRS 3 révisée Regroupement d'entreprise et IAS 27 révisée Etats financiers consolidés et individuels ; ces deux normes auront un impact sur la comptabilisation des opérations d'acquisition à partir du 1er janvier 2010
- IFRS 8 Secteurs opérationnels.

En ce qui concerne l'IFRS 8 relative à l'information sectorielle, les impacts potentiels de cette norme sur la présentation de l'information sectorielle du Groupe et sur la valorisation des écarts d'acquisition sont en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur la présentation de l'information sectorielle.

Cette norme étant d'application rétrospective, elle imposera de retraiter l'information pour les exercices 2007 et 2008. Remplaçant la norme IAS 14, IFRS 8 est fondée sur la « management approach » selon laquelle l'information sur les segments opérationnels doit être présentée sur la même base que celle utilisée par le principal décideur opérationnel dans le cadre du reporting interne.

Note 2.1 - Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales"). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles Groupe CRIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Ainsi au 31 décembre 2008, toutes les sociétés contrôlées ou détenues à plus de 50% sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date à laquelle le contrôle est perdu par le Groupe.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle qui s'accompagne d'une prise de participation généralement entre 20% et 50% des droits de vote sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 8.6 ci-après.

Note 2.2 - Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Note 2.3 - Information sectorielle

L'information sectorielle de premier niveau se décline suivant les pôles métiers représentatifs suivants :

- Travail Temporaire et recrutement
- Assistance aéroportuaire
- Autres services.

La part de l'activité réalisée à l'étranger étant non significative, aucune analyse secondaire n'est réalisée selon le critère géographique.

Note 2.4 - Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les postes du bilan exprimés en devises sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en Euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres du groupe ainsi que dans les intérêts minoritaires.

Lorsqu'une activité étrangère est dissoute ou cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont reclassées en résultat.

Note 2.5 - Immobilisations incorporelles

Goodwills

A l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du Groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la note 2.7. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwills sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel des droits au bail et logiciels enregistrés à leur valeur d'acquisition. A chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur recouvrable de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est définie comme la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'utilité.

Les droits au bail font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée estimée entre cinq et dix ans.

L'utilité estimée des logiciels varie de un à cinq ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée.

Note 2.6 – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilité estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilité estimée
• Constructions	40 ans
• Agencements et aménagements	3 à 5 ans
• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
• Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure à la valeur comptable de l'actif.

Contrats de location

La distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple est effectuée sur la base de l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS 17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

Note 2.7 – Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les immobilisations incorporelles non encore mises en service.

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est un ensemble homogène d'actifs, dont l'utilisation continue, génère des entrées de trésorerie, qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de plans d'affaires à 5 ans élaborés par le management de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital utilisé ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur comptable de l'U.G.T. ; une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwill.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent les goodwill qui sont irréversibles.

Pour l'année 2008, le taux de croissance à l'infini a été fixé à 1,5%.

Le taux d'actualisation 2008 a été déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital utilisé prenant en compte un ratio d'endettement normatif, un taux sans risque, un bêta et un risque action sur la base des données historiques. Il a été fixé à 8,0% pour l'année 2008 contre 7,6% en 2007.

Ces calculs ont aussi été faits sur la base d'un budget 2009 révisé prenant en compte les effets attendus de la dégradation de la situation économique et d'une hypothèse de reprise économique permettant d'atteindre à moyen terme les prévisions établies par le Groupe. Des tests de sensibilité ont été effectués et sont détaillés en note 6.1.

Note 2.8 – Actifs financiers

Les actifs financiers sont inscrits au bilan consolidé initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont essentiellement constitués des actifs financiers non dérivés « prêts et créances » qui correspondent aux dépôts cautionnements et prêts.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de la participation à l'effort de construction.

Note 2.9 – Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

Note 2.10 – Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les cessions de créances dans le cadre de contrats d'affacturage sont constatées en net en autres dettes financières en contrepartie des créances clients ou en trésorerie et équivalents de trésorerie. Les créances clients cédées dans le cadre du contrat de titrisation sont présentées dans le poste clients en contrepartie de l'emprunt.

Le contrat de titrisation a été renouvelé en janvier 2007 pour une durée de 6 ans. Le Groupe dispose pour ce financement d'une maturité de remboursement définitif supérieure à douze mois. Une situation à jour au premier trimestre 2009 a été détaillée en notes 6.4 et 6.10.

Note 2.11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans la rubrique « Autres dettes financières courantes ».

Note 2.12 – Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de leur achat, vente, émission ou annulation.

Note 2.13 – Dividendes et capitaux

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

Note 2.14 – Emprunts et autres dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à l'IAS 39, le contrat de titrisation est constaté en emprunts non courants pour sa totalité.

Les cessions de créances dans le cadre de contrats d'affacturage sont constatées en net en autres dettes financières courantes en contrepartie des créances clients ou en trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces contrats sont d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois et sont comptabilisés en dettes financières courantes.

Note 2.15 – Impôts différés

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporelles, conformément à l'IAS 12, entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables peuvent donner lieu à la comptabilisation d'impôt différé actif.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments précédemment débités ou crédités dans les capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

Note 2.16 - Avantages du personnel*Engagements sociaux*

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, l'obligation juridique ou implicite du Groupe se limite au montant qu'il s'engage à payer à l'entité indépendante. En conséquence, le montant des avantages reçus par le salarié est déterminé par le montant des cotisations versées par le Groupe à l'entité indépendante et par le rendement des placements effectués grâce aux cotisations.

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies.

Les engagements de retraite à prestations définies sont évalués chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées et constatées au passif du bilan. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Les engagements ne sont pas financés par Groupe CRIT et font l'objet d'un passif au bilan. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en totalité en résultat de période.

Paiements fondés sur des actions

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

Note 2.17 - Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de cette obligation générera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Note 2.18 - Passifs financiers courants

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

Note 2.19 - Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférente est probable.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré les risques et avantages des produits au client, ce qui coïncide en général à l'acceptation par le client des produits qui lui sont livrés et que le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

Note 3 - Risques financiers

Risque de change

Compte tenu d'une activité essentiellement française, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

Risque de taux

Une évolution de 1% des taux aurait une incidence équivalente à 20 % de la charge financière annuelle du Groupe.

Risque de crédit

Il convient de noter que le risque de concentration est très faible dans la mesure où le portefeuille clients est diversifié. En outre, les créances clients font l'objet d'une assurance crédit pour leur majorité à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles lesquelles représentent près de 20% du chiffre d'affaires du pôle Intérim France. Ces créances ont une échéance inférieure à un an.

Risque de liquidité

Comme indiqué en note 2.10, le Groupe dispose grâce au contrat de titrisation d'un financement d'une maturité de remboursement définitif supérieure à douze mois. La capacité de tirage n'est utilisée qu'à hauteur de 30% de son montant maximum (cf. note 8.1). Le Groupe n'a donc pas de risque de liquidité.

Note 4 – Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de valorisation d'actifs incorporels et de dépréciation d'actifs non financiers (notes 2.5 et 2.7), de reconnaissance d'impôt différé actif en cas de pertes reportables (note 2.15), des engagements de retraite liés au personnel (note 2.16), de provisions (note 2.17) et passifs, meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Note 5 – Information sectorielle et résultat par action

5.1 – Information sectorielle

Analyse par secteur d'activité

Le premier niveau d'information sectorielle est défini par secteur d'activité.

La part de l'activité réalisée à l'étranger étant peu significative, aucune analyse secondaire par secteur géographique n'est présentée.

Chiffre d'affaires par métier

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Travail temporaire et recrutement	1 260 238	1 288 364	1 143 934
• Assistance aéroportuaire	132 935	105 378	103 853
• Autres services	81 791	78 724	78 599
• Eliminations inter-activités	(23 738)	(22 035)	(23 926)
Total	1 451 227	1 450 431	1 302 461

Résultat opérationnel par métier

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Travail temporaire et recrutement	38 546	59 857	36 021
• Assistance aéroportuaire	4 243	4 321	5 723
• Autres services	1 583	216	2 352
Total	44 371	64 394	44 096

Comme indiqué en note 1, le résultat opérationnel du pôle Travail temporaire et recrutement est favorablement impacté à hauteur de 7,0 M€ au 31 décembre 2008 et 23,6 M€ au 31 décembre 2007 par des modifications de calcul de certaines charges sociales applicables.

Autres informations sectorielles

2008	Travail temporaire et recrutement	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 213	4 650	869	-	6 733
• Dotation nette aux provisions	4 172	1 735	777	-	6 684
• Actifs	284 058	48 102	152 525	94 781	579 466
• Passifs	117 907	33 058	135 093	119 916	405 974
• Acquisitions d'immobilisations	1 118	6 279	460		7 857

2007	Travail temporaire et recrutement	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 268	4 199	603		6 069
• Dotation nette aux provisions	3 201	932	2 318		6 451
• Actifs	449 296	47 172	37 765	49 055	583 289
• Passifs	163 047	25 417	131 066	111 534	431 063
• Acquisitions d'immobilisations	1 617	4 039	542		6 198

2006	Travail temporaire et recrutement	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 240	4 048	531		5 819
• Dotation nette aux provisions	1 723	1 108	571		3 402
• Actifs	428 758	44 611	33 422	43 738	550 529
• Passifs	150 733	26 397	107 834	148 564	433 528
• Acquisitions d'immobilisations	1 651	5 040	397		7 088

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs liés au financement et ceux liés à l'impôt sur le résultat.

5.2 - Résultat par action

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Résultat revenant aux actionnaires de la société	25 040	37 358	25 589
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 165	11 243	11 239
• Résultat de base par action (€ par action)	2,23	3,32	2,28
• Résultat dilué par action (€ par action)	2,23	3,32	2,28

En l'absence d'instruments dilutifs de capitaux propres, le résultat de base est égal au résultat dilué.

5.3 - Dividende par action

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Dividende revenant aux actionnaires de la société	2 250	3 375	2 812,5
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 165	11 243	11 239
• Dividende par action (€ par action)	0,20	0,30	0,25

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0,36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2008 est de 11 165 281.

Un dividende de 0,20 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, représentant une distribution totale de 2 250 K€ sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 23 juin 2009.

Note 6 – Notes sur le bilan**6.1 - Immobilisations incorporelles**

En milliers d'euros	Goodwill	Fonds de commerce	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2006				
• Valeur brute comptable	96 130	5 732	4 552	106 414
• Amortissements et dépréciations cumulés		(4 850)	(3 390)	(8 241)
Valeur nette comptable	96 130	881	1 162	98 174
Exercice clos le 31 décembre 2006				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	96 130	881	1 162	98 174
• Variations de périmètre	5 602		92	5 694
• Acquisitions			247	247
• Cessions			(4)	(4)
• Reclassement				
• Dotation aux amortissements		(43)	(179)	(222)
Valeur nette comptable à la clôture	101 732	838	1 318	103 890
Au 1^{er} janvier 2007				
• Valeur brute comptable	101 732	5 732	4 862	112 326
• Amortissements et dépréciations cumulés		(4 893)	(3 543)	(8 436)
• Valeur nette comptable	101 732	838	1 319	103 890
Exercice clos le 31 décembre 2007				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	101 732	838	1 319	103 890
• Acquisitions			455	455
• Cessions		(30)	(57)	(87)
• Reclassement		110	188	298
• Dotation aux amortissements	(487)		(195)	(683)
Valeur nette comptable à la clôture	101 245	918	1 709	103 872
Au 1^{er} janvier 2008				
• Valeur brute comptable	101 732	5 811	5 488	112 991
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(4 893)	(3 738)	(9 119)
• Valeur nette comptable	101 245	918	1 709	103 872
Exercice clos le 31 décembre 2008				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	101 245	918	1 709	103 872
• Variations de périmètre			2	2
• Acquisitions		14	283	297
• Cessions			(66)	(66)
• Reclassement			(25)	(25)
• Dotation aux amortissements			(467)	(467)
Valeur nette comptable à la clôture	101 245	932	1 436	103 613
Au 31 décembre 2008				
• Valeur brute comptable	101 732	5 183	5 147	112 062
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(4 251)	(3 711)	(8 449)
• Valeur nette comptable	101 245	932	1 436	103 613

Le poste « Autres » est principalement constitué de logiciels acquis ou développés en interne

Goodwill par U.G.T.	2008	2007
Travail temporaire et recrutement	98 493	98 493
Aéroportuaire	2 753	2 753
Autres Services	0	0
	101 245	101 245

Les immobilisations de Groupe CRIT ont été affectées par U.G.T. selon les secteurs d'activité du Groupe : Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire et Autres services. Les tests d'impairment effectués à la clôture n'ont pas conduit à reconnaître de dépréciations des goodwills comptabilisés tant pour l'Intérim France que l'Intérim Espagne. Il convient de souligner que le test de dépréciation du goodwill Intérim France demeure positif en retenant un taux d'actualisation de 9% au lieu de 8%. Pour l'Espagne représentant un goodwill de 5 millions d'euros, l'effet conjugué d'un recul des ventes de 10% par rapport au plan prévu et de l'utilisation d'un taux d'actualisation à 9% au lieu de 8%, conduirait à une dépréciation du goodwill de 1 M€.

6.2. Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2006					
• Coût	460	2 256	29 284	17 387	49 388
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 273)	(14 620)	(12 410)	(28 304)
Valeur nette comptable	460	983	14 663	4 977	21 084
Exercice clos le 31 décembre 2006					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	460	983	14 663	4 977	21 084
• Différences de conversion			1	(2)	(1)
• Variations de périmètre				550	550
• Acquisitions			4 223	2 618	6 841
• Cessions	(13)	(8)	(115)	(92)	(228)
• Reclassement		242	7	17	266
• Dotation aux amortissements		(99)	(3 569)	(1 929)	(5 597)
Valeur nette comptable à la clôture	447	1 118	15 210	6 139	22 915
Au 1^{er} janvier 2007					
• Coût	447	2 357	30 921	19 859	53 585
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 239)	(15 711)	(13 720)	(30 670)
Valeur nette comptable	447	1 118	15 210	6 139	22 915
Exercice clos le 31 décembre 2007					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	1 118	15 210	6 139	22 915
• Différences de conversion			(3)	(3)	(6)
• Acquisitions			2 845	2 898	5 742
• Cessions			(20)	(90)	(110)
• Reclassement			470	(768)	(298)
• Dotation aux amortissements		(98)	(3 635)	(2 064)	(5 798)
Valeur nette comptable à la clôture	447	1 020	14 868	6 112	22 446
Au 1^{er} janvier 2008					
• Coût	447	2 357	34 212	21 896	58 914
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 337)	(19 346)	(15 784)	(36 468)
Valeur nette comptable	447	1 020	14 866	6 112	22 446
Exercice clos le 31 décembre 2008					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	1 020	14 866	6 112	22 446
• Différences de conversion			(3)	5	2
• Variations de périmètre			(14)	(109)	(123)
• Acquisitions			4 113	3 302	7 415
• Cessions			(120)	(131)	(251)
• Reclassement			(582)	607	25
• Dotation aux amortissements		(98)	(3 813)	(2 203)	(6 114)
Valeur nette comptable à la clôture	447	922	14 447	7 583	23 400
Au 31 décembre 2008					
• Coût	447	2 357	31 940	22 938	57 683
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 435)	(17 493)	(15 355)	(34 283)
Valeur nette comptable	447	922	14 447	7 583	23 400

Le poste "Autres" inclut notamment des matériels de bureau, informatique et transport.

Dont immobilisations en location financement

En milliers d'euros	Constructions	Installations techniques matériels & outillages	Total
Au 1^{er} janvier 2006			
• Coût	1 238	27 127	28 365
• Amortissements et dépréciations cumulés	(774)	(14 877)	(15 651)
Valeur nette comptable	464	12 250	12 714
Exercice clos le 31 décembre 2006			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	464	12 250	12 714
• Différences de conversion			0
• Acquisitions		2 527	2 527
• Cessions			0
• Reclassement			0
• Dotation aux amortissements	(31)	(2 488)	(2 519)
Valeur nette comptable à la clôture	433	12 289	12 722
Au 1^{er} janvier 2007			
• Coût	1 238	24 654	25 892
• Amortissements et dépréciations cumulés	(805)	(12 365)	(13 170)
Valeur nette comptable	433	12 289	12 722
Exercice clos le 31 décembre 2007			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	433	12 289	12 722
• Différences de conversion			0
• Acquisitions		416	416
• Cessions			0
• Reclassement			0
• Dotation aux amortissements	(62)	(2 411)	(2 473)
Valeur nette comptable à la clôture	371	10 294	10 665
Au 1^{er} janvier 2008			
• Coût	1 238	25 070	26 308
• Amortissements et dépréciations cumulés	(867)	(14 776)	(15 643)
Valeur nette comptable	371	10 294	10 665
Exercice clos le 31 décembre 2008			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	371	10 294	10 665
• Différences de conversion			0
• Acquisitions		2 781	2 781
• Cessions			0
• Reclassement			0
• Dotation aux amortissements	(62)	(2 492)	(2 554)
Valeur nette comptable à la clôture	309	10 583	10 892
Au 31 décembre 2008			
• Coût	1 292	22 797	24 089
• Amortissements et dépréciations cumulés	(983)	(12 214)	(13 197)
Valeur nette comptable	309	10 583	10 892

6.3 – Actifs financiers

En milliers d'euros	Prêts et créances à plus d'un an	Titres de participation	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2006				
• Valeur brute	3 481	78	45	3 604
• Dépréciations cumulées	(243)			(242)
Valeur nette comptable	3 238	78	45	3 361
Arrêté au 31 décembre 2006				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 238	78	45	3 361
• Différences de conversion	(4)			(4)
• Variations de périmètre	99			99
• Acquisitions	580	12		592
• Cessions	(470)		(2)	(472)
• Reclassement	3		(4)	(1)
• Dépréciations de l'exercice	60			60
Valeur nette comptable à la clôture	3 506	90	39	3 635
Au 1^{er} janvier 2007				
• Valeur brute	3 689	90	39	3 818
• Dépréciations cumulées	(182)			(182)
Valeur nette comptable	3 506	90	39	3 635
Arrêté au 31 décembre 2007				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 506	90	39	3 635
• Différences de conversion	(3)			(3)
• Variations de périmètre		1		1
• Acquisitions	190	4		194
• Cessions	(350)		(28)	(378)
• Reclassement	(104)	98		(6)
• Dépréciations de l'exercice	7			7
Valeur nette comptable à la clôture	3 247	193	10	3 450
Au 1^{er} janvier 2008				
• Valeur brute	3 423	192	10	3 625
• Dépréciations cumulées	(175)			(175)
Valeur nette comptable	3 248	192	10	3 450
Arrêté au 31 décembre 2008				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 248	192	10	3 450
• Différences de conversion	15			15
• Variations de périmètre	(66)			(66)
• Acquisitions	774	6		780
• Cessions	(669)			(669)
• Reclassement	103	(104)	1	0
• Dépréciations de l'exercice	16			16
Valeur nette comptable à la clôture	3 421	94	11	3 526
Au 31 décembre 2008				
• Valeur brute	3 580	94	11	3 685
• Dépréciations cumulées	(159)			(160)
Valeur nette comptable	3 421	94	11	3 526

6.4 – Créances clients

En milliers d'euros	2008	2007	2006
Clients et comptes rattachés	337 958	388 629	364 121
Provisions pour créances douteuses	(11 082)	(10 070)	(8 518)
Total	326 876	378 559	355 603

Le poste créances clients inclut des effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 37 841, 37 757 et de 15 436 milliers d'euros respectivement à fin 2008, 2007 et 2006.

Le poste clients inclut le montant des créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage pour un montant de 89,5 M€ et celles cédées au véhicule de titrisation pour un montant de 141,6 M€. Ces dernières sont surdimensionnées par rapport au financement utilisé par le Groupe (35 M€) (cf. note 6.2).

Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

6.5 - Autres débiteurs

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Créances sur l'Etat et les organismes sociaux	13 366	11 077	11 394
• Charges constatées d'avance	3 707	3 027	2 795
• Autres tiers actifs	9 134	9 869	4 852
Valeur brute des autres débiteurs	26 206	23 974	19 041
• Provision	(1 033)	(265)	(255)
Total des autres débiteurs net	25 173	23 709	18 786

Les créances sur l'Etat sont principalement des créances de TVA et les autres tiers actifs des remboursements en attente des organismes de formation.

6.6 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Placement à court terme	8 405	1 670	1 767
• Comptes courants bancaires	62 817	42 387	39 464
• Affacturage	13 278		
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 501	44 057	41 231

Notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

6.7 - Capital et autocontrôle

En milliers d'euros	2008	2007	2006
Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 243	11 243	11 239
Nombre d'actions (en milliers)	11 250	11 250	11 250
Nominal (en euros)	0,36	0,36	0,36
Capital	4 050	4 050	4 050
Titres autocontrôle (en milliers)	85	7	11

Le nombre de titres d'autocontrôle achetés ou vendus au cours des exercices présentés n'est pas significatif.

Gestion du capital

La gestion du capital de la société vise à assurer la liquidité et à optimiser sa structure financière.

Un contrat de liquidité est signé avec ODDO depuis le 01 juillet 2005.

La société n'a pas de plan de stock option, ni d'attribution d'actions gratuites.

De plus, il n'y a pas de pacte d'actionnaires.

6.8 - Avantages liés au personnel*Engagements sociaux : indemnités de départ à la retraite*

Les engagements sociaux concernent exclusivement les indemnités légales de départ à la retraite, aucun avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2008 pour évaluer la valeur totale de ces engagements sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge probable de départ à la retraite fixé à 63 ans
- taux de revalorisation des salaires : 3%
- taux de turnover individualisé par société
- taux d'actualisation déterminé par référence au taux de marché à la date de la clôture, des obligations d'entreprises privées de première catégorie ou, à défaut, en retenant le taux des obligations d'Etat. Il est de 5,75% en 2008 à rapprocher de 5,48% en 2007. La variation de taux n'a toutefois pas d'impact significatif sur l'évaluation des engagements de retraite.

Au 31 décembre 2005	3 432
• Coût des services rendus	327
• Coût de l'actualisation	169
• Ecart actuariel	(337)
Au 31 décembre 2006	3 592
• Coût des services rendus	329
• Coût de l'actualisation	215
• Ecart actuariel	(572)
Au 31 décembre 2007	3 563
• Coût des services rendus	528
• Coût de l'actualisation	231
• Ecart actuariel	(157)
• Variation de périmètre	(120)
Au 31 décembre 2008	4 045

La charge relative à ces engagements sociaux est de 601 K€ en 2008.

Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires délégués) sur l'exercice 2008 à 120 805 K€.

Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs.

6.9 - Provisions pour autres passifs

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Provisions pour litiges	2 782	2 921	2 663
• Autres provisions	2 187	1 491	1 457
Total	4 969	4 412	4 120

Les provisions pour litiges concernent principalement des risques Prud'homaux. L'estimation du risque est effectuée en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la Jurisprudence en cours. Les autres provisions concernent divers risques commerciaux, sociaux et fiscaux.

Mouvements des provisions

En milliers d'euros	Solde 31.12.2007	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	Variation de périmètre	Solde 31.12.2008
• Provisions pour litiges	2 890	1 160	(870)	(404)	353	(348)	2 782
• Autres provisions	1 522	1 553	(538)		(349)		2 187
Total	4 412	2 713	(1 408)	(404)	4	(348)	4 969

6.10 - Emprunts

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Emprunt partie non courante	45 907	70 843	87 596
• Emprunt partie courante	29 971	15 820	9 549
Total Emprunts	75 878	86 663	97 145

Analyse des dettes financières par nature et par échéance

En milliers d'euros	Titrisation	Participation des salariés aux résultats	Crédits Baux	Emprunts	Total
31/12/2006					
• A moins d'un an		6 880	2 328	341	9 549
• De un à cinq ans	75 000	4 181	4 253	619	84 053
• A plus de cinq ans		3 406		136	3 542
Total 2006	75 000	14 467	6 581	1 096	97 144
31/12/2007					
• A moins d'un an		9 688	2 002	4 130	15 820
• De un à cinq ans	50 000	4 071	2 534	11 083	67 688
• A plus de cinq ans		3 020		135	3 155
Total 2007	50 000	16 779	4 536	15 348	86 663
31/12/2008					
• A moins d'un an		23 370	2 316	4 286	29 971
• De un à cinq ans	35 000	639	2 564	7 606	45 809
• A plus de cinq ans				98	98
Total 2008	35 000	24 009	4 880	11 990	75 878

En juin 2002, le Groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'EURISTT. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le Groupe. En conséquence, le Groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours, au 31 décembre 2008, ce montant s'élève à 46,0 M€. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester Finance titrisation pour la durée du contrat.

Au 31 décembre 2008, le financement utilisé par le Groupe est de 35 M€ pour un montant de créances cédées à hauteur de 141,6 M€, ces créances étant conservées au bilan.

L'entité ad-hoc du véhicule de titrisation est externe et ne doit pas être consolidée par notre Groupe (au regard du SIC 12).

En janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

6.11 - Autres dettes financières courantes

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Affacturage		7 374	9 746
• Découverts bancaires	44 032	24 564	41 418
Total Autres dettes financières courantes	44 032	31 938	51 164

Notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

6.12 - Dette nette

La dette nette du groupe est synthétisée ci-dessous :

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Emprunt partie non courante	45 907	70 843	87 596
• Emprunt partie courante	29 971	15 820	9 549
• Autres dettes financières courantes	44 032	31 938	51 164
<i>Total Dette</i>	<i>119 910</i>	<i>118 601</i>	<i>148 308</i>
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 501	44 057	41 231
• <i>Total Trésorerie</i>	<i>84 501</i>	<i>44 057</i>	<i>41 231</i>
Dette financière nette	35 409	74 544	107 077

Les caractéristiques des principales sources de financement du groupe sont les suivantes :

En milliers d'euros	Montant au 31.12.2008	Montant au 31.12.2007	Montant au 31.12.2006	Echéance	Couverture
• Titrisation	35 000	50 000	75 000	2012	Non
• Factoring		7 374	9 746	N/A	Non
• Prêt à moyen terme	10 500	13 500		2012	

4.01

Le taux moyen de rémunérations de ces différentes dettes est pour l'essentiel basé sur l'EURIBOR. Incluant la marge, le taux moyen est de l'ordre de 4,9%.

Comme signalé précédemment, notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

De façon générale, la principale source de financement du Groupe ne contient pas de clauses d'exigibilité anticipée automatique. Elle comprend la mise en œuvre potentielle d'un mécanisme de liquidité de la part d'Ester Finance destiné à permettre au véhicule de titrisation d'être en mesure de faire face à ses obligations. Dans le cadre du contrat de titrisation, le Groupe est engagé à maintenir un encours financé minimum ainsi qu'un niveau de surdimension.

Par ailleurs, le prêt à moyen terme de 15 millions d'euros mis en place en 2007 inclut deux clauses spécifiques que le Groupe s'est engagé à respecter comme suit :

- Dette financière nette consolidée inférieure ou égale à 1,5 fois les capitaux propres consolidés ; au 31 décembre 2008 le rapport est de 0,19
- Dette financière nette consolidée inférieure à 3 fois l'EBITDA consolidé ; au 31 décembre 2008, le rapport est de 0,57.

6.13 – Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Taxe sur la valeur ajoutée	77 074	84 323	77 115
• Organismes sociaux	67 491	71 833	69 929
• Personnel	60 859	75 972	69 044
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	27 604	34 692	26 940
Total	233 028	266 820	243 028

6.14 – Dettes fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Dettes fournisseurs	27 641	23 494	22 957
• Produits constatés d'avance	2 061	504	273
• Autres dettes	14 194	11 121	10 993
Total	43 896	35 119	34 223

Les autres dettes représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs provisionnés. L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure à un an.

Note 7 – Notes sur le résultat**7.1 – Charges opérationnelles par nature**

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Achats consommés	(20 840)	(20 370)	(17 490)
• Charges de personnel et assimilées	(1 293 421)	(1 288 114)	(1 172 510)
• Autres achats et charges et externes	(78 574)	(67 509)	(60 244)
• Autres produits et charges ⁽¹⁾	(605)	2 477	1 100
Total	(1 393 440)	(1 373 516)	(1 249 144)

⁽¹⁾ En 2006, 1 465 K€ de produits sont reclassés en autres produits et charges.

Les charges de personnel et assimilées sont impactées de l'effet positif (net de charges liées) des modifications de calcul de certaines charges sociales, exposées en note 1.

7.2 – Coût de l'endettement financier

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Gains de change	32	19	5
• Intérêts financiers	204	206	132
• Autres produits financiers	339	236	275
Produits financiers	575	461	412
• Frais financiers sur participation des salariés	(1 039)	(730)	(580)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(4 937)	(5 833)	(5 169)
• Pertes de change	(18)	(35)	(7)
• Autres charges financières	(52)	(232)	(11)
Charges financières	(6 046)	(6 829)	(5 767)
Coût de l'endettement	(5 470)	(6 368)	(5 355)

7.3 – Impôts exigibles et différés

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Impôt courant	(10 410)	(22 533)	(12 591)
• Impôt différé	(2 694)	2 677	(85)
Charge d'impôt nette	(13 103)	(19 856)	(12 676)

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

En milliers d'euros	2008	2007	2006
Résultat avant impôts	38 901	58 025	38 740
• Taux d'impôt en France	34,43%	34,43%	34,43%
Impôt théorique	13 393	19 978	13 338
• Effets			
Des différences permanentes	179	197	(219)
Du différentiel de taux des pays étrangers	(10)	(57)	(162)
Des pertes fiscales non reconnues	143	181	125
De l'utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	(626)	(363)	(665)
Autres	24	(80)	273
Total des effets	(290)	(122)	(662)
• Impôt à taux courant	13 103	19 856	12 676
• Impôt à taux réduit			
Charge d'impôt du groupe	13 103	19 856	12 676
Taux apparent	33,68%	34,22%	32,72%

Impôts différés par nature

En milliers d'euros	Impôts différés actifs sur décalages temporaires	Impôts différés actifs sur indem.départ en retraite	Impôts différés passifs sur location financement	Autres impôts différés passifs	Total
• Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2006	2 768	1 182	(2 085)	(15)	1 850
• Impact sur le résultat	(69)	70	(29)	(30)	(58)
Valeur à la clôture de l'exercice 2006	2 699	1 252	(2 114)	(45)	1 792
• Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2007	2 699	1 252	(2 114)	(45)	1 792
• Impact sur le résultat	2 724	(10)	4	(42)	2 676
Valeur à la clôture de l'exercice 2007	5 423	1 242	(2 110)	(87)	4 468
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2008	5 423	1 242	(2 110)	(87)	4 468
Impact sur le résultat ⁽¹⁾	(2 940)	207	40		(2 693)
Autres mouvements ⁽²⁾	798				798
Autres	54	(56)			(2)
Valeur à la clôture de l'exercice 2008	3 335	1 393	(2 070)	(87)	2 571

⁽¹⁾ dont sur participation des salariés au résultat

(2 961) K€

⁽²⁾ dont Reclassement de l'impôt différé actif sur déficits Espagne

883 K€

Variation de périmètre

(85) K€

Note 8 – Autres informations**8.1 – Engagements hors bilan**

En milliers d'euros	Donné / reçu	Origine	Echéance	2008	2007	2006
Avals cautions et garanties						
• Cautions des banques en faveur de Crit SAS ⁽¹⁾	Reçu	Garantie Financière	juin-09	75 826	70 502	66 028
• Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim ⁽¹⁾	Reçu	Garantie Financière	juin-09	18 403	16 028	14 672
• Cautions de la Socamett en faveur de Mayday ⁽¹⁾	Reçu	Garantie Financière	juin-09	284	226	218
• Cautions de la Banque Populaire en faveur de Groupe Crit	Reçu	Cautions	fév-09	3 000	2 750	
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim	Donné	Cautions	juin-07			14 672
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Maser	Donné	Cautions				229
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit du Maroc pour Crit Maroc	Donné	Cautions	illimitée	1 576	250	250
Autres engagements						
• Divers	Donné	Cautions		3 189	5 274	5 260

⁽¹⁾ Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés CRIT SAS, AB INTERIM, LES COMPAGNONS, LES VOLANTS et MAYDAY dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions des articles L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

Rappelons d'autre part que la capacité maximum de tirage du Groupe est de 75 M€ pouvant être étendue à 110 M€ au titre du contrat de titrisation et de 80 M€ dans le cadre du principal contrat d'affacturage.

8.2 – Engagements commerciaux et obligations contractuelles

En milliers d'euros	Total	< 1 an	De 2 à 5 ans	> 5 ans
• Obligations en matière de location simple immobilière	6 441	3 756	2 651	34
• Obligations en matière de location simple mobilière	4 756	2 237	2 519	
Total	11 197	5 993	5 170	34

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2008 s'élève à 19 857 K€.

8.3 – Informations sur les parties liées

Les parties liées selon la norme IAS 24 sont les parties sur lesquelles le Groupe a la capacité d'exercer un contrôle ou une influence significative et réciproquement. Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

Les principales transactions avec les parties liées sont les suivantes :

En milliers d'euros	2008	2007	2006
Locations facturées au Groupe ⁽¹⁾ <i>(consenties aux conditions de marché)</i>			
• SCI LES ARCHES DE CLICHY	352	156	155
• SCI MARSY	235	307	186
• SCI HUGO MOREL	67	56	80
• SCI LA PIERRE D'AUDINCOURT (DU HAVRE)	33	33	35
• SCI LA PIERRE DE SENS	23	16	16
• SCI LA PIERRE DE MANTES (LUTTERBACH)	22	19	19
• SCI LA PIERRE DE ROUEN	20	16	16
• SCI LA PIERRE DE MELUN	20	17	17
• SCI LA PIERRE DE TOULON	18	16	16
• SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	15	19	27
• SCI LA PIERRE D'AUXERRE	13	13	13
• SCI LA PIERRE DE QUIMPER	12	10	10
• SCI LA PIERRE DE CHOISY	9	8	8
	9	14	14
	847	700	612
Ventes facturées par le Groupe			
Handling Partner Gabon	590	1 051	0
SCCV 50 AV DE LA PORTE DE VILLIERS	113	161	0
	703	1 212	0

⁽¹⁾ Les administrateurs de la société Groupe Crit sont tous associés des SCI présentées, dont la gérance est assurée par Claude GUEDJ ou Nathalie JAOUI, Administrateurs.

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux principaux dirigeants s'élèvent en 2008 à 492 milliers d'euros et en 2007 à 464 milliers. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé.

Par ailleurs, le Groupe CRIT n'est détenu par aucune société-mère publiant des comptes IFRS disponibles pour le public.

8.4- Evénements post clôture

Aucun événement post-clôture n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

8.5- Effectifs

La répartition par métier de l'effectif permanent du Groupe est la suivante (effectif à la clôture) :

	2008	2007	2006
Travail temporaire	1 792	1 753	1 742
Assistance aéroportuaire	2 305	1 953	1 648
Autres	760	767	811
Total	4 857	4 473	4 201

8.6 – Périmètre de consolidation

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		2008	2007	
• Groupe Crit (Saint-Ouen)	622 045 383	100,00	100,00	Intégration globale
• Crit intérim (Saint-Ouen)	303 409 247	98,90	98,90	Intégration globale
• Otessa (Saint-Ouen)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
• Crit Center (Saint-Ouen)	652 016 270	95,00	95,00	Intégration globale
• Rush (Saint-Ouen)	692 039 183	97,90	97,90	Intégration globale
• Les Volants (Saint-Ouen)	301 938 817	98,83	98,83	Intégration globale
• Hillary (Saint-Ouen)	304 668 510	99,90	99,90	Intégration globale
• ECM (Saint-Ouen)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
• Maser (Saint-Ouen)	732 050 026	99,94	99,94	Intégration globale
• Les Compagnons (Paris)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
• Computer Assistance (Saint-Ouen)	732 050 018	95,00	95,00	Intégration globale
• Lebrech (Saint-Ouen)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
• AB Intérim (Saint-Ouen)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F.(Saint-Ouen)	343 168 399	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen)	690 500 871	50,00	50,00	Intégration globale
• Euro Sûreté (Tremblay en France)	399 370 386	95,00	95,00	Intégration globale
• SCI Rigaud Premilhat (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI Ruitz les Meurets (Barlin)	310 728 258	90,00	90,00	Intégration globale
• Ariane Médical (Saint-Ouen)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
• Groupe Europe Handling (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,84	Intégration globale
• Europe Handling (Tremblay en France)	395 294 358	99,77	99,76	Intégration globale
• Europe Handling Roissy (Tremblay en France)	401 300 983	99,68	99,64	Intégration globale
• Europe Handling Maintenance (Tremblay en France)	404 398 281	99,68	99,64	Intégration globale
• Aero Handling (Tremblay en France)	398 776 799	99,61	99,56	Intégration globale
• Assistance Matériel Avion (Tremblay en France)	410 080 600	99,68	99,64	Intégration globale
• Airlines Ground Services (Tremblay en France)	411 545 080	99,64	99,60	Intégration globale
• Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien (Trembl. en Fr.)	409 514 791	99,68	99,64	Intégration globale
• Europe Handling Correspondance (Tremblay en France)	441 318 433	99,84	99,84	Intégration globale

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		2008	2007	
• Mayday Travail Temporaire (Paris)	344 027 180	99,62	99,62	Intégration globale
• Euristt (Saint-Ouen)	324 551 464	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI Sarre Colombes	381 038 496	98,66	98,65	Intégration globale
• SCI de la rue de Cambrai	403 899 818	98,66	98,65	Intégration globale
• Awac Technics (Saint-Ouen)	412 783 045	99,60	99,60	Intégration globale
• Crit (Paris)	451 329 908	99,65	99,65	Intégration globale
• SCI Marche à Meaux	384 360 962	99,00	99,00	Intégration globale
• SCI Allées Marines	381 161 595	99,00	99,00	Intégration globale
• Crit Italia (Italie)	NA	99,00	99,00	Intégration globale
• Crit Intérim (Suisse)	NA	99,65	99,65	Intégration globale
• Crit Espana (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• Propartner (Allemagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• Crit Maroc (Maroc)	NA	98,67	98,67	Intégration globale
• Congo Handling (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
• Sky Handling Partner (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• Sky Handling Partner Shannon (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• Sky Handling Partner Cork (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ECM Tehnologie (Roumanie)	NA	99,00	99,00	Intégration globale
• Crit HR (Irlande)	NA	95,00	95,00	Intégration globale
• Rh Externett (Colombes)	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
• Crit Cartera (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• Crit Search (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• Auxiple (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SCCV Les Charmes	491 437 018	47,50	47,50	Mise en équivalence
• SCCV 50 Av. Porte de Villiers	492 855 648	50,00	50,00	Mise en équivalence
• Handling Partner Gabon (Gabon)	NA	33,95	33,95	Mise en équivalence
• Crit Sro (Slovaquie)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• C-Services (Maroc)	NA	99,87	90,00	Intégration globale
• Crit Tunisie (Tunisie) ⁽¹⁾	NA	94,67		Intégration globale
• Crit Rh (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• Paris Customers Assistance (Tremblay en France) ⁽¹⁾	502 637 960	99,84		Intégration globale

⁽¹⁾ Création en janvier 2008

Le Groupe n'a aucun engagement d'achat d'actions vis-à-vis d'actionnaires minoritaires.

F. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Aux Actionnaires

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à la fin de chaque exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 1, 2.7 et 6.1 aux états financiers. Ces estimations qui ont, par nature, un caractère incertain, ont été réalisées, pour cet exercice, dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation effectués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise



Alain Auvray

A. Bilan

Bilan Actif

En milliers d'euros	Notes	2008			2007	2006
		Brut	Amort. Dépréc.	Net	Net	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	1 891	1 847	44	18	21
• Immobilisations corporelles	3-4	1 745	874	871	943	975
• Immobilisations financières	3-5	121 502	2 170	119 332	120 570	135 676
Total Actif immobilisé		125 138	4 891	120 247	121 531	136 672
• Clients et comptes rattachés	6	2 285	6	2 279	1 971	1 175
• Autres actifs	7	123 160	1 788	121 372	144 932	13 917
• Disponibilités	8	45 433	446	44 987	16 877	4 135
Total Actif circulant		170 878	2 240	168 638	163 780	19 227
Total de l'Actif		296 016	7 131	288 885	285 311	155 899

Bilan Passif

En milliers d'euros	Note	2008	2007	2006
• Capital	9	4 050	4 050	4 050
• Réserves		91 329	68 899	54 835
• Résultat de l'exercice		21 445	25 782	16 875
Total capitaux propres	9	116 284	98 731	75 760
• Provisions pour risques et charges	5	366	89	89
Total provisions pour risques et charges	5	366	89	89
• Emprunts et dettes financières	10	44 013	30 598	6 247
• Fournisseurs et comptes rattachés		1 632	840	1 213
• Dettes fiscales et sociales	11	501	2 711	518
• Autres dettes		125 548	152 340	72 072
Total dettes		171 694	186 489	80 050
Total du Passif		288 885	285 311	155 899

B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2008	2007	2006
• Chiffre d'affaires	13	7 015	6 120	5 930
• Reprise de provisions		9	252	194
• Autres produits		19	364	7
Produits d'exploitation		7 043	6 736	6 131
• Autres charges externes		(3 834)	(2 622)	(2 996)
• Impôts et taxes	14	(183)	(202)	(207)
• Salaires et traitements		(1 248)	(1 225)	(1 044)
• Charges sociales		(454)	(461)	(382)
• Dotation aux amortissements		(115)	(162)	(392)
• Dotation aux provisions		(277)		
• Autres charges		(250)	(1)	(65)
Charges d'exploitation		(6 361)	(4 673)	(5 086)
Résultat d'exploitation		682	2 063	1 045
Résultat financier	15	20 874	23 642	15 230
Résultat exceptionnel	16	(1 069)	13	3
Bénéfice avant impôt		20 487	25 718	16 278
• Impôt sur les bénéfices		958	65	597
Résultat net		21 445	25 782	16 875

C. Tableau de financement

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Résultat net de l'exercice	21 445	25 782	16 875
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	75	77	95
• Dotation nette aux provisions	316	(156)	112
• Plus /(moins) values sur cessions d'immobilisations corporelles		(4)	(53)
Marge brute d'autofinancement	21 836	25 700	17 029
• (Augmentation/réduction) des créances clients et comptes rattachés	(308)	(795)	1 241
• (Augmentation/réduction) des autres débiteurs	16 597	(115 746)	(500)
• (Augmentation/réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	792	(374)	(101)
• (Augmentation/réduction) des dettes fiscales et sociales	(2 210)	2 193	(487)
• (Augmentation/réduction) des autres passifs à court terme	(19 870)	80 269	(11 361)
Flux liés aux opérations d'exploitation	16 837	(8 753)	5 821
• Dividendes versés	(3 353)	(2 810)	(2 246)
• (Augmentation/réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	(6 333)	13 798	(5 480)
Flux liés aux opérations financières	(9 686)	10 988	(7 727)
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(28)	(42)	(6)
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles		4	75
• Variation des autres immobilisations financières	1 238	(8)	(6 312)
Flux liés aux opérations d'investissements	1 210	(46)	(6 243)
Variation de la trésorerie	8 361	2 189	(8 149)
• Trésorerie au 1 ^{er} janvier	4 175	1 986	10 135
Variation de la trésorerie	8 361	2 189	(8 149)
• Trésorerie au 31 décembre	12 536	4 175	1 986

D. Annexe aux comptes sociaux pour les exercices clos au 31 décembre 2008, 2007 et 2006

Note 1 - Evénements de l'exercice

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes

La préparation des états financiers nécessite la détermination par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation.

Dans le contexte conjoncturel actuel, l'exercice de prévision de l'activité est rendu plus difficile, aussi le groupe a précisé les hypothèses retenues. Le domaine ayant notamment fait l'objet de travaux particuliers est l'évaluation des titres de participation, tel que décrit dans la note 2 D.

Cession de la filiale Paris Ile de France Sécurité

La filiale Paris Ile de France Sécurité (gardiennage sécurité) a été cédée le 2 juin 2008. L'impact de cette cession dans les comptes sociaux est une moins value de 1,1 M€.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

A. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

L : Linéaire

D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	40	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. Participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par rapport à la valeur d'usage des titres, elle-même évaluée par référence à des critères propres à chaque société et tenant compte notamment de leurs perspectives d'activité et de rentabilité futures. Ces évaluations ont été faites sur la base de budgets 2009 révisés prenant en compte les effets attendus de la dégradation de la situation économique, et d'une hypothèse de reprise économique permettant d'atteindre à moyen terme les prévisions établies par le Groupe.

E. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

G. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

H. Intégration fiscale

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 3 – Etat de l'actif immobilisé

Bruts (En milliers d'euros)	2006	Reclassement	Acquisitions	Cessions	2007	Acquisitions	Cessions	2008
• Droits audiovisuels	777				777			777
• Licences	1 074			4	1 070	26		1 096
• Droit au bail	18				18			18
Immobilisations incorporelles	1 869			4	1 865	26		1 891
• Terrains	440				440			440
• Constructions	267				267			267
• Installations techniques	28				28			28
• Installations générales	832		42		874	2		876
• Matériel de bureau, info, mobilier	134				134			134
Immobilisations corporelles	1 701		42		1 743	2		1 745
• Titres de participation	121 597		9		121 606	1 274	1 435	121 445
• Prêts	36				36		7	30
• Dépôts et cautionnements	15 121	(15 114)			7	20		27
• Dividendes à recevoir	1			1				
Immobilisations financières	136 755	(15 114)	9	1	121 650	1 294	1 442	121 502
Total général	140 325	(15 114)	50	5	125 258	1 322	1 442	125 138

Note 4. Etat des amortissements

Amortissements (En milliers d'euros)	2006	Dotations	Reprises	2007	Dotations	Reprises	2008
• Licences	1 070	3	3	1 070			1 070
Immobilisations incorporelles	1 070	3	3	1 070			1 070
• Constructions	14	13		27	13		40
• Installations techniques	26			26	1		27
• Installations générales	559	57		616	59		675
• Matériel de bureau, info, mobilier	127	3		130	2		132
Immobilisations corporelles	726	73		799	75		874
Total général	1 796	76	3	1 869	75		1 944

Note 5. Etat des provisions

Provisions (En milliers d'euros)	2006	Dotations	Reprises	2007	Dotations	Reprises	2008
• Provision pour litiges fournisseurs	89			89	277		366
Total provisions risques et charges	89			89	277		366
• Provision dépréciation droits audiovisuels	777			777			777
• Provision dépréciation titre participations	1 080			1 080	1 273	183	2 170
• Provision dépréciation comptes clients	6			6			6
• Provision dépréciation comptes courants groupe et associés	970	687		1 657	1 708	1 577	1 788
• Provision dépréciation des VMP		184		184	485	222	447
Total provisions pour dépréciation	2 833	871		3 704	3 466	1 982	5 188
Total général	2 922	871		3 793	3 743	1 982	5 554

Note 6. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

Note 7. Autres actifs

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Fournisseurs débiteurs	51	13	8
• TVA	258	99	890
• Comptes courants groupe et associés	15 512	41 278	13 681
• Charges constatées d'avance	157	189	218
• Autres	107 182	105 011	81
• dépréciation	(1 788)	(1 657)	(971)
Total	121 372	144 933	13 917

Dans les autres actifs figure le dépôt prévu dans le contrat de titrisation considéré comme un actif réalisable à court terme.

Note 8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les actions propres représentant 0,15% du capital social.

Comptes sociaux au 31 décembre 2008

Inventaire des valeurs du portefeuille

En milliers d'euros	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
SICAV Capi cash	136	136		
FCP			7 587	7 586
Actions propres	189	192	1 236	789

Note 9. Capitaux propres

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture exercice	Création dim. Valeur nominale	Création incorporation réserves	
Actions ordinaires	11 250 000			0,36

Capitaux propres

En milliers d'euros	2006	Autres variations	Affectation résultat	2007	Autres variations	Affectation résultat	2008
• Capital	4 050			4 050			4 050
• Réserve légale	405			405			405
• Autres réserves	54 429	2	14 063	68 494	22	22 408	90 924
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	58 884	2	14 063	72 949	22	22 408	95 379
• Résultat de l'exercice	16 875		(16 875)	25 782		(25 782)	21 445
• Dividendes			2 813			3 375	
Total	75 759	2		98 731	22	1	116 824

Note 10. Dettes financières

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Emprunts auprès des établissements de crédit	10 515	13 798	
• Cautionnements reçus	1	1	1
• Découverts bancaires	32 451	12 703	2 149
• Comptes courants du groupe et associés	1 046	4 096	4 097
Total des dettes financières	44 013	30 598	6 247

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Partie à court terme	35 466	16 001	2 150
• Partie à long terme	8 547	14 597	4 097
Total des dettes financières	44 013	30 598	6 247

Note 11. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Personnel	32	65	152
• Organismes sociaux	98	172	131
• Impôt sur les bénéfices		2 173	
• T.V.A.	346	273	228
• Autres charges fiscales	25	27	7
Total des dettes fiscales et sociales	501	2 710	518

Note 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2008	2007	2006
ACTIF			
• Clients	2 210	1 693	1 171
• Comptes courants	15 350	41 278	18 679
PASSIF			
• Fournisseurs	204	341	198
• Comptes courants	125 945	155 457	90 133
PRODUITS			
• Chiffre d'affaires	6 988	6 120	5 939
• Intérêts	2 431	2 321	649
• Dividendes	23 715	26 182	17 412
CHARGES			
• Autres charges externes	308	390	337
• Intérêts	877	738	323

En juin 2002, le Groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'EURISTT. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le Groupe. En conséquence, le Groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester Finance titrisation pour la durée du contrat. En janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

Les comptes courants passifs correspondent pour un montant de 141 683 milliers d'euros aux créances cédées par les filiales de Groupe Crit dans le cadre de la titrisation.

Note 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

Note 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif en 2008 est de 8 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2008 à la somme de 492 milliers d'euros.

Note 15. Résultat financier

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Dépréciation immobilisations financières	(1 274)		
• Reprise dépréciation immobilisations financières	184		
• Dépréciation comptes courants	(1 709)	(687)	(11)
• Reprise dépréciation comptes courants	1 578		
• Dépréciation titres	(485)	(184)	
• Reprise dépréciation titres	223		
• Intérêts sur emprunts	(557)	(596)	(3)
• Intérêts sur découverts	(2 044)	(2 828)	(2 588)
• Intérêts sur comptes courants (net)	1 554	1 583	326
• Dividendes	23 716	26 183	17 412
• Produits sur placements	(294)	(8)	95
• Gains et pertes de change			1
• Autres	(18)	179	(2)
Net	20 874	23 642	15 230

Note 16. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Plus ou moins values cessions d'immobilisations [□]	(1 071)	3	48
• Pénalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal			(1)
• Autres	2	9	(44)
Net	(1 069)	12	3

[□] La perte exceptionnelle correspond au résultat de la cession de PIF Sécurité.

Note 17. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Fournisseurs factures non parvenues	954	144	611
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	42	87	67
• Etat impôts et taxes à payer	23	21	46
• Assurances à payer	12	211	168
• Intérêts courus sur emprunts	15	298	
• Banque intérêts courus à payer	8	13	11
Total	1 054	774	903

Note 18. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Clients factures à établir	66	5	3
• Fournisseurs avoirs à recevoir	51	13	8
• Assurances à recevoir	35	214	33
Total	152	232	44

Note 19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Exploitation	157	188	218
Total	157	188	218

Note 20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2008			
• Résultat courant	21 556	(958)	22 514
• Résultat exceptionnel	(1 069)		(1 069)
Résultat comptable	20 487	(958)	21 445

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2007			
• Résultat courant	25 705	(65)	25 770
• Résultat exceptionnel	13		13
Résultat comptable	25 718	(65)	25 782

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	2007	2006
2006			
• Résultat courant	16 275	(597)	16 872
• Résultat exceptionnel	3		3
Résultat comptable	16 278	(597)	16 875

Note 21. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2008	2007	2006
• Provision indemnités de départ à la retraite	106	105	83
• Engagements donnés sur emprunts ⁽¹⁾	3 786	2 460	15 151
• Engagements donnés sur crédit bail	196	2 428	4 590
• Engagements reçus d'un établissement bancaire	3 000	2 750	

⁽¹⁾ dont caution donnée par Groupe Crit pour Crit Maroc et Otessa

Note 22. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

Note 24. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales :										
	1 530	65 623	98,90	885	885			3 498	10 175	6 745
CRIT INTERIM		247	99,00	72	72		2 210	1 431	134	47
OTESSA	30	4	95,00	85	85	40		173	44	
LEBREC	152	787	95,00	7	7			5 942	-195	88
CRIT CENTER	53	-15	95,00	30	30			24 360	-9	46
EUROSURETE	8	942	99,00	2 430	1 215			31 877	32	
E.C.M.	31	-692	99,94	3	3			2 811	97	27
MASER ⁽³⁾	154	155	95,00	761	761			957	29	38
COMPUTER	30	112	99,90	75	75			2 008	49	129
HILLARY	8	108	97,90	43	43			162 614	3 139	4 522
RUSH	76	8 151	95,00	7	7			5 614	58	29
LES COMPAGNONS	46	275	95,00	NS	NS			26 649	646	853
R.H.F.	8	2 299	95,00	141	141			16 980	2	
AB INTERIM ⁽¹⁾	23	119	95,00	4 812	4 812	43	196	11 998	2 727	2 215
ARIANE MEDICAL	8	3 757	99,84	512	358			60	-13	
GRUPE EUROPE HANDLING	80	-191	99,00	1 037	1 037			86	-151	
CRIT ITALIA ⁽²⁾⁽³⁾	516	2 602	100,00	110 018	110 018			16 421	16 421	8 896
SKY HANDLING PARTNER	1 220	85 417	100,00	100	100	1 100		8 864	-598	
EURIST	22 801	747	100,00	137	137		1 576	19	369	79
RH EXTERNETT ⁽²⁾	100	-836	98,67	6	6			86	-62	
CRIT MAROC	132	-118	100,00	29	0	490		827	-13	
CRIT SRO (Slovaquie)	6	-534	95,00	9	9			215	49	
CRIT HR (Irlande) ⁽²⁾	30	50	90,00	5	5			88	13	
C-SERVICES	9	13	95,00	19	19				-65	
CRIT TUNISIE ⁽⁴⁾	5	-65	95,00							
CRIT RH (Tunisie)	20									
Détentions indirectes :										
LES VOLANTS	320	2 145	98,83					44 436	940	
EUROPE HANDLING	244	416	99,76					47 896	145	
EUROPE HANDLING ROISSY	153	529	99,64					27 306	55	
EUROPE HANDLING MAINTENANCE	38	236	99,64					4 467	180	
AERO HANDLING	38	95	99,56					2 758	26	
ASSISTANCE MATERIEL AVION	38	104	99,64					1 434	74	

Note 24. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détentions indirectes :										
AIRLINES GROUND SERVICES	38	28	99,60					32 531	22	
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN	38	358	99,64					2 354	351	
CONGO HANDLING	610	2 509	60,90					6 797	1 583	
MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE	229	702	99,62					3 734	-31	
EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE	40	67	99,84					3 048	72	
AWAC TECHNICS	38	124	99,60					2 394	111	
CRIT	148 230	33 054	99,65					942 576	19 177	
CRIT INTERIM (Suisse)	122	1 155	99,65					16 766	80	
SKY HANDLING PARTNER (Shannon)	1	80	100,00					1 520	-14	
SKY HANDLING PARTNER (Cork)	1	-471	100,00					611	-206	
CRIT CARTERA (Espagne)	5 847	5 757	100,00					1 191	-15	
CRIT ESPANA	5 031	626	100,00					51 958	-267	
CRIT SEARCH (Espagne)	6	138	100,00					375	-3	
AUXIPLE (Espagne)	1 302	631	100,00					10 755	-75	
PROPARTNER (Allemagne)	77	375	100,00					7 470	187	
ECM TECHNOLOGIE (Roumanie)	50	199	99,00					194	-84	
HANDLING PARTNER GABON	1 524	-104	33,95					4 911	17	
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE (4)	38	214	99,84					9 276	214	
Autres participations :										
ATIAC (2)	23	-142	50,00	11	12			15	10	
SCI RIGAUT PREMILHAT	15	93	90,00	12	14					
SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	14					
SCI DE LA RUE DE CAMBRAI	84	67	98,65					11	9	
SCI ALLEES MARINES	2	107	99,00	76	76			9	7	
SCI MARCHE A MEAUX	2	150	99,00	107	107			9	3	
SCI SARRE COLOMBES	343	258	98,65					30	22	
SCI 50 AV. PORTE DE VILLIERS	1	2	50,00	1	1					
SCCV LES CHARMES	1	-5	47,50							

(1) Valeur comptable brute et nette des titres : 0,45 Euros (2) Avances provisionnées à 100% (3) Provision sur titres (4) Entrée de périmètre N/S : Non Significant

E. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Aux Actionnaires

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2.D. « Participations et autres titres » de l'annexe aux comptes annuels, la société détermine les provisions pour dépréciation de ses participations en fonction de leur valeur d'usage et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Ces estimations qui ont, par nature, un caractère incertain, ont été réalisées, pour cet exercice, dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, comme décrit en note 1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie mise en oeuvre par la société et vérifié les calculs de détermination des provisions pour dépréciation des titres comptabilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise



Alain Auvray

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

(établie conformément à l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et à l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF)

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
2007 : Chiffre d'affaires + 11% Résultat opérationnel : + 46%	16 avril 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (17 avril 2008) Investir (18 avril 2008)
Modalités de mise à disposition du rapport financier annuel 2007	30 avril 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Un début d'année réussi Chiffre d'affaires du premier trimestre : +10,1%	13 mai 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (14 mai 2008)
Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	20 mai 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Le Groupe Crit a cédé sa filiale de gardiennage	02 juin 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires	05 juin 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (06 juin 2008)
Descriptif du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008	23 juin 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	30 juin 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 24 juin et le 27 juin 2008	03 juillet 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 30 juin et le 4 juillet 2008	07 juillet 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 07 juillet et le 11 juillet 2008	08 juillet 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2008	09 juillet 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 14 juillet et le 18 juillet 2008	21 juillet 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 21 juillet et le 25 juillet 2008	28 juillet 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Chiffre d'affaires premier semestre 2008 : +6,7% Travail temporaire : +4,9%	29 juillet 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (29 juillet 2008)
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 28 juillet et le 01 août 2008	04 août 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 04 août et le 08 août 2008	11 août 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 18 août et le 22 août 2008	25 août 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 août 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 25 août et le 29 août 2008	09 septembre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Résultats 1 ^{er} semestre 2008 Forte progression du résultat opérationnel : +21,3%	15 septembre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (15 septembre 2008) Investir (20 septembre 2008)
Chiffre d'affaires 9 mois : +4,5%	30 octobre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (31 octobre 2008)
Assistance aéroportuaire : contrats de plus de 28 M€ avec Air France et Finnair	19 novembre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions	30 novembre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Crit intérim et l'Agefiph renouvellent et élargissent leur partenariat	01 décembre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Nomination du nouveau Directeur Général des activités Travail temporaire	10 décembre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Communiqué relatif aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008	22 décembre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 15 et le 19 décembre 2008	29 décembre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions	31 décembre 2008	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 29 décembre 2008 et 02 janvier 2009	06 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Assistance aéroportuaire : plus de 13 M€ de contrats	07 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Crit intérim et la Fagerh signent un accord cadre en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés	12 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 05 et le 09 janvier 2009	12 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 12 et le 16 janvier 2009	19 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2008	19 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 19 et le 23 janvier 2009	27 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 26 et le 30 janvier 2009	02 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 02 et le 06 février 2009	09 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Chiffre d'affaires 2008 : bonne résistance dans un marché difficile	11 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (12 février 2009)
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 09 et le 13 février 2009	16 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Le Groupe Crit remporte un contrat de maintenance de 12,5 millions d'euros avec ADP	16 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Groupe Crit reçoit le prix "Excellence through people "	18 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 16 et le 20 février 2009	20 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 23 et le 27 février 2009	03 mars 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 23 et le 27 mars 2009	31 mars 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Résultats 2008 : bonne résistance sur des marchés difficiles	16 avril 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (17 avril 2009) Investir (25 avril 2009)
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009	28 avril 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen
Capital social : €. 4 050 000

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1. Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivant, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les sociétés Crit SAS, AB Interim, Les Compagnons, Les Volants, Maser, ECM et Paris Ile-de-France Sécurité SARL (cette dernière société n'étant plus filiale de Groupe Crit depuis le 2 juin 2008)

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj et Madame Nathalie Jaoui.

Il a été conclu le 19 janvier 2007 un avenant à la convention cadre de cession de créances professionnelles conclue le 19 juin 2002, entre votre société et certaines de vos filiales (Crit SAS- Crit Intérim ayant apporté son activité à Crit SAS en avril 2005-; AB Intérim, Les Compagnons Les Volants, Maser, Paris Ile-de-France Sécurité et ECM), Calyon, Ester Finance Titrisation et Eurofactor. Cette convention avait été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2002 et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Cet avenant a pour objet de :

- tenir compte, au sein de la convention de cession de créances professionnelles, des changements opérés au sein du Groupe Crit depuis le 19 juin 2002 ;
- tenir compte du retrait de Crit Sécurité – aujourd'hui dénommé Paris Ile de France Sécurité SARL – en qualité de cédant au titre de la convention ;
- proroger la période de rechargement (période pendant laquelle Ester Finance procède à l'acquisition de créances auprès des cédants) jusqu'au 1^{er} janvier 2013 (exclu) ;
- changer certains critères de sélection des créances acquises par le cessionnaire ;

- prévoir la possibilité d'augmenter le montant maximum de l'opération à un montant inférieur ou égal à 110 millions d'euros ;
- changer les modalités de cession des créances notamment par l'introduction d'un mécanisme de cession de créances futures.

Au titre de cette convention, les sociétés filiales ci-dessus indiquées mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres de Calyon pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance Titrisation.

Cette convention a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 18 janvier 2007.

2. Avec la société Groupe Europe Handling

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a consenti au profit de Sogelease France un engagement de poursuite de location des matériels en substitution du locataire, la société Groupe Europe Handling :

- Pour un montant global maximum de 634 528 euros dans le cadre de trois contrats de crédit bail conclus le 24 juin 2004 portant sur divers matériels.

Cette obligation autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 juin 2004 a expiré le 24 juin 2008.

- Pour un montant global maximum de 195 910 euros dans le cadre d'un contrat de crédit bail conclu le 11 août 2004 portant sur divers matériels.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 novembre 2004.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Loxxia Multibail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant :

- pour le 1^{er} : un montant global de 487 646 euros HT payable en 84 loyers mensuels ;
- pour le 2nd : un montant global de 1 109 705 euros HT payable en 84 loyers mensuels.

Cette obligation autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 juin 2001 a expiré le 22 juin 2008.

3. Avec la société Maser

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

Votre société loue à la société Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 53 040 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise



Alain Auvray

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2009

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'activité de notre société, de l'ensemble de notre groupe et de ses filiales par pôle, et de vous fournir toutes informations de nature juridique.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

LES CHIFFRES CLES

En millions d'euros	2008	2007
• Chiffre d'affaires	1 451,2	1 450,4
• Résultat opérationnel	44,4	64,4
• Résultat financier	(5,5)	(6,4)
• Résultat courant	38,9	58,0
• Résultat net	26,0	38,2
• Résultat net part du Groupe	25,0	37,4
• Résultat net par action en euros	2,23	3,32

En 2008, notre groupe a fait preuve d'une bonne résistance malgré des marchés et un contexte économique général dégradés.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice, notre croissance a été positive avec une progression de 4,5 % du chiffre d'affaires. Cette évolution a été réalisée uniquement en organique.

Malgré cette bonne performance et la progression à deux chiffres du pôle multiservices sur l'année, la dégradation du marché du travail temporaire au quatrième trimestre nous a impacté, comme d'ailleurs tous les acteurs de notre marché.

Cependant, nous enregistrons malgré ce retournement, un bon niveau d'activité sur l'ensemble de l'exercice.

Compte de résultat

Dans un contexte de marché plus difficile, le groupe affiche en 2008 une stabilité de son chiffre d'affaires global qui s'établit à 1 451,2 M€ contre 1 450,4 M€ l'exercice précédent.

Par pôle :

- L'activité travail temporaire et recrutement, qui représente 85,5 % de l'activité du groupe (avant élimination inter-pôles) enregistre un chiffre d'affaires de 1 260,2 M€ contre 1 288,4 M€ en 2007, soit un repli limité de 2,2 % ;
- Le pôle multiservices affiche une progression à deux chiffres. Avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 214,7 M€ contre 184,1 M€ en 2007, en croissance de 16,6 %, la part du pôle dans le chiffre d'affaires global est portée à 14,6 % avant élimination inter-pôles.

Les résultats de l'exercice ont été pénalisés par le ralentissement du second semestre :

Le résultat opérationnel s'établit à 44,4 M€ contre 64,4 M€. Il représente 3,1 % du chiffre d'affaires.

Cette évolution doit être appréciée au regard des éléments non concurrents qui avaient impacté positivement le résultat opérationnel de l'exercice 2007 et qui sont principalement liés à la modification du calcul des cotisations sociales.

Hors ces éléments non récurrents, le résultat opérationnel représente en 2008 2,7 % du chiffre d'affaires contre 2,9 % en 2007.

Par pôle d'activité, le résultat opérationnel s'établit comme suit :

- sur le pôle travail temporaire, le résultat opérationnel ressort à 38,5 M€ contre 59,9 M€ en 2007 ;
- sur le pôle multiservices, le résultat opérationnel progresse de plus de 30 % et s'élève à 5,8 M€ ; il représente 2,7 % du chiffre d'affaires contre 2,4 % en 2007.

Le coût de l'endettement financier est ramené de (6,4) M€ à (5,5) M€ traduisant ainsi les effets de la diminution de l'endettement du groupe.

Le résultat avant impôts et le résultat net part du groupe s'établissent respectivement à 38,9 M€ et à 25,0 M€.

Bilan

Notre bilan 2008 souligne le renforcement significatif de notre situation financière, avec des capitaux propres de 173,5 M€, en hausse de 15 % par rapport à l'an dernier et une baisse de notre endettement net qui s'établit à 35 M€ au 31 décembre 2008.

Ainsi, notre ratio dette nette / fonds propres est de 20 % à fin 2008 contre 49 % à fin 2007 et 91 % à fin 2006.

Cette amélioration continue de notre position d'endettement provient en particulier de notre gestion stricte des encaissements clients.

A ce titre, il convient de souligner que les dispositions de la loi LME imposant notamment des termes de paiement maximum de 60 jours devraient nous être favorables sur l'année 2009.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes de financement pluriannuelles renouvelées récemment, notamment une ligne de titrisation de créances commerciales de 75 M€ renouvelée pour 6 ans en 2007, un emprunt moyen terme de 15 M€ mis en place en 2007 pour 5 ans et une ligne d'affacturage de créances clients pour 80 M€.

L'ACTIVITE DU GROUPE PAR PÔLE

Concernant les informations sectorielles présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-pôles qui s'élèvent à (23,7) M€ pour 2008 et à (22,0) M€ pour 2007. Ce montant reste stable pour représenter moins de 2% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Le pôle Travail temporaire et Recrutement

En millions d'euros	2008	2007
• Chiffre d'affaires	1 260,2	1 288,4
• Résultat opérationnel	38,5	59,9

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

A fin 2008, notre pôle Travail temporaire et Recrutement compte un réseau de 463 agences dont 58 agences à l'étranger, en Espagne, en Tunisie, au Maroc, en Suisse et en Allemagne.

92,2 % du chiffre d'affaires du pôle est réalisé en France ; 7,8 % à l'international.

Dans un environnement économique difficile, le pôle affiche sur l'exercice un repli limité de 2,2 %. Après un excellent premier trimestre, l'activité a accusé un ralentissement qui s'est creusé au fil des mois pour s'achever sur une baisse de 15 % au quatrième trimestre en ligne avec le marché.

A l'international, le chiffre d'affaires réalisé reste stable à 97,2 M€.

- En France, le chiffre d'affaires a enregistré sur l'année 2008 un repli de 2,4 %. Il s'établit à 1 163 M€ contre 1 191,3 M€.

Le groupe réalise une meilleure performance que son marché qui s'est inscrit en baisse de 4 % sur l'année (source Prisme).

L'analyse de cette évolution dégage deux semestres très contrastés :

- un premier semestre dont le chiffre d'affaires, qui s'établit à 602,1 M€, progresse de 5,2 % sur un marché du travail temporaire en croissance limitée à + 1,3 % ;
- un second semestre à 561 M€, qui enregistre une baisse d'activité de 9,3 % conforme au marché.

La bonne résistance de l'activité sur l'année est le fruit d'une base de clientèle diversifiée et de positions sectorielles solides : 64,2 % du chiffre d'affaires est réalisé auprès des PME/TPE, les grands comptes représentant 35,8 % du chiffre d'affaires global ; Cette répartition limite notre exposition aux secteurs les plus touchés par la crise. De même, le premier client représente moins de 4 % du chiffre d'affaires et les 5 premiers clients, moins de 11 %, illustrant ainsi la faible dépendance du groupe vis-à-vis de ses clients.

La répartition sectorielle de l'activité montre un fort développement de la part réalisée dans les services, qui représentent désormais près d'un tiers du chiffre d'affaires, et une baisse continue de la part réalisée dans l'industrie et plus particulièrement sur le secteur automobile. Ce dernier ne représente plus que 6,2 % du chiffre d'affaires contre 13,7 % en 2003.

L'année 2008 a également été marquée par un doublement du chiffre d'affaires sur les prestations de placement et de recrutement, cette performance illustrant la politique de formation volontariste entreprise sur l'ensemble du réseau.

- A l'international, notre groupe affiche une bonne activité dans la plupart des pays où il est implanté avec des croissances à deux chiffres en Suisse (+ 18 %), au Maroc (+ 26 %) et en Allemagne (+ 36 %). Seule l'Espagne enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 9,7 % sur un marché du travail temporaire en chute de 18 %.

La baisse du marché du travail temporaire a eu un impact sur les résultats du second semestre : le résultat opérationnel du pôle ressort à 38,5 M€ contre 59,9 M€ et représente 3,1 % du chiffre d'affaires.

L'analyse du résultat opérationnel doit une nouvelle fois être appréciée au regard de l'impact d'éléments non récurrents principalement liés à la modification de calcul des charges sociales. Hors ces éléments, le résultat opérationnel du pôle ressort à 33,8 M€ contre 37 M€.

- En France, le résultat opérationnel hors éléments non récurrents s'établit à 2,8 % du chiffre d'affaires réalisé;
- A l'international, le résultat opérationnel affiche une bonne progression de 0,5 M€ et représente 0,8 % du chiffre d'affaires contre 0,3 % en 2007.

Le pôle Multiservices

Le pôle Multiservices affiche en 2008 un chiffre d'affaires à 214,7 M€ en progression de 16,6 %, et un résultat opérationnel, à 5,8 M€ en croissance de 28,4 %. Cette bonne performance bénéficie de la dynamique des activités aéroportuaires.

LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

En millions d'euros	2008	2007
• Chiffre d'affaires	132,9	105,4
• Résultat opérationnel	4,2	4,3

Avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 132,9 K€, en progression de 26,2 % par rapport à l'exercice précédent, les activités aéroportuaires confirment leur forte croissance.

Le pôle conforte sa position dominante sur Roissy Charles de Gaulle et poursuit son développement à l'international. Au total, le groupe est le partenaire aéroportuaire de 138 compagnies aériennes.

En France, l'année 2008 a été marquée par la signature, le renouvellement et l'extension d'importants contrats sur Roissy CDG2 avec les compagnies EasyJet pour une durée de 3 années, British Airways « Activité piste » et « enregistrement et opérations » pour une durée de 4 années, Emirates pour une durée de 4 années, Finnair et contrat de sous-traitance Air France pour une durée de 3 années.

En Irlande, l'activité s'est illustrée par la signature de nouveaux contrats tels les contrats Evergreen, Cityjet et Austrian Airlines conclus pour une durée de 3 années et par le renouvellement du contrat UPS pour 5 années.

En Afrique, le pôle poursuit un fort développement sur les trois pays où il est implanté, avec l'assistance en 2008 de 13 nouvelles compagnies au Congo, de 6 nouvelles compagnies au Gabon et la poursuite de ses prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali.

Le résultat opérationnel des activités aéroportuaires s'établit à 4,2 M€ et représente 3,19 % du chiffre d'affaires.

LES AUTRES SERVICES

En millions d'euros	2008	2007
• Chiffre d'affaires	81,8	78,7
• Résultat opérationnel	1,6	0,2

Nos autres services affichent une croissance de 3,9 %. Ils sont essentiellement composés des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle, à forte valeur ajoutée.

Conformément aux perspectives annoncées, le redressement des résultats de ces activités, amorcé au second semestre de l'exercice 2007, s'est confirmé en 2008.

Le résultat opérationnel a ainsi été porté de 0,2 M€ en 2007 à 1,6 M€ en 2008.

LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

La société Groupe CRIT, holding du groupe, détient les participations dans l'ensemble des sociétés filiales du groupe. Elle n'exerce pas d'activité économique propre.

Ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'élève à 7 M€. Il est composé de la facturation aux sociétés filiales, de diverses prestations de services dans le cadre du développement de leurs activités et de dépenses communes.

Le résultat d'exploitation s'établit à 0,7 M€ contre 2,1 M€ l'exercice précédent, la variation s'expliquant par l'augmentation de charges inhérentes à l'activité de holding du groupe.

Le résultat financier s'élève à 20,9 M€. Il est principalement composé, en terme de revenus, des produits de participation reçus des sociétés filiales pour 23,7 M€, d'intérêts sur comptes courants ou prêts vis-à-vis des filiales pour 2,4 M€ et en termes de charges, de dotations aux provisions pour dépréciation de titres et de dotations aux provisions pour risques et charges.

Le résultat courant s'établit à 21,6 M€ et le résultat net de l'exercice ressort à 21,4 M€ contre 25,8 M€ l'exercice précédent.

En 2009, la société Groupe CRIT continuera à exercer sa fonction de holding du groupe dans des conditions équivalentes à celles de l'exercice précédent.

Informations environnementales et développement durable

Après avoir été en 2005 l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification QSE « Qualité, Sécurité, Environnement » pour sa filiale Crit, le groupe a renforcé son engagement en matière de développement durable et créé une fonction dédiée au sein de son organisation interne.

L'objectif tend à favoriser l'émergence d'une culture Développement durable au sein du groupe, conduite en priorité dans les sociétés du pôle aéroportuaire et étendue à l'ensemble des activités du groupe.

La politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines occupe une place primordiale pour notre groupe, avec au cœur de son dispositif, l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs et le développement des compétences, tant pour ses salariés permanents que ses collaborateurs intérimaires.

La formation tient donc un rôle majeur dans cette politique. Le groupe dispose d'ailleurs de deux centres de formation interne répondant aux besoins exprimés tant en interne qu'au niveau des entreprises utilisatrices.

De même, notre groupe a mis en place en 2008 des entretiens visant à une évaluation des compétences et du potentiel de ses collaborateurs afin de mieux répondre à leurs attentes en termes d'évolution professionnelle et de développement personnel.

Ces entretiens permettront également au groupe une gestion optimisée des ressources humaines visant à limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles.

En entreprise responsable, le groupe poursuit depuis plusieurs années une politique active en faveur des travailleurs éloignés du monde du travail. Cette politique s'illustre notamment par des partenariats renouvelés en 2008 avec l'Agefiph pour l'accompagnement vers l'emploi des personnes reconnues handicapées.

En 2008, le groupe s'est engagé à promouvoir et à favoriser la diversité et l'égalité des chances.

Au 31 décembre 2008, l'effectif permanent total du groupe a été porté de 4 473 à 4 857 collaborateurs, en augmentation de 8,6%.

Les principaux risques

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques de change et aux risques sur l'environnement.

Le risque de taux peut avoir un impact sur le résultat financier du fait de la structure de la dette dont la majeure partie est à taux variable ; une évolution de 1 % des taux d'intérêt aurait une incidence équivalente à 20 % de la charge financière annuelle.

En termes de risque de crédit, il convient de préciser qu'il est faible en raison de la forte dispersion du portefeuille clients, lequel fait en outre l'objet d'une assurance crédit pour la plus grande partie.

Le risque de liquidité du groupe est aussi faible dans la mesure où ses principaux financements (titrisation et emprunt) sont d'une maturité supérieure à un an.

Prises de participation et de contrôle et cessions de participation

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe Crit a pris les participations suivantes :

- en date du 15 mai 2008, notre société a acquis, de la société Crit, 950 parts sociales de la société de droit tunisien « Crit Tunisie » (soit 95 % du capital) ;
- en date du 15 mai 2008, notre société a acquis, de la société Crit, 3 420 parts sociales de la société de droit tunisien « Crit-RH » (soit 95 % du capital) ;

La société Groupe Crit s'est également assurée le contrôle de la société Paris Customers Assistance, créée en janvier 2008 et dont le capital est détenu en totalité par la société Groupe Europe Handling, elle-même détenue par notre société à hauteur de 99,8 %.

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe Crit a cédé, au profit de la société Véga Sécurité, la totalité de sa participation détenue dans le capital de la société Paris Ile de France Sécurité SARL.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important, susceptible d'influer de façon significative sur la situation de la société, n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

LES PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2009

L'année 2009 a débuté dans un contexte général dégradé qui se traduit par un fort ralentissement sur le marché du travail temporaire qui accuse une baisse de plus de 34 % en janvier et février (source Prisme).

Dans ce contexte, le groupe, qui s'est donné comme priorité la préservation de la rentabilité a mis en place les mesures d'ajustement nécessaires :

- la mise en œuvre d'un plan d'économie général sur les frais de siège et réseau ;
- le non renouvellement des CDD et des départs : cette mesure a entraîné une réduction de l'effectif total intérim France de 8,5 % au 31 mars 2009 ;
- la fermeture et le regroupement d'agences sur les bassins d'emplois les plus affectés avec 23 agences concernées à ce jour, soit 6 % du réseau ;
- la mise en œuvre, à compter du 1^{er} mars 2009, de mesures de chômage partiel qui concernent 138 agences avec pour objectif le maintien de la qualité du maillage géographique ;
- la fermeture et le regroupement de 6 agences en Espagne sur un réseau de 30 agences.

Ces mesures non destructrices de ressources et d'emplois permettent de préserver toute notre capacité de rebond en vue de la reprise.

Les fondamentaux du groupe restent intacts :

- Le pôle Travail temporaire et Recrutement bénéficie d'une position forte en France grâce à une couverture nationale sur tous les bassins d'emplois importants, d'un portefeuille clients diversifié et d'une capacité à intervenir en acteur global des ressources humaines.
- Le pôle Multiservices profite d'une exposition plus limitée de ses activités aéroportuaires au contexte de marché.
- Enfin, la solidité de la situation financière de notre groupe nous offre une capacité de financement qui nous permet de saisir toutes opportunités éventuelles d'acquisitions.

LES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 21 444 587,42 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 250 000,00 €
- au poste « autres réserves » 19 194 587,42 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,20 €. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2009.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2005	2 250 000 € ⁽¹⁾	-	-
• 2006	2 812 500 € ⁽²⁾	-	-
• 2007	3 375 000 € ⁽³⁾	-	-

⁽¹⁾ soit 0,20 € par action

⁽²⁾ soit 0,25 € par action

⁽³⁾ soit 0,30€ par action

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

1 - L'actionariat de la société et les actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué :

- Que Monsieur Claude GUEDJ détient directement plus des deux tiers du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales*.
Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales.
Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.
- Qu'à la date du 31 décembre 2008, il n'existe aucune action d'autocontrôle.

2 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il est en outre indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce :

- Qu'il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1 % des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts),

* Les règles de gouvernance d'entreprise sont exposées pages 104 et 132.

- Qu'à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- Qu'il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ; qu'il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.
Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix,
- Qu'il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Que les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société,
- Qu'en matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites au présent rapport concernant le programme de rachat d'actions propres et en annexe du présent rapport concernant les délégations en matière d'augmentation du capital social,
- Que la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- Qu'il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration,
- Qu'à l'exception du contrat d'affacturage conclu entre la société et le CA Factoring, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

3 – Les actions auto-détenues

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres voté par l'Assemblée Générale, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 170 475
Cours moyen des achats : 16,42 €
- Nombre d'actions vendues : 92 455
Cours moyen des ventes : 16,43 €
- Montant total des frais de négociation : 1 754 €

Au 31 décembre 2008, la société détenait 84 719 actions dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 1 235 548 € et la valeur nominale à 30 498,84 €.

57,99 % des acquisitions ont été effectuées pour répondre à l'objectif d'animation du titre ;
42,01 % des acquisitions ont été effectuées en vue d'une remise à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe. Aucune action n'a été utilisée dans le cadre de cet objectif.
Les actions détenues n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 expirant le 22 décembre 2009, une nouvelle autorisation sera soumise à l'Assemblée Générale du 23 juin 2009.

4 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2008 dans sa quinzième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 30 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 33 750 000 €.

5 – La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est fournie en annexe au présent rapport.

1 – Le mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons que la direction générale a été confiée au Président du Conseil d'administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2 – Les renouvellements de mandats

Aucun mandat des membres du Conseil d'administration n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

3 - Les opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice

L'état récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice est le suivant :

Nom et prénom	GUEDJ Claude
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président-Directeur-Général
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	382
• Montant total des cessions	7 727,86 €
• Nombre total d'instruments financiers acquis	101 198
• Montant total des acquisitions	1 626 142,40 €

Nom et prénom	GUEDJ Yvonne
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	
• Montant total des cessions	-
• Nombre total d'instruments financiers acquis	13 691
• Montant total des acquisitions	154 249,16 €

LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre des exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007, aucune rémunération (ou avantages de toute nature) n'a été versée à un mandataire social par des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante.

Il n'existe pas de régimes supplémentaires de retraite spécifiques pour les mandataires sociaux.

La société n'a pris, au bénéfice de ses mandataires sociaux, aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci. Aucune indemnité n'est susceptible d'être due à un dirigeant mandataire social au titre de clauses de non concurrence conclues par la société avec chaque dirigeant mandataire social.

Aucun des dirigeants mandataires sociaux ne bénéficie d'un contrat de travail conclu avec la société ou une société du groupe.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des dirigeants mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2008	Exercice 2007
Claude Guedj, Président Directeur Général		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice	91 476 €	91 476 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice	277 468 €	277 468 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Karine Guedj, Directeur Général Délégué		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice	123 060 €	101 667 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude Guedj, Président Directeur Général				
• Rémunération fixe	91 476 €	91 476 €	91 476 €	91 476 €
• Avantages en nature	-	-	-	-
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	91 476 €	91 476 €	91 476 €	91 476 €
Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué				
• Rémunération fixe	274 408 €	274 408 €	274 408 €	274 408 €
• Avantages en nature [□]	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	277 468 €	277 468 €	277 468 €	277 468 €
Karine Guedj, Directeur Général Délégué				
• Rémunération fixe	120 000 €	120 000 €	98 607 €	98 607 €
• Avantages en nature [□]	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	123 060 €	123 060 €	101 667 €	101 667 €

[□] L'avantage en nature est lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2007
Yvonne Guedj	NEANT	NEANT
• Jetons de présence		
• Autres rémunérations		

OPTIONS SUR ACTIONS ET ATTRIBUTIONS D'ACTIONS

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Claude Guedj	NEANT		
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social			
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Claude Guedj	NEANT		
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS		
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT		
	N° Plan	N° Plan
• Date Assemblée Générale	NEANT	NEANT
• Date Conseil d'administration		
• Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		
• Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux		
• Point de départ d'exercice des options		
• Date d'expiration		
• Prix de souscription ou d'achat		
• Modalités d'exercice		
• Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		
• Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
<ul style="list-style-type: none"> Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale) Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale) 				
		NEANT		

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention nouvelle relevant du champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

En conclusion, nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Tableaux complémentaires

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social						
Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude Guedj		X		X		X		X
Nathalie Jaoui		X		X		X		X
Karine Guedj		X		X		X		X

ANNEXES

Annexe 1 - Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
• Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
• Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
• Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
• Chiffre d'affaires hors taxes	7 015 764	6 120 143	5 929 916	5 612 906	6 305 907
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	22 361 541	26 749 671	16 496 659	17 405 819	19 335 141
• Impôts sur les bénéfices	-957 934	-64 600	-596 997	-600 278	-166 118
• Participation des salariés					
• Dot. amortissements et provisions	1 874 887	1 031 819	218 448	729 377	1 701 832
• Résultat net	21 444 587	25 782 452	16 875 208	17 276 720	17 799 427
• Résultat distribué	2 250 000	3 375 000	2 812 500	2 250 000	1 800 000
RESULTAT PAR ACTION					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	2,07	2,38	1,52	1,60	1,73
• Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,91	2,29	1,50	1,54	1,58
• Dividende attribué	0,20	0,30	0,25	0,20	0,16
PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés	7	7	7	7	7
• Masse salariale	1 248 777	1 224 713	1 044 514	974 031	1 037 234
• Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	453 800	461 025	382 168	352 680	377 722

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 a conféré au Conseil d'administration certaines délégations l'autorisant à augmenter le capital social.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de ces autorisations.

Autorisations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2008	Autorisations résiduelles
• Augmentation de capital avec maintien du DPS ou par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	23/06/2008	22/08/2010	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Augmentation de capital avec suppression du DPS	23/06/2008	22/08/2010	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Augmentation de capital en faveur des adhérents d'un PEE	23/06/2008	22/08/2010	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	23/06/2008	22/08/2010	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

* Plafond commun

Annexe 3 - Liste des mandats exercés au 31 décembre 2008

Claude GUEDJ

Président Directeur Général
 GROUPE CRIT
 CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
 AIRLINES GROUND SERVICES

Directeur Général
 CONGO HANDLING SA (Congo)

Président
 GROUPE EUROPE HANDLING
 SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
 SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande
 SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande
 CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur
 SEINE 51
 AWAC TECHNICS
 LEBREC
 HANDLING PARTNER GABON (Gabon)

Représentant
 GEH, Présidente de EHC
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA

Gérant
 ECM
 Rh-ExternETT
 CRIT INTERIM ESPANA (Espagne)
 CRIT SEARCH (Espagne)
 AUXIPLE (Espagne)
 CRIT-RH (Tunisie)
 CRIT TUNISIE (Tunisie)

Nathalie JAOUI

Présidente
CRIT INTERIM
EURISTT
LES VOLANTS
CRIT
MAYDAY TT

Directeur Général Délégué
GROUPE CRIT

Administrateur
SEINE 51
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE

Gérante
LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING

Karine GUEDJ

Président Directeur Général
SEINE 51

Président du Conseil d'Administration
LEBREC

Présidente
CRIT CENTER

Directeur Général Délégué
GROUPE CRIT

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante
RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

Rapport du Président du Conseil d'Administration

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, le présent rapport vous est présenté à l'effet de vous rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport a été soumis au Conseil d'Administration du 14 avril 2009 qui en a approuvé les termes.

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société a pris la décision de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après dénommé le Code de référence.

Les dispositions de ce Code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, sont précisées au présent rapport conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT est composé de 4 membres :

- Claude Guedj, 71 ans, fondateur de la société et Directeur Général depuis sa création, cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- Yvonne Guedj, 70 ans, épouse de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis plus de 30 ans ;
- Karine Guedj, 46 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1984. Elle est également Directeur Général Délégué et Directeur de la Communication du Groupe ;
- Nathalie Jaoui, 45 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1992. Elle est également Directeur Général Délégué et Présidente du pôle travail temporaire du groupe.

Les informations détaillées relatives à chacun des mandataires sociaux, la liste des mandats exercés dans d'autres sociétés, la liste des mandats échus exercés au cours des 5 derniers exercices par chacun des mandataires ainsi que le nombre d'actions de la société dont ils sont propriétaires, sont fournies au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du rapport annuel.

Aucun administrateur ne peut être qualifié d'indépendant au regard des critères issus du Code de référence.

Cette disposition a été écartée compte tenu d'un actionariat très majoritairement familial de la société et de la composition strictement familiale du Conseil.

La composition de votre Conseil d'Administration a prouvé sa stabilité et son homogénéité.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont garantes de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par 3 d'entre eux garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années et non quatre comme le recommande le Code de référence et il n'existe pas d'échelonnement.

En l'absence de renouvellement immédiat de mandat d'un administrateur, il n'a pas été jugé utile de proposer à l'Assemblée une modification statutaire à cet égard.

Chaque administrateur doit détenir au moins 10 actions de la société.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude Guedj organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il veille également à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique et toutes les opérations de croissance externe.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, toute délivrance par la société, de caution, aval ou garantie fait obligatoirement l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises.

Outre l'examen des comptes annuels et semestriels, l'examen de l'activité et des résultats des différents pôles d'activité du groupe, les réunions ont principalement eu pour objet :

- L'examen du mode d'organisation de la direction générale ;
- La fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et l'adhésion du Conseil d'Administration aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 ;
- La mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- L'examen de garanties à consentir au profit de sociétés filiales.

3 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 2 du Code de commerce, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette faculté n'a pas été utilisée en 2008.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les réunions qui se sont tenues en 2008 se sont toutes déroulées au siège social. Comme le permettent les statuts, les réunions peuvent se tenir en tout autre lieu sous réserve de l'accord de la majorité des administrateurs.

Un conseil a réuni durant l'exercice la présence effective de l'ensemble des administrateurs. Un seul administrateur a utilisé la faculté de représentation.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs généraux ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Contrairement aux recommandations du Code de référence, il n'a pas été jugé utile à ce jour de constituer de comités spécifiques.

Notre Conseil remplit les fonctions de comité d'audit. Conformément à l'article L 823-20 du code de commerce, la société est ainsi exemptée de l'obligation de constituer un comité spécialisé. Une telle institution n'apporterait rien de significatif à notre société notamment en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Etant donné la composition strictement familiale du Conseil, des conditions de rémunérations allouées aux mandataires sociaux, de la souplesse de fonctionnement et de la réactivité du Conseil, il n'a pas été jugé utile à ce jour de constituer de Comités des nominations et des rémunérations.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, le Conseil a procédé à une évaluation de son fonctionnement. Les administrateurs ont considéré à cette occasion que de manière générale, les réunions du Conseil étaient correctement organisées, que leur périodicité et leur durée avaient permis un examen et une discussion approfondis des matières soumises aux membres du Conseil.

Le Conseil d'Administration réuni le 14 avril 2009 a adopté un règlement intérieur qui édicte les règles de fonctionnement du Conseil.

Il reprend certaines règles légales et également les règles issues du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 relatives aux modalités d'exercice du droit d'information des membres du Conseil et aux obligations de confidentialité qui lui sont attachées, et à la déontologie des membres du Conseil au regard de l'exercice de leur mandat.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit en outre que le Conseil se prononce une fois par an sur l'évaluation de ses propres modes de fonctionnement.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site internet de la société.

4 - MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE - MISSIONS ET POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Le Conseil d'Administration tenu le 19 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Monsieur Claude Guedj, Président Directeur Général, a été renouvelé dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2008 pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Claude Guedj est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Ces dernières disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que Monsieur Claude Guedj au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués, qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'Administration.

5 - PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport de gestion.

Il n'est pas prévu le versement de jeton de présence aux membres du Conseil.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une seule rémunération fixe au titre de leur mandat, qui est arrêtée par le Conseil d'Administration pour une période d'une année.

La rémunération est déterminée en fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et également au regard des rémunérations allouées aux autres dirigeants de l'entreprise.

Aucune rémunération n'inclut de part variable. Aucun mandataire ne cumulant l'exercice de son mandat avec un contrat de travail, aucune rémunération n'est allouée au titre d'un contrat de travail.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées.

Il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques.

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT réuni le 8 décembre 2008, a exprimé son adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (titre V – Assemblées Générales) et font également l'objet d'un rappel au chapitre « Renseignements généraux concernant la société » du rapport annuel.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations requises aux termes de l'article L 225-100-3 du Code de commerce, sont exposées au rapport de gestion.

LA GESTION DES RISQUES

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document de référence. Ces risques concernent principalement les risques de marché (principalement le risque de taux), les risques de liquidité liés pour l'essentiel à la politique d'endettement du groupe, les risques juridiques, les risques économiques (saisonnalité de l'activité, importance relative de certains clients) et les risques opérationnels.

Pour y faire face, le groupe CRIT a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques fondée sur leur identification mise à jour régulièrement, leur prévention et leur couverture financière éventuelle.

Ces missions d'identification, de prévention et de couverture sont notamment assurées par les directions financière, juridique et le responsable qualité du groupe.

Ainsi, le groupe a en particulier mis en place un programme annuel d'audit interne qui est détaillé dans le présent rapport et qui revoit sur la base de missions menées en agence, la bonne gestion de ces risques.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

1 - OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées ;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux orientations définies par les organes sociaux et aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et notamment la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

2 - ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE - ENVIRONNEMENT DE CONTROLE

a - Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La Direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe CRIT s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité et, pour ce qui concerne le pôle travail temporaire, en directions régionales, secteurs et agences, qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;
- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication et par la mise en place de centres de traitement administratifs, distincts des agences et chargés de la gestion de la paie des intérimaires et de la facturation.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la Direction Générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre.

L'équipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).

Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants :

- Commercial

- Prise et traitement des commandes clients
- Suivi de la prestation de service
- Gestion de la facturation
- Gestion du risque clients, autorisation d'encours
- Suivi du recouvrement
- Conduite des procédures contentieuses
- Administration des Grands Comptes

- Ressources humaines

- Gestion du personnel permanent
- Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
- Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
- Frais de déplacement
- Recrutement du personnel permanent
- Recrutement du personnel intérimaire

- Réseau

- Centres de traitement administratifs

- Achats et logistiques
 - Achats et fournisseurs référencés
 - Logistique ouverture d'agences

- Informatique
 - Règles de gestion informatique agences
 - Sauvegardes et Sécurité

- Risques et sécurité
 - Prévention des risques dans les entreprises clientes
 - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
 - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Qualité Régional vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence, au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée ainsi qu'au Responsable Qualité Régional.

Une synthèse des audits par agence et par secteur est transmise chaque semestre par le Responsable Qualité Régional au Responsable Qualité National et au Directeur Régional.

Le Responsable Qualité National présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés dans le groupe en revue de direction.

c – Veille technique et légale

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.

S'agissant plus spécialement du travail temporaire, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la Direction financière du groupe, celles-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

3 – PROCEDURES D'ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe CRIT s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

a – Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres administratifs régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent.

Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la Direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité et de contrôles mensuels effectués sur la base d'états de contrôle portant sur les risques clés de l'activité.

Sous l'autorité de la Direction financière, les Directions comptables des pôles d'activités et le service de consolidation du groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS.
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale.
- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe.
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

b - Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clefs de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, secteurs, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

c - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un « manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations »
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. Le service de comptabilité de la holding en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais du déploiement d'un nouveau système d'information agences, engagé au cours de l'exercice 2005 et opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

Claude Guedj

Président du Conseil d'Administration



Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Groupe CRIT

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Aux actionnaires

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise



Alain Auvray

Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

2. Attestation du responsable

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document."

Fait à Saint-Ouen, le 02 juin 2009

Claude GUEDJ



3. Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Jean-François Châtel

Nommé pour la première fois par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Auditeurs et conseils d'entreprise – ACE Audit

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris
Représenté par Alain Auvray

Nommé pour la première fois par l'AGM du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaire aux comptes titulaire précédent en fonction sur les exercices 2006 et 2007 :
RICOL LASTEYRIE et ASSOCIÉS représenté par Gilles de Courcel - 2, avenue Hoche - 75008 Paris

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Pierre Coll

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Nommé pour la première fois par l'AGM du 11 juin 2003
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Emmanuel Charrier

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Nommé pour la première fois par l'AGM du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaire aux comptes suppléant précédent en fonction sur les exercices 2006 et 2007 :

Jean-Charles de Lasteyrie - 2, avenue hoche 75008 Paris

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	PRICEWATERHOUSECOOPERS				ACE		RICOL	
	Montant H. T.		%		Montant H. T.	%	Montant H. T.	%
	2008	2007	2008	2007	2008	2008	2007	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur	62	72	15%	22%	42	32%	40	32%
• Filiales intégrées globalement	349	255	85%	78%	88	68%	85	68%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes								
• Emetteur								
• Filiales intégrées globalement								
Sous total	411	327	100%	100%	130	100%	125	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres								
Sous total	0	0	0%	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	411	327	100%	100%	130	100%	125	100%

4. Responsables de l'information

Claude GUEDJ

Président Directeur Général

152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN

Tél. : 01.49.18.55.55

Nathalie JAOUI

Directeur Général Délégué

152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN

Tél. : 01.49.18.55.55

5. Consultation des documents sociaux et des états financiers consolidés historiques

Les statuts, les différents procès-verbaux, les autres documents sociaux, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société peuvent être consultés au siège social de la Société :

Groupe CRIT

152 Bis avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN

Les données financières historiques sont disponibles dans les documents de référence dans la partie "Rapport Financier". Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Groupe Crit : www.groupe-crit.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

Renseignements de caractère général

1. Renseignements généraux concernant la société Groupe CRIT

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

Siège social (article 4 des statuts)

152 bis avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 49 18 55 55

Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme, régie par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

Registre du Commerce et des Sociétés

622 045 383 RCS BOBIGNY – Code APE : 6430Z

Date de création

La société a été créée le 19 août 1962

Durée (article 5 des statuts)

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social (article 38 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;

La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;

L'exercice de l'activité de marchand de biens ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est

constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Modification des droits des actionnaires et modifications statutaires

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les strictes conditions fixées par la loi.

Assemblées Générales (extraits des articles 24 à 33 des statuts)

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de 3 jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

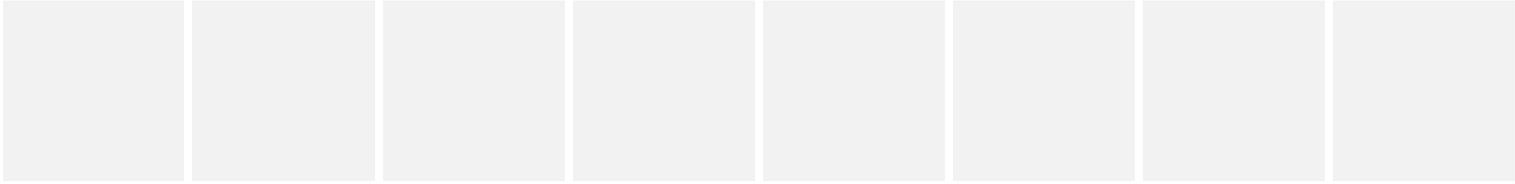
En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Eléments de changement de contrôle

Il n'existe aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.



Renseignements de caractère général

Indivisibilité des actions – Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Droits de vote double (article 34 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Limitation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

Perte du droit de vote double

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou depuis le 1^{er} janvier 2009, le transfert par suite de fusion ou de scission de la société actionnaire détenant les actions à droit de vote double.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, avec l'autorisation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

- I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

- II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre.

- III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les salariés, les Administrateurs peuvent tous être salariés.

- IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Renseignements de caractère général

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent Article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

- VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.
- VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.
- VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

- I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en ?uvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Direction Générale (article 18 des statuts)

- I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

- II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

- IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Signature sociale (article 19 des statuts)

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Etudes, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

2. Renseignements généraux concernant le capital social

Capital social

Le capital social est de 4 050 000 €, divisé en 11 250 000 actions ordinaires de 0,36 € chacune, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

Valeurs mobilières

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

Renseignements de caractère général

Capital autorisé non émis

Autorisations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2008	Autorisations résiduelles
• Augmentation de capital avec maintien du DPS ou par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	23/06/2008	22/08/2010	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Augmentation de capital avec suppression du DPS	23/06/2008	22/08/2010	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Augmentation de capital en faveur des adhérents d'un PEE	23/06/2008	22/08/2010	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	23/06/2008	22/08/2010	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

* plafond commun

Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par apport de numéraire ou incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 a conféré au Conseil d'Administration, diverses délégations de compétence l'autorisation à procéder à toute augmentation de capital :

- avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices, ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne peut être supérieur à 1 000 000 euros.

En cas de demande excédentaire, le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

En cas d'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration peut utiliser les facultés prévues par la loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration a la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité conformément à la loi.

Ces délégations, non utilisées jusqu'à présent, expirent le 22 août 2010.

Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 100 000 euros, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en faveur desquels elle a supprimé le droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation, consentie pour une durée de vingt six mois, n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 22 août 2010.

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social dans la limite de 10% pour rémunérer des apports en nature de titres

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 a autorisé le conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à procéder, sur rapport du Commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises ne peut être supérieur à 10 % du capital social. Cette délégation, non utilisée jusqu'à présent, expire le 22 août 2010.

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 a, aux termes de la 9^{ème} résolution, autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat, par la société, de ses propres actions dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital, soit 1 125 000 actions.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 45 euros.

Cette autorisation de rachat d'actions expire le 22 décembre 2009.

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale, la société a réalisé, entre le 23 juin 2008 et le 30 avril 2009, les opérations suivantes :

	Flux bruts cumulés		Ventilation par objectifs			
	achats	ventes	Régularisation de cours		Autres objectifs	
			achats	ventes	achats	ventes
Nombre de titres	191 840	85 895	78 361	85 895	113 479	0
Cours moyen de la transaction	2,25	11,33	11,51	11,33	12,77	-
Montants	2 350 634	972 794	901 601	972 794	1 449 033	0

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Au 30 avril 2009 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 123 508 actions représentant 1,10 % du capital de la société
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2009 :
 - . titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 123 508
 - . titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 1 563 293,68 euros
- valeur de marché du portefeuille : 1 057 228,48 euros

(calculé sur la base d'un cours de marché de 8,56 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés précédant le 30 avril 2009)

- valeur nominale du portefeuille : 44 462,88 €

- Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 23 juin 2009 de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, une nouvelle autorisation pour procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Renseignements de caractère général

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 30 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 33 750 000 €.

Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et ainsi de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation, non utilisée jusqu'à présent, a été consentie pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 23 juin 2010.

Evolution du capital

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19/08/62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26/07/66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30/07/69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28/12/72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09/12/77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
29/12/79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Réduction du nominal à 10 francs par actions		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28/02/01	Conversion du capital en € Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12/03/01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.

Evolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 30 avril 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 910 777	70,32	80,70
• Yvonne GUEDJ	112 849	1,00	1,07
• Nathalie JAOUJ	176 110	1,57	1,81
• Karine GUEDJ	138 460	1,23	1,42
• Membres de la famille (3 pers.)	139 699	1,24	1,43
• Public	2 648 597	23,54	13,57
• Autodétention	123 508	1,10	/
TOTAL	11 250 000	100,00	100,00

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Toutes les dispositions relatives aux droits des minoritaires, notamment à leur droit d'information sont respectées.

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des 3 derniers exercices

Actionnaires	Nombre d'actions			% du capital			% des droits de vote		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
• Claude GUEDJ	7 881 748	7 859 728	7 910 777	70,06	69,86	70,32	79,84	79,88	80,54
• Yvonne GUEDJ	105 500	96 500	112 849	0,94	0,86	1,00	1,07	0,98	1,07
• Nathalie JAOUJ	176 110	176 110	176 110	1,57	1,56	1,57	1,79	1,79	1,80
• Karine GUEDJ	153 460	138 460	138 460	1,36	1,23	1,23	1,56	1,41	1,41
Total Dirigeants	8 316 818	8 270 798	8 338 196	73,93	73,51	74,12	84,26	84,07	84,82
Autres membres de la famille (3 pers.)*	174 996	158 199	139 699	1,55	1,41	1,24	1,78	1,61	1,43
Public	2 747 235	2 814 304	2 687 386	24,42	25,02	23,89	13,96	14,32	13,75
Autodétention	10 951	6 699	84 719	0,10	0,06	0,75	/	/	/
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Renseignements de caractère général

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUJ, époux de Nathalie JAOUJ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Note 3 : Les données concernant l'évolution de l'actionnariat 2006, 2007 et 2008 ont été respectivement arrêtées au 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008.

Le 18 mars 1999, à l'occasion de l'introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris de la société, 225 000 actions (soit à l'époque 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

3. Renseignements généraux concernant le marché des titres Groupe CRIT

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AMAFI a été signé le 1er juillet 2005 et déposé auprès des autorisés de tutelle (Euronext Paris – AMF), entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo et Cie, animateur.

Lieu de cotation et catégories des titres cotés

L'action Groupe CRIT est cotée à la Bourse de Paris (Nyse Euronext Paris) depuis le 18 mars 1999.

Les actions portent le Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 30 avril 2009 : 11 250 000

Volumes traités et évolution des cours au cours des dix-huit derniers mois (source Fininfo)

Actionnaires	Nombre de titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ haut	+ bas
• novembre 2007	139 547	31,22	26,25
• décembre 2007	65 585	29,97	25,91
• janvier 2008	154 556	28,80	18,40
• février 2008	240 704	21,00	17,31
• mars 2008	195 405	18,80	17,20
• avril 2008	418 270	20,95	18,01
• mai 2008	219 953	22,30	19,36
• juin 2008	282 815	20,58	15,81
• juillet 2008	145 764	17,58	14,71
• août 2008	106 915	18,34	15,33
• septembre 2008	141 302	18,37	14,70
• octobre 2008	210 535	16,50	7,50
• novembre 2008	57 454	10,12	8,90
• décembre 2008	121 179	9,34	8,50
• janvier 2009	184 099	9,44	8,00
• février 2009	80 423	8,78	7,60
• mars 2009	142 274	8,50	6,52
• avril 2009	232 218	11,88	7,12
• du 01/05/09 au 14/05/09	128 381	12,33	10,60

4. Nantissements, garanties et sûretés

NANTISSEMENTS D'ACTIONNAIRES DE L'EMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions de Groupe CRIT.

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'EMETTEUR (IMMOBILISATION INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES)

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

5. Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Les informations relatives aux dividendes distribués par la société au cours des cinq derniers exercices sont détaillées en page 34 du présent document.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 juin 2009 d'approuver la distribution d'un dividende global de 2 250 000 €, soit un dividende revenant à chaque action de 0,20 €. Ce dividende serait mis en paiement le 15 septembre 2009.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

6. Pacte d'actionnaires

Néant

Gouvernement d'Entreprise

Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, il est rappelé que le Conseil d'Administration en date du 14 avril 2009 a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 en matière de gouvernement d'entreprise.

Ce rapport indique les règles du Code de référence qui ont été écartées par l'entreprise et en explique les raisons.

Ainsi, toutes les règles relatives au gouvernement d'entreprise sont explicitées dans ledit document.

1. Administration - Direction

Claude GUEDJ, Président Directeur Général

Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 23 juin 2008 pour un mandat échéant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Adresse professionnelle : 34 chemin de Mornex - 1003 LAUSANNE - SUISSE

Propriétaire, à la date du 30 avril 2009, de 7 910 777 actions.

Yvonne GUEDJ,

Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat échéant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Adresse professionnelle : 34 chemin de Mornex - 1003 LAUSANNE - SUISSE

Propriétaire, à la date du 30 avril 2009, de 112 849 actions.

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué

Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat échéant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Adresse professionnelle : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 SAINT-OUEN - FRANCE

Propriétaire, à la date du 30 avril 2009, de 138 460 actions.

Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué

Nommée le 5 novembre 1992, renouvelée le 18 juin 2004 pour un mandat échéant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Adresse professionnelle : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 SAINT-OUEN - FRANCE

Propriétaire, à la date du 30 avril 2009, de 176 110 actions.

AUTRES MANDATS EXERCES A LA DATE DU 15 MARS 2009 DANS LE GROUPE

Claude GUEDJ

Biographie de Claude GUEDJ

Monsieur Claude Guedj est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers et a été auditeur de la 29^{ème} Session de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale.

Mr Claude Guedj a consacré sa vie professionnelle au groupe Crit qu'il a fondé en 1962 et dont il a toujours assuré la direction générale. En 2004 et 2005, Claude Guedj a été élu parmi les meilleurs dirigeants des entreprises françaises cotées par le magazine Challenges. Mr Guedj est Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

Président Directeur Général
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
AIRLINES GROUND SERVICES

Directeur Général
CONGO HANDLING SA

Président
GROUPE EUROPE HANDLING
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande
SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur

SEINE 51

AWAC TECHNICS

LEBREC

HANDLING PARTNER GABON (GABON)

Représentant

GEH, Présidente de EHC

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de P.C.A.

Gérant

ECM

RH-ExternETT

CRIT INTERIM ESPANA (Espagne)

CRIT SEARCH (Espagne)

ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne)

CRIT CARTERA (Espagne)

ADAPTATION ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne)

CRIT RH (TUNISIE)

CRIT TUNISIE

Nathalie JAOUI*Biographie de Nathalie JAOUI**Madame Nathalie Jaoui est titulaire d'un DEA de sciences économiques.**Madame Jaoui a été en charge de la direction financière du groupe Crit qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration du groupe Crit.**Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe.**En 2002, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également le mandat de directeur général délégué.**Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du groupe Crit, Nathalie Jaoui est depuis**2003 membre du Conseil d'administration du Prisme et a été nommée en 2006 Présidente de l'Observatoire du travail temporaire.*Présidente

CRIT INTERIM

EURISTT

LES VOLANTS

CRIT

MAYDAY TT

Administrateur

SEINE 51

CRIT IRELAND RH

Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE

EUROPE HANDLING

EUROPE HANDLING ROISSY

ASSISTANCE MATERIEL AVION

AERO HANDLING

IFMA

PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE

Gérante

LES COMPAGNONS

AB INTERIM

AZUR IMMOBILIER

Karine GUEDJ

Biographie de Karine Guedj

Madame Karine Guedj a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le groupe Crit auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la communication.

Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également en 2002 le mandat de directeur général délégué.

Yvonne GUEDJ

Biographie de Yvonne Guedj

Madame Yvonne Guedj a passé l'essentiel de sa vie professionnelle au sein du groupe Crit qu'elle intègre en 1969.

Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Président Directeur Général

SEINE 51

Président du Conseil d'Administration

LEBREC

Présidente

CRIT CENTER

Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante

RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

Aucun autre mandat que celui d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de Groupe Crit n'est exercé par Madame Yvonne GUEDJ.

Liste des mandats échus exercés au cours des 5 derniers exercices par chacun des mandataires sociaux de Groupe CRIT.

Claude GUEDJ, Président Directeur Général :

Monsieur Claude Guedj a été Président du Conseil d'Administration
De la société Lebrec, jusqu'au 27 avril 2006

Monsieur Claude Guedj a été Administrateur
De la société Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien, jusqu'au 10 septembre 2004

Monsieur Claude Guedj a été représentant permanent de Groupe CRIT
Au Conseil de Direction de la société CP, jusqu'au 22 octobre 2004
Au Conseil de Direction de la société Effika, jusqu'au 14 février 2005
Au Conseil de Direction de la société Mayday, jusqu'au 9 juin 2008

Yvonne GUEDJ, Administrateur :

Madame Yvonne Guedj a été Administrateur
De la société Lebrec, jusqu'au 27 avril 2006

Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué :

Madame Nathalie Jaoui a été Président du Conseil d'Administration
De la société Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien, jusqu'au 10 septembre 2004

Madame Nathalie Jaoui a été Présidente
De la société G.T.I., jusqu'au 22 novembre 2004
De la société Euristt France, jusqu'au 7 juin 2006

Madame Nathalie Jaoui a été Gérante
De la société RH-ExternETT, jusqu'au 5 juillet 2007

Madame Nathalie Jaoui a été Membre du Conseil de Direction
De la société CP, jusqu'au 22 octobre 2004
De la société Effika, jusqu'au 14 février 2005

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué :

Madame Karine Guedj a été Directeur Général
De la société Lebrec, jusqu'au 27 avril 2006

Madame Karine Guedj a été Présidente
De la société Galite Diffusion, jusqu'au 16 novembre 2006

Madame Karine Guedj a été Membre du Conseil de Direction
De la société CP, jusqu'au 22 octobre 2004
De la société Effika, jusqu'au 14 février 2005
De la société Mayday, jusqu'au 9 juin 2008

Madame Karine Guedj a été Représentant permanent de Groupe CRIT
Au Conseil d'Administration de la société IFMA, jusqu'au 10 septembre 2004

INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les liens familiaux existant entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun mandataire social, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué Mesdames Nathalie JAOUÏ et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

Toutes les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et les procédures de Contrôle Interne.

2. Equipe de direction

Claude GUEDJ, Président Directeur Général
Nathalie JAOUÏ, Directeur Général Délégué, Présidente du Pôle Travail Temporaire
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué, Directrice de la Communication
Laurent SICART, Directeur Général du Pôle Travail Temporaire
Olivier GARRIGUES, Directeur Financier
Jacques DESPREES, Directeur Comptable
André ENGLER, Directeur des Ressources Humaines
Evelyne LEBLOND, Directrice Juridique
Maunir KHABLACHI, Directeur des Activités Aéroportuaires

3. Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport de gestion.

Le Conseil d'Administration de la société, en sa séance du 8 décembre 2008 a déclaré adhérer aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

4. Intérêt des dirigeants dans le capital de la société Groupe CRIT

Les informations relatives aux intérêts des dirigeants dans le capital de la société figurent en page 34 " Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT ".

5. Conventions réglementées conclues depuis le 1er janvier 2009

Depuis le 1^{er} janvier 2009, il n'a été conclue aucune convention réglementée nouvelle.

Schémas d'intéressement du personnel

1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années.

	2004	2005	2006	2007	2008
Crit ⁽¹⁾		1 819 160	2 002 758	8 347 989	1 783 718
Crit Interim	1 135 563				
Euristt France ⁽²⁾	2 563 736				
Les Volants	91 450	389 595	364 738	470 046	207 781
ECM	242 640	269 793	42 774	280 064	235 027
Maser	18 056	45 216	32 296		11 411
Les Compagnons	384 293	944 952	1 169 181	1 823 085	630 905
AB Interim	172 231	202 964	150 610	342 268	114 298
Effika ⁽³⁾	106 723				
AGS	25 012	79 879	41 055	56 565	
EHR	45 683	155 753	114 386	48 131	
EH	52 444	149 148	143 294	98 849	
EHC	17 592	51 545			
Computer			7 085	6 776	27 660
Rush			37 023	20 941	9 363
Hillary				14 065	4 419
RHF				18 340	12 405
Mayday TT				58 603	
TOTAL	4 855 423	4 108 005	4 105 200	11 585 722	3 036 987

⁽¹⁾ Bénéficiaire en 2005 de l'apport de l'ensemble des activités des sociétés Crit Intérim et Euristt France

⁽²⁾ Dissoute en 2006

⁽³⁾ Absorbée en 2005 par Crit intérim

2. Intéressement

Néant

3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

4. Options d'achat et de souscription

Néant

Texte des Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2009

Première résolution - Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice net comptable de 21 444 587,42 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 25 040 111 €.

Troisième résolution - Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 21 444 587,42 euros, ainsi qu'il suit :

- aux actionnaires, à titre de dividende	2 250 000,00 €
- au poste « autres réserves »	19 194 587,42 €

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,20 euro.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement le 15 septembre 2009.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2005	2 250 000 € ⁽¹⁾	-	-
• 2006	2 812 500 € ⁽²⁾	-	-
• 2007	3 375 000 € ⁽³⁾	-	-

⁽¹⁾ soit 0,20 € par action

⁽²⁾ soit 0,25 € par action

⁽³⁾ soit 0,30 € par action

Quatrième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : constatation de l'absence de convention nouvelle

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention relevant du champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice écoulé, en prend acte.

Cinquième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2008 dans sa quinzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 33 750 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Sixième résolution – Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt requises par la loi.

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil. Les informations non applicables à Groupe Crit sont indiquées "N/A".

INFORMATIONS	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Personnes responsable des informations	116-117
1.2. Attestation du responsable	116
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1. Coordonnées	116-117
2.2. Changement	98, 116-117
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations des périodes	5
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	28-31
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	5, 23
5.1.1 Raison sociale	118
5.1.2 Enregistrement	118
5.1.3 Date de création et durée	118
5.1.4 Siège social	118
5.2. Principaux investissements	
5.2.1 Réalisés	28, 39, 51-54, 70, 72
5.2.2 En cours	N/A
5.2.3 Programmés	28
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	8-9, 14-23, 49-50
6.2. Principaux marchés	12-13, 19-21
6.3. Événements exceptionnels	42
6.4. Brevets, licences	N/A
6.5. Concurrence	12
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Synoptique	9, 24
7.2. Liste des filiales	64-65, 78-79
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	45, 52-53, 71, 72
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT CONSOLIDÉS	
9.1. Situation financière	86-92
9.2. Résultat d'exploitation	86-92
9.2.1 Événements importants	42, 63, 71, 91
9.2.2 Modifications	42
9.2.3 Influences extérieures	42

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux	38, 47, 55, 68, 74, 87
10.2. Flux de trésorerie	39, 70
10.3. Conditions de financement	29, 30, 46-47, 57, 58, 74-75
10.4. Conditions restrictives	28
10.5. Sources de financement	30, 33
11. R & D, BREVETS ET LICENCES	N/A
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Tendances	10-12, 19-21, 23, 32-33, 63, 91
12.2. Incertitudes sur les tendances	31
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	95, 101-103, 104-108, 132-136
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	136
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunérations versées	63, 75, 95-97
15.2. Provisions	N/A
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Mandats	101-103, 132-136
16.2. Contrats de service	136
16.3. Comités	N/A
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	132
17. SALARIÉS	
17.1. Répartition des effectifs	5, 25, 63, 75
17.2. Participations et stock options	55, 129, 137
17.3. Accord de participation au capital	94
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Franchissements de seuil	92, 120
18.2. Droits de vote différents	120
18.3. Contrôle	34, 92, 128-129
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	93
19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS	63
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1. Informations financières historiques	36-65, 68-79, 117
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers - comptes sociaux	68-79
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	142
20.5. Dates des dernières informations financières	82-83
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	32-33
20.7. Politiques et distribution de dividendes	34, 47, 51, 74, 119, 131
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	30, 33, 57, 79
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	33

Table de concordance du document de référence

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	92-94, 125-131
21.2. Actes constitutifs et statuts	118-125
22. CONTRATS IMPORTANTS	31
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	117
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	64-65, 78-79

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les éléments suivants sont inclus par référence au présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que le rapport des CAC y afférent, présentés aux pages 37 à 66 du document de référence n° D.08-461 déposé auprès de l'AMF le 4 juin 2008,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que le rapport des CAC y afférent, présentés aux pages 37 à 67 du document de référence n° D.07-0567 déposé auprès de l'AMF le 7 juin 2007,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que le rapport des CAC y afférent, présentés aux pages 37 à 75 du document de référence n° D.06-0532 déposé auprès de l'AMF le 6 juin 2006."

Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2009)

Annonces financières	Exercice 2009
Chiffres d'affaires	
1 ^{er} trimestre 2009	28 avril 2009
2 ^{ème} trimestre 2009	28 juillet 2009
3 ^{ème} trimestre 2009	28 octobre 2009
4 ^{ème} trimestre 2009	10 février 2010
Résultats 1^{er} semestre 2009	14 septembre 2009
Résultats annuels 2009	Avril 2010